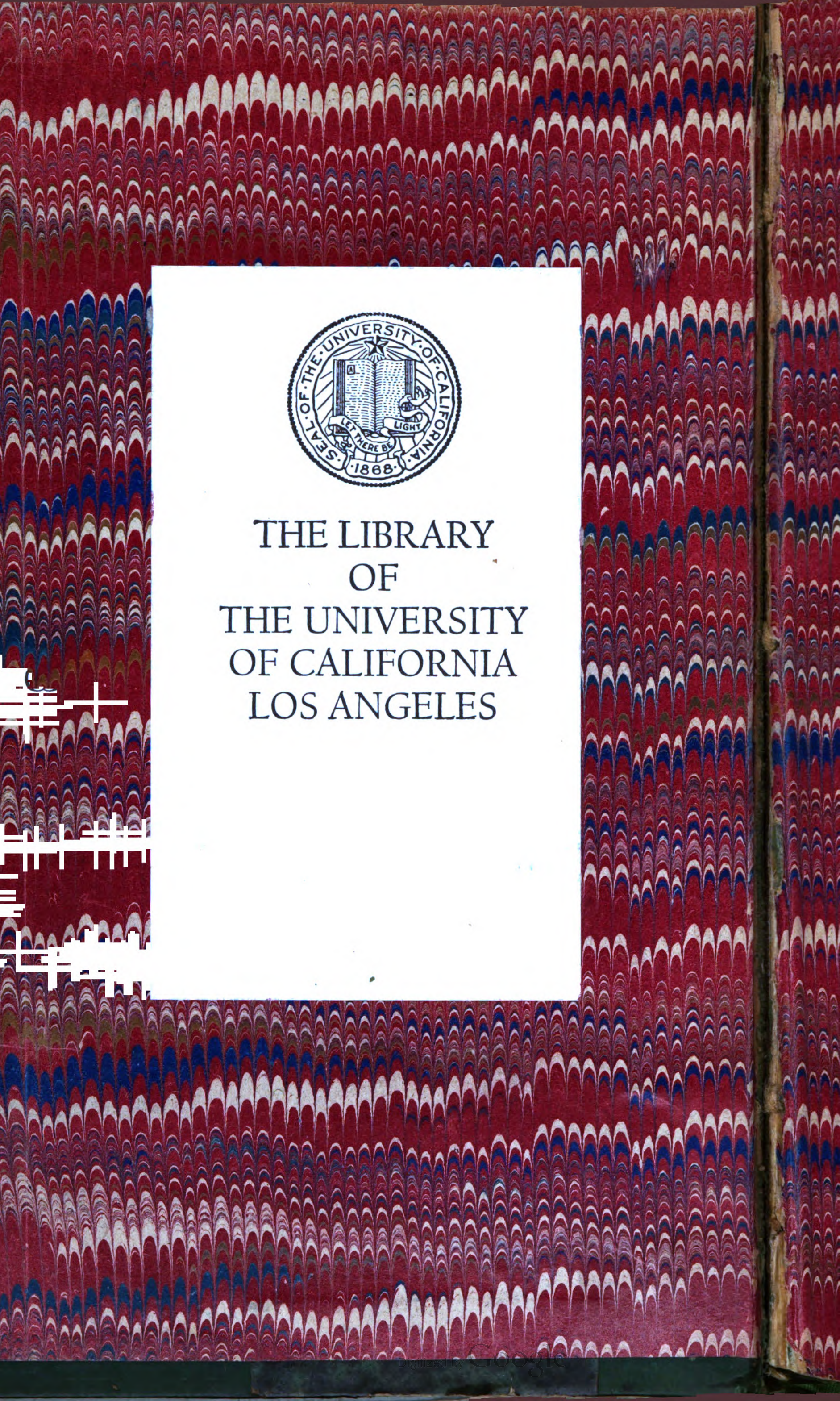
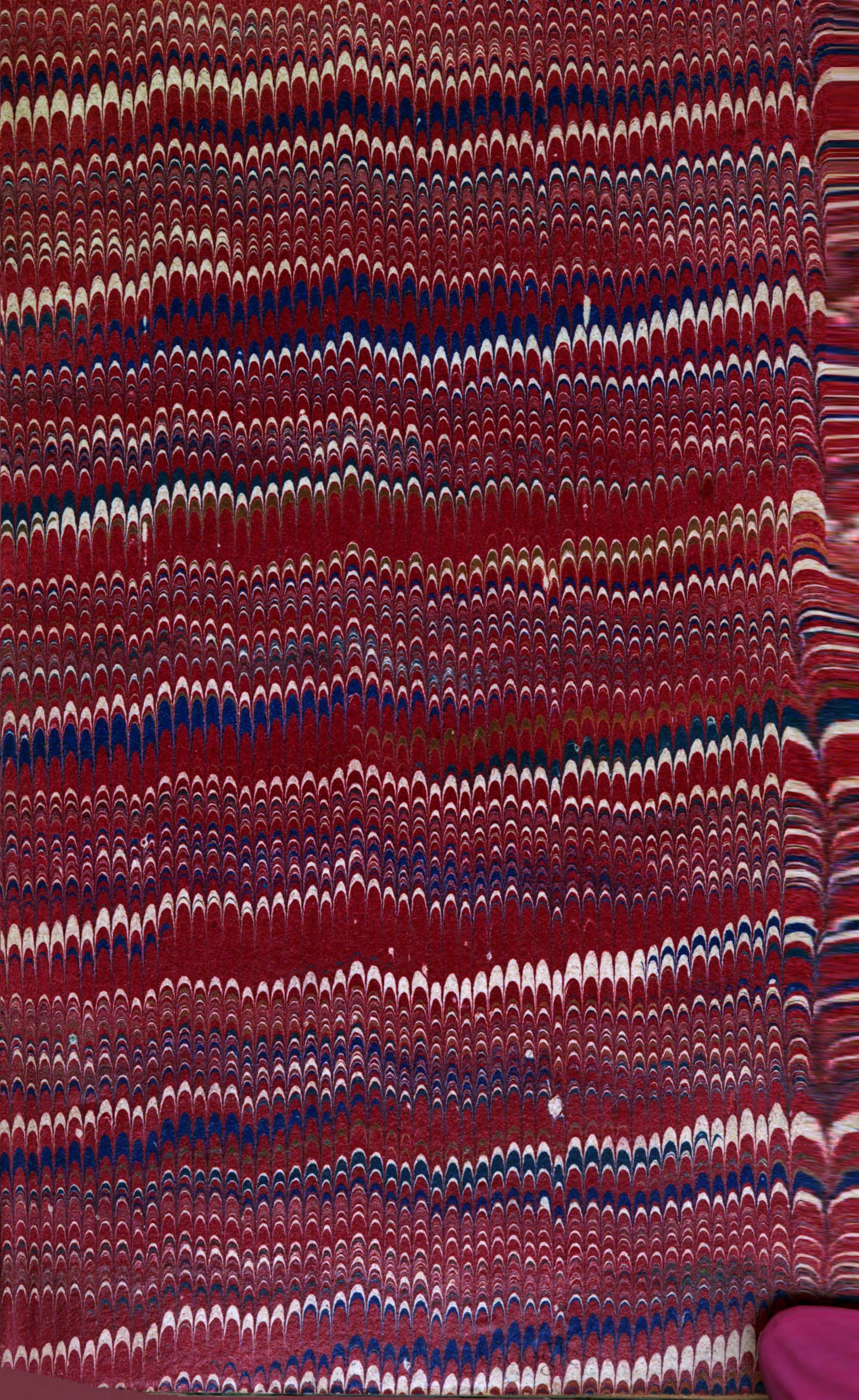



SEAL OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
LET THERE BE LIGHT
1868



LES

APOLOGUES

DE

LAURENT VALLA

TRANSLATÉS DU LATIN EN FRANÇOIS

ET SUIVIS DES

DITZ MORAULX

PAR

GUILLAUME TARDIF

DU PUY-EN-VELAY

Professeur au Collége de Navarre, Maistre-liseur du Roy
Charles huictiesme de nom.

*Réimpression d'après l'exemplaire sur vélin
de la Bibliothèque nationale.*

LE PUY

IMPRIMERIE M.-P. MARCHESSOU, ÉDITEUR

Boulevard Saint-Laurent, 23

PARIS

DIDIER ET Cie
Quai des Augustins, 35

H. CHAMPION
Quai Malaquais, 15

1876

A Madame Lascombe
Hommage de son respectueux et
dévoué serviteur.
J. Rocher

GUILLAUME TARDIF

APOLOGUES

ET

DITZ MORAULX

LE PUY, IMPRIMERIE MARCHESSOU.

LES APOLOGUES

DE

LAURENT VALLA

TRANSLATÉS DU LATIN EN FRANÇOIS

ET SUIVIS DES

DITZ MORAULX

PAR

GUILLAUME TARDIF

DU PUY-EN-VELAY

Profeſſeur au Collége de Navarre, Maiſtre-liſeur du Roy
Charles huictieſme de nom.

*Réimpression d'après l'exemplaire sur vélin
de la Bibliothèque nationale.*

LE PUY

IMPRIMERIE M.-P. MARCHESSOU, ÉDITEUR

Boulevard Saint-Laurent, 23.

PARIS

DIDIER ET Cie
Quai des Augustins, 35

H. CHAMPION
Quai Malaquais, 15

1877



AU LECTEUR

Depuis quelques années, un courant littéraire très-vif et de bon aloi circule dans nos montagnes et surtout au Puy. Des poésies fraîches et sonores rappellent les chanteurs du temps jadis et semblent un écho lointain de la muse des Cardinal, des Saint-Didier et des Capdeuil.

Malgré les tristesses de l'heure présente, quelques esprits se détournent des luttes quotidiennes pour se retremper dans l'étude du passé, et c'est dans le champ de l'histoire que nos travailleurs ont de préférence tracé leur sillon et lié leur gerbe.

L'heureuse initiative de la Société Académique du Puy, la publication des *Chroniques* et *Mémoires* de Médicis et de Burel ont donné l'impulsion au mouvement des esprits qui s'accentue dans nos murs. Quant à nous — instrument modeste de l'exécution matérielle, — notre participation à ces nobles entreprises est la récompense de nos efforts. Notre intention est de remettre au jour, dans un texte pur et sous une belle forme typographique, les gloires littéraires du Velay, avec le concours d'écrivains distingués et de professeurs éminents.

Nous avons déjà édité une flore poétique du Velay, avec les *Fleurs des Montagnes,*

qui ont reçu un bienveillant accueil; nous venons maintenant secouer la poussière qui couvre les *Apologues* et les *Dits Moraux* d'un conteur trop oublié.

L'érudition locale se fixe avec complaisance sur les vieux auteurs, nés au Puy ou dans le Velay, et elle s'efforce de rétablir non seulement leur œuvre, mais encore leur vie publique ou intime. L'une de nos gloires est Guillaume Tardif, enfant de la cité, professeur au Collége de Navarre, lecteur du roi Charles VIII, et qui jouit au XVe siècle d'une grande réputation. Tardif est l'un des bons écrivains de la Renaissance; s'il est dépourvu de cette originalité créatrice qui est le cachet des maîtres, il brille en revanche par le style, le coloris et la naïveté. Aussi l'exhumation de quelques-uns de ses ouvrages peut-elle être profitable à ceux qui s'occupent des origines de notre littérature.

Nous commençons aujourd'hui par les

Apologues et les *Dits Moraux* et, si notre tentative — cordial hommage à notre patrie d'adoption — obtient quelque succès, nous continuerons par l'*Anti-Balbica* et la *Fauconnerie* du même Tardif, en attendant *Pierre Cardinal* et une série des œuvres éparses de nos Troubadours, dont M. Meyer, professeur à l'Ecole des Chartes, a bien voulu prendre la direction.

Notre réimpression est faite entièrement d'après le bel exemplaire de la Bibliothèque Nationale.

M. Charles Rocher, avocat, a dirigé ce travail avec le soin et la conscience qu'il met à toutes ses études d'histoire locale. On reconnaîtra aisément sa plume dans l'Introduction. C'est aussi un devoir pour nous d'exprimer nos remerciements sincères à M. Anatole de Montaiglon, professeur à l'École des Chartes, qui a bien voulu nous donner ses conseils, et, après avoir revu le

texte, a poussé la courtoisie jusqu'à corriger les épreuves sur l'exemplaire de la Bibliothèque Nationale que nous n'avions pas à notre disposition.

P. Marchessou.





INTRODUCTION

A l'extrémité septentrionale de la chaîne des Cévennes, sous un ciel sillonné de caprices et de tourmentes, au point d'intersection entre le Forez, l'Auvergne et le haut Languedoc, s'étend une petite province nommée autrefois le Velay, et qui forme aujourd'hui les deux tiers du département de la Haute-Loire. Taillée en coupes excentriques sur la carte de France, tenant du Nord par le climat et soudée au Midi par les affinités de race et de langage, cette région, que couronne un triple diadème de pics alpestres, se trouvait naguère enfouie et comme perdue dans ses retraites inabordables. Les voyageurs y parvenaient à grand'peine et n'y hasardaient que de rares apparitions; mais

l'industrie a fait là sa trouée, le chemin de fer a déchiré les roches abruptes, aplani les couches basaltiques et frayé une étroite avenue aux lointains pèlerinages. Les touristes inondent maintenant le Velay : ils l'ont découvert; le plus grand peintre de nos jours, à son arrivée au Puy, a senti un éblouissement, une révélation : « Ce n'est point la Suisse, dit George Sand, « c'est moins terrible; ce n'est pas l'Italie, c'est « plus beau; c'est la France centrale avec tous « ses vésuves éteints et revêtus d'une splen- « dide végétation... L'horizon est grandiose. Ce « sont d'abord les Cévennes. Dans un lointain « brumeux, on distingue le Mézenc avec ses lon- « gues pentes et ses brusques coupures, derrière « lesquelles se dresse le Gerbier-de-Joncs, cône « volcanique qui rappelle le Soracte, mais qui, « partant d'une base plus imposante, fait un « plus grand effet. D'autres montagnes de formes « variées, les unes imitant dans leurs formes « hémisphériques les ballons vosgiens, les autres « plantées en murailles droites, çà et là vigou- « reusement ébréchées, circonscrivent un espace « de ciel aussi vaste que celui de la Campagne de « Rome, mais profondément creusé en coupe, « comme si tous les volcans qui ont labouré « cette région eussent été contenus dans un cra- « tère commun d'une dimension fabuleuse.....

« Le Puy est en partie dressé sur la base d'un de « ces dykes, le rocher Corneille, une des masses « homogènes les plus compactes et les plus mo- « numentales qui existent, et dont le sommet, « jadis consacré aux dieux de la Gaule, puis à « ceux de Rome, porte encore les débris d'une « citadelle du moyen âge et domine les coupoles « romanes d'une admirable basilique tirée de son « flanc.

« Cette basilique est elle-même un accident « grandiose dans ce grandiose décor naturel. Elle « se découpe, noire et puissante, sur les fonds « vaporeux des lointains de la campagne, car « dans ce tableau, vu d'ensemble, l'horizon des « Cévennes se détache seul sur le ciel.... (1) » Qu'ajouter à cette description exacte comme une épure, colorée comme la poésie ? Oui, c'est une nature étrange que celle du Velay; pleine de contrastes, elle abonde en spectacles terribles, en suaves harmonies. Nous qui vivons sur ce coin de terre et espérons bien y mourir, nous en sommes encore au premier ravissement. Nous aimons la terre natale pour ses beautés vigoureuses, ses ravins, ses précipices, ses ondes limpides et sa fraîche verdure; nous l'aimons dans sa cathédrale qui plonge sur l'abîme, dans ses ruines

(1) Le *Marquis de Villemer*.

séculaires, ses abbayes et ses manoirs; nous l'aimons surtout à cause des hommes qu'allaitait jadis sa rude et féconde mamelle.

Ici vivait une race simple et forte, au mâle courage, au cœur robuste. La foi transfigurait ces populations ardentes; leurs évêques gardent au front un éclair des temps héroïques (1): Adhémar de Monteil, le légat de la première

(1) Les évêques aniciens, depuis saint George jusqu'à nos jours, forment une succession de personnages presque tous remarquables par le caractère, le savoir ou la vertu. Ce n'est ici ni le lieu ni l'heure d'analyser ces hautes figures; bornons-nous à signaler un trait général qui n'a été souligné par aucun de nos historiens. Les premiers évêques, ceux de l'époque légendaire, portent des noms latins ou gallo-romains : Marcellin, Paulien, Vosy ou Evodius, Scutaire, Flavien, Aurèle, Bénigne, Agrève, Dulcide, etc. Mais du jour où les Francs victorieux se mêlent à la race conquise, on voit apparaître sur la chaire épiscopale des hommes d'origine évidemment germanique. Cette introduction de l'élément victorieux dans la vieille civilisation gallo-romaine, et surtout dans l'ordre ecclésiastique, ne se révèle qu'assez tard. Higelric, le premier nom à désinence d'outre-Rhin, siégeait aux environs de 725. Après lui viennent Rorice, Wido, Norbert : ceux-là sont bien d'origine franque. Adalard, Gottescalc, Bégon, Hector arrivent avec l'établissement du régime féodal, et sortent, à n'en pas douter, des familles militaires qui viennent de découper le sol en petites souverainetés indépendantes.

croisade, Guillaume de la Roue, Robert de Mehun, Guillaume de Chalencon, Antoine de Sénectère, se dressent dans leur majesté féodale; pour devenir des types historiques, il ne leur a manqué qu'un plus vaste théâtre. Nos barons vellaves se ruent dans les plus âpres mêlées du moyen âge : les Polignac, les Roche-en-Régnier, les Saint-Vidal, sont passés à l'état de légende. Hommes d'épée ou de cloître, prêtres et nobles, manants ou bourgeois, tous ces fils du Velay possèdent une physionomie singulière. La *Trêve de Dieu* est née à Saint-Paulien, dans un synode convoqué en 1004 par Wido, évêque du Puy-d'Anis. Charles VII, à l'heure de ses plus noires détresses, trouva un asile dans nos montagnes et fut même, dit-on, proclamé roi au castel épiscopal d'Espally. L'une des pages les plus émouvantes de la Ligue fut tracée à coups d'estoc et de taille par les catholiques aniciens. Les revendications municipales de nos bourgeois, leurs séditions intarissables, les tristesses et les joies de leur commune méritaient un historien tel qu'Augustin Thierry.

Les Vellaves aimaient le champ-clos et la bataille, mais ils ne dédaignaient point les calmes douceurs de l'étude : les abbayes de Saint-Chaffre et de Doue, les prieurés de Chamalières, de Goudet, d'Alleyras, etc., dans les campagnes,

les couvents des Carmes, des Cordeliers et des Jacobins dans la ville, furent, à travers les siècles, le foyer des lettres divines et profanes. L'Université de Saint-Mayol, éclose sous l'aile du chapitre cathédral, attirait, dès 1025, les fils des plus lointains pays (1); chacune de nos collégiale surbaines, Saint-Vosy, Saint-Agrève et Saint-George, avait institué, à l'aurore du moyen âge, des asiles d'instruction pour la jeunesse. Des poëtes, des écrivains, des artistes, ont inscrit leur nom sur notre livre d'or : Pierre Cardinal, qui grandit à l'ombre de notre basilique..... *quant èra petitz, sos paire lo mès per quanorgue en la quanorguia del Puei, et apprès las lettras, et saup ben lezer et ben chantar*.... a laissé d'admirables sirventes; au nombre des chantres les plus mélodieux de la poésie courtoise, brille le doux et gentil Pons de Capdeuil; le cardinal Melchior de Polignac, dont la muse élégante se répandit en vers académiques contre les sombres peintures de Lucrèce, naquit au château de Lavoûte-sur-Loire; le noble sculpteur Julien a vu le jour dans la vieille *Ruessium*. Aux XVIe et XVIIe siècles, de simples marchands prenaient la plume et la

(1) Voir l'article : *Un disciple de l'Église du Puy au XIe siècle*, dans les *Tablettes historiques de la Haute-Loire*, Le Puy, Marchessou, 1870, pp. 351 et *sq*.

maniaient avec grâce et *humour* ; nous avons une véritable dynastie de chroniqueurs : Étienne Médicis, Jean Burel, Antoine Jacmon. Les deux premiers ont écrit des mémoires qui, par moments, égalent en effusions naïves les plus célèbres modèles du genre. Les récits de Jean Burel (1) empruntent leur attrait principal aux dramatiques épisodes de la Ligue en nos parages; mais l'œuvre de son oncle Médicis (2) garde un mérite intrinsèque, même au simple point de vue de la forme et du style. Le bourgeois du XVIe siècle, qui essaya l'inventaire de notre histoire locale, supporte bien la comparaison avec d'autres chroniqueurs plus en vogue et devenus classiques.

Voici un autre écrivain vellave qui reparaît à la lumière et s'échappe, ou peu s'en faut, des sombres bords. Cette exhumation sourira-t-elle

(1) *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy*, publiés au nom de la Société académique du Puy, par M. Chassaing, Le Puy, 1 vol. in-4°, 1875.

(2) *Chroniques d'Étienne Médicis, bourgeois du Puy*, publiées aussi par M. Chassaing, sous les auspices de la Société académique du Puy, 2 vol. in-4°, Le Puy, 1869 et 1874. — Ces trois volumes sortent des presses de M. Marchessou, et il nous en coûte de ne pouvoir dire ici ce que tout le monde et surtout les connaisseurs en belles éditions pensent de ces œuvres typographiques.

au grand public? Là n'est point notre désir, mais elle peut émouvoir nos compatriotes. Rappeler à la bonne ville du Puy l'un de ses fils d'*antan,* l'une de ses meilleures illustrations, telle est notre modeste entreprise. Pures et simples joies du chercheur, vous êtes la lumière des jours sombres et votre placide rayon a doré souvent les plates réalités qui nous dévorent, néanmoins vos conquêtes sont intimes et sans gloire — *paulo minora canamus;* — votre charme réside uniquement dans l'évocation d'un passé évanoui, dans cette résurrection des ancêtres qui ont habité nos murs, qui ont aimé, agi et pensé sur cette noble terre vellave!

— L'homme, dont nous renouvelons la mémoire, appartient bien à la vieille *Anicium*. Près de quatre siècles ont passé sur sa tombe, et il fit assez de bruit en son temps; c'était un esprit très-souple, très-cultivé, non pas un de ces esprits à plein vol qui laissent des œuvres maîtresses, mais un écrivain de véritable mérite, un artiste de réelle distinction, fort amoureux de l'antiquité, le plus souvent imitateur, parfois original, et qui eut la bonne fortune de s'épanouir à l'aube de la Renaissance : vous avez devant vous maître Guillaume Tardif, professeur en l'Université de Paris, liseur du Roi très-chrétien Charles huitième de nom.

I

VIE DE TARDIF. — SES SUCCÈS A LA COUR ET EN L'UNIVERSITÉ. — SA POLÉMIQUE AVEC JÉROME BALBI. — SA RÉPUTATION EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

MÉDICIS, dont la curiosité naïve s'attache aux plus minces personnages de son époque, aurait bien pu être moins avare de détails sur les hommes d'élite qui naquirent au Puy dans le cours du XVe siècle; mais le brave bourgeois connaissait le proverbe : « Nul n'est prophète en son pays, » et il se soucie médiocrement des compatriotes qui ne passent point devant sa porte. « En ce temps, dit-il, (vers 1475) « flouriſſoit & eſtoit en bruyt en ladićte ville du « Puy maiſtre Guillaume Tardivi, natifs de « ladićte ville, qui moult ſcientificque homme « eſtoit et de ſingulière éloquence, lequel com« poſa certain livret de grammaire lequel j'ay « veu en mes tendres jours en impreſſion & « ſe intituloit ainſi : *Gramatica Guilhermi* « *Tardivi Anicienſis*, & en d'autres ſciences « fut approuvé & élégant & de noble engin et

« très-agu en difputacion (1).... » Et c'est tout. Néant de la gloire! C'est bien le cas de dire : *Habent sua fata libelli!* Travaillez donc pour le public, écrivez, enseignez et compilez, faites gémir la presse née d'hier, entassez volumes sur volumes, soyez liseur d'un roi, maître de Reuchlin, compagnon de Lapierre et de Tipherne, auteur à la mode, écrivain poli et disert : voilà tout ce qui en reste; au bout de quelques cinquante ans, un compatriote, un Médicis, bourgeois de savoir et de prud'homie, parlera de vous par ouï-dire et n'avisera dans votre bagage qu'un livret, un opuscule d'école, une grammaire. Honnête Tardif! célèbre de son vivant, oublié le lendemain; favori de la cour, des prélats, et presque inédit en sa ville natale! Si grand et si petit! Tant et si peu! Médicis à son endroit ne se pique même pas d'exactitude : en 1475, Tardif était déjà célèbre, et cette aride notice, venant de tout autre que Médicis, ressemblerait à une politesse banale et presque à une dérision.

Tardif naquit au Puy, on ne saurait en faire doute; certains biographes inscrivent vers 1440 la date de sa naissance : ses ouvrages latins accompagnent son nom de l'épithète *Aniciensis;* dans ses livres français les *Apologues,* les *Dits*

(1) *Chroniques de Médicis,* t. I, p. 260.

moraux, la *Fauconnerie,* on retrouve le nom de sa ville natale, le Puy-en-Velay. Quelle était sa famille? Nous avons remué bien des paperasses pour obtenir, sinon une certitude, du moins un à peu près sur cet article; nous n'avons abouti qu'à cette trouvaille insignifiante : en 1356, Guillaume Tardif.... *Guillelmus Tardivus....* habile professeur ou docteur ès-lois.... *legum egregius professor....* occupait au chœur de Notre-Dame la stalle de doyen du chapitre; et c'est à lui, ainsi qu'à Pierre Gervais, chanoine, que le pape Innocent VI adressa, le 8 des Calendes d'août 1361 ou 1362, une bulle de rétention au Saint-Siége des biens délaissés par Jean de Jaurens, évêque du Puy (1). Les Tardif ou Tardieu semblent donc de vieille roche en la cité anicienne, mais le doyen vivait au XIVe siècle et aucun rapport généalogique ne se révèle entre lui et notre écrivain. Même disette sur les premiers ans du futur liseur : à cet égard, silence absolu des chroniques locales. Il est permis de croire que Tardif reçut les premiers éléments au milieu des *clericuli* ou *clerjastres* qui préludaient, sous la discipline des grands chanoines, à leur carrière dans l'église. Si la pure

(1) *Gallia Christiana, Eccl. Aniciensis,* t. II, col. 727 et 744.

hypothèse avait droit de cité dans la biographie, il nous sourirait de croire que le clergeon Tardif — le clergeon se montre au crépuscule de notre sanctuaire et dans les vieux monuments de notre littérature nationale, dans le roman de Wace, par exemple, — avait conquis de plein saut l'une des dignités naïves de cette petite république cléricale qui vaquait aux menus offices du culte. Les petits-clercs.... *pueri*.... jouissaient d'une organisation hiérarchique : le chef s'appelait l'abbé..... *abbas clericulorum*.... et portait la robe d'azur.... *ceruleâ veste decoratus*...; le second dignitaire prenait le titre de prieur (1). Au XVe siècle, l'Université de Saint-Mayol formait le seul institut où l'on apprit le latin et les belles-lettres. Tardif possédait une trop vaste instruction, il devint trop bon humaniste pour

(1) D'après un manuscrit de l'église anicienne, cité par Du Cange, l'abbé des clercs en 1536 s'appelait Guillaume Davignon; le prieur, Antoine de Lespinasse; venaient ensuite les simples clergeons : Jean Canemin, Jean Dolêzon, etc. C'étaient là des fils de famille bourgeoise et non des serviteurs mercenaires. L'abbé du clocher.... *l'abbat dey clouchié* en roman..... *abbas clocherii* en latin indigène, n'était qu'un bas-officier laïque, mais astreint au célibat et revêtu de l'habit de chœur. (Du Cange, Vis *Abbas clericulorum* et *Abbas clocherii*. — *Pouillé du diocèse du Puy*, dans les *Tablettes historiques du Velay*, vol. IV, pp. 450 et sq; *Mémoires de Burel*, p. 534.)

n'avoir pas acquis, dès le principe, une belle culture; et le seul professeur qui put lui dispenser cet enseignement, ne pouvait être que le maître-mage de l'école capitulaire. Du temps de Médicis, ce maître-mage ou écolâtre, dont la collation, de temps immémorial, relevait du décanat de Notre-Dame, ne brillait ni par la science ni par la conduite. Le doyen choisissait parfois « un perſonaige inſuffiſant, indiſcipliné, affamé « de ſçavoir, aulcunes fois vicieulx & mal « moriginé & que n'eſt de qualité requiſe, ſe « charghant de faix non égual à ſa poſſibilité, « ce que ne ſe debvroit tolérer ſi les habitans « avoient bon cueur, car de répugner ad ce « ſeroit choſe plus que juridicque (1). » Le vieux chroniqueur fait entendre des plaintes amères sur cette décadence des écoles vellaves. Il s'afflige de voir les citoyens du Puy envoyer leurs enfants à Billom, à Issoire, pour les faire instruire, et dans de moindres localités, Chomelix en Auvergne, Pradelles en Vivarais. « C'eſt mettre leurs « enfants en dangier & porter profit aux villes « & lieux eſtrangiers, car ſi l'eſcole eſtoit au Puy « en tel eſtat qu'il ſeroit bien requis, ce ſeroit « la comodité, honneur & profit de la ville &

(1) *Chroniques de Médicis*, t. II, pp. 270 et 271.

« des habitans (1). » A l'époque où Tardif était écolier, ces désordres n'existaient pas, et il put s'asseoir avec fruit sur le *feurre* de la classe où le maître-mage faisait ses leçons. Nous aimons aussi à croire que, par sa précoce intelligence, il mérita l'une de ces bourses dont Médicis signale les titres « rière le trésor de la ville » et que les consuls du Puy entretenaient dans les colléges parisiens d'Autun ou de Navarre.

En 1467, Tardif appartenait à l'Université de Paris, l'*alma mater,* rendez-vous depuis deux siècles des lettrés de l'Europe, asile des arts, des sciences, des controverses infatigables, et foyer toujours en ébullition des révoltes scolaires. Tardif professait l'éloquence et les belles-lettres au collége de Navarre, et il avait dû militer longtemps aux avenues de ce poste fort envié, sinon très-enviable. C'était un titre bien dur à conquérir que celui de professeur en cette Université célèbre qui comptait alors vingt-cinq mille écoliers, quatre-vingt régents et cinq mille gradués. Il fallait d'abord se résigner au costume de deuil, cape noire, souliers noirs et couverts, aux bottes de paille de la rue du Fouare, suivre les cours de philosophie, théologie, grammaire, rhétorique, mathématiques, etc., payer

(1) *Chroniques de Médicis,* t. II, p. 271.

au grand-maître fermier les rétributions si l'on était simple martinet, c'est-à-dire externe, faire maigre chère si l'on était boursier, s'abreuver pendant des années de doctrinaux, d'institutions grammaticales, de cornucopies, floriléges, jardins des racines grecques, fleurs de latinité; argumenter en public et monter au pupitre, enlever peu à peu et dans d'interminables examens les grades de bachelier, de licencié, de maître-ès-arts, et parvenir, après tant de luttes, au faîte, au bonnet de docteur dans l'une des cinq facultés, glorieux couvre-chef que nous ne voyons plus aujourd'hui qu'à travers les scènes grotesques du *Malade imaginaire,* mais qui s'achetait jadis au prix d'épreuves, de travaux sans fin, et que le docte corps refusait tout net au roi de France et au roi d'Espagne pour leurs favoris.

Le collége de Navarre jouissait d'un grand renom entre les quinze colléges qui abritaient en 1467 la gent studieuse de France et de l'étranger. Fondé le 25 mars 1304 par testament de Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, il devait recevoir, d'après sa destination primitive, soixante-dix jeunes gens « dont vingt escoliers « étudiants en grammaire, trente en logique & « philosophie & vingt en théologie ou divinité; « si aura chacun des grammairiens par semaine « de sept jours 4 sols parisis, li artien 6 sols & li

« théologien 8 fols. » Ce collége, que Jeanne de Navarre voulait loger en son hôtel de la rue Saint-André-des-Arts, fut établi par l'abbé de Saint-Denys et Simon Festu, évêque de Meaux, tous les deux exécuteurs testamentaires de la reine, sur l'une des pentes de la montagne Sainte-Geneviève. En 1315, des statuts furent dressés, le nombre des chapelains et des clercs accru, et vers le milieu du XIVe siècle on admit des externes et des pensionnaires à partager les leçons des boursiers. Le nouvel établissement souffrit de rudes coups au milieu des désordres qui affligèrent le règne de Charles VI et tomba presque en ruines; mais Charles VII ordonna sa reconstruction, et Louis XI, en 1464, fit exécuter l'ordonnance de son père. Le collége devint plus florissant que jamais; le 17 juin 1475, sous la grande-maîtrise de Guillaume de Châteaufort, le parlement enregistra des lettres-royales qui créaient une bourse pour les enfants de chœur de Notre-Dame de Paris. Depuis cette époque, la vieille fondation de Jeanne de Navarre ne fit que grandir : Mézeray, l'historien, l'appelait l'école de la noblesse française et l'honneur de l'Université. Les princes du sang et les plus grands seigneurs du royaume y mettaient leurs fils. Il en sortit un grand nombre d'hommes illustres : le chancelier Jean Gerson, Pierre

d'Ailly, cardinal de Cambrai, ancien évêque du Puy, les rois Henri III et Henri IV, le docteur Jean de Launoy, le cardinal de Richelieu, Egasse du Boulay, Bossuet, etc. (1).

L'élément mondain n'avait guère accès dans les colléges réunis sur cette docte et retentissante grappe de la montagne Sainte-Geneviève; toutefois l'instruction publique commençait, au XV[e] siècle, à se séculariser : le nom de Tardif n'est jamais escorté du moindre titre clérical, et les auteurs qui s'occupent de lui ne le représentent point comme un homme d'église. Il peut donc se faire que Tardif soit resté tout simplement un homme du siècle, un professeur laïque.

Cette biographie de Tardif est bien malaisée : elle se heurte contre une série continuelle de points d'interrogation. Les écrivains qui auraient pu et dû fournir les éléments d'une notice, se taisent sur son compte. Jean de Launoy, que le curé de Saint-Eustache saluait si bas pour sauver le patron de son église, et qui, suivant le mot de Bonaventure d'Argonne, détrôna plus de saints

(1) *Histoire de la ville de Paris,* par D. Félibien; Paris, 1725, t. III, 317; t. IV, p. 600 et *passim.—Dictionnaire de la ville de Paris,* par Hurtaut; Paris, 1779, t. II, pp. 385 et sq. — *Tableau de Paris,* par Sainte-Foix; édition de 1823, t. III, pp. 602 et sq.

du Paradis que dix papes n'en avaient canonisés, le terrible Jean de Launoy fit paraître en 1677 son *Historia regii Navarræ gymnasii Parisiensis,* imprimée à Paris chez la veuve Martin, 2 volumes in-4°. Cet ouvrage, d'abord négligé sous son vrai titre, réussit mieux sous un titre plus long et moins adapté : *Academia Parisiensis illustrata quatuor partibus divisa, I^a continens quæ ab anno M CCC IV usque ad annum M DC XL in regio Navarræ gymnasio gesta sunt, II^a Regiæ Navarræ elogia, III^a Scriptores CXXXIV scriptorumque vitam seu elogium cum operum indice, IV^a Doctorum CLXIII qui bene acta vita claruerunt.* — Reproduit chez la même veuve et Jean Boudot en 1682. — Dans ce livre entièrement consacré aux gloires du collége de Navarre, le nom de Tardif est absent. Même oubli chez un historien littéraire, qui, moins que tout autre, devait commettre une pareille omission, puisqu'il traitait de l'art oratoire et de la rhétorique : nous voulons parler de Gibert, professeur au collége Mazarin, lequel donna au public : *Les Jugemens des savans sur les auteurs qui ont traité de la rhétorique,* — imprimés à Paris chez J. Etienne en 17... et suiv. en 5 volumes in-12, et réimprimés à Amsterdam par la Compagnie en 1725, in-4°, comme tome VIII des *Jugemens des savans de M Bail-*

let. — Le silence de Launoy et de Gibert semble étrange à Prosper Marchand qui le relève en termes assez vifs dans son *Dictionnaire historique :* « En tant que du collége de Navarre, « Tardif devoit avoir place parmi ces cent « trente-quatre écrivains de cette maison si sa- « vamment recueillis par le docteur de Launoy ; « & autant qu'auteur d'une rhétorique qui a « même eu autrefois sa vogue, il devoit de même « être placé parmi les maîtres d'éloquence si « soigneusement rassemblés par M. Gibert, ne « fût-ce même que dans la liste des auteurs dont « il n'a pas cru devoir parler, mais probablement « ces messieurs ne le connoissoient pas ou ne s'en « sont point souvenus (1). »

Tardif n'a pas meilleure chance avec d'autres biographes. Dans ses *Additions à l'histoire de Louis XI,* p. 84, Naudé insère une liste des savants qui ont illustré le règne de ce prince et il cite Jean Bouteillier bien antérieur à Louis XI, et Jodocus Badius très-postérieur ; il estropie le nom de Guillaume Forléon et l'appelle Fortéons ; de Jean Soreth, il fait Sireth ; il transforme Wesselus Ganfortius de Groningue en Weselus

(1) *Dictionnaire historique* ou *Mémoires critiques et littéraires,* par Prosper Marchand ; La Haye, 1758, in-f°, t. II, p. 266.

Gransfortius de Groninge, qu'il dédouble encore sous l'appellation chimérique de Jean Vulceus de Groninge, et enfin, il change notre Tardif en *Tardinus*. Cette erreur de Naudé a fourvoyé les biographes à la suite qui confondent l'écrivain vellave avec un médecin dauphinois du nom de *Tardinus*. Ce Tardin, personnage d'un certain mérite, est l'auteur d'un ouvrage de physiologie intitulé : *Dissertatio physiologica de Pilis*, imprimé à Tournon chez Claude Michel, in-8°, 1609 et 1619. Allard, dans sa *Bibliothèque du Dauphiné*, p. 210, attribue à ce docteur la *Dissertatio de partu undecimestri* et un mémoire sur la *Fontaine qui brûle*, mais sans indiquer les éditions ; Fontette, dans sa *Bibliothèque française*, t. I, p. 164, parle de l'opuscule : *La fontaine qui brûle près de Grenoble*, imprimé à Tournon chez Linocier, 1618, in-12, et fait de Tardin un grand éloge. Richard Simon, dans sa *Bibliothèque critique*, t. IV, p. 169, appelle Tardif *Tordieu;* Fontette, l'abbé Goujet, Nicéron ne le citent point ; les abréviateurs de Gessner, Van-der-Linden, Mercklin et Manget (*Gesneri Bibliotheca*, p. 294, *Epit. Bibliothecæ Gesneri*, p. 314, et *Spachii Nomenclator Philosoph.*, p. 254), le nomment *Tardinius* et ne lui attribuent que sa *Fauconnerie*. Labbe, dans sa *Biblioth. MSS.*, p. 341, parle seulement

de ses *Apologues*. Si nous étions réduit aux manuels ordinaires de la bibliographie, notre gerbe de renseignements sur Tardif serait assez maigre, mais d'autres sources plus abondantes permettent de reconstituer le bagage littéraire de notre compatriote et de rétablir au moins partiellement son existence.

Citons d'abord la brève notice tracée en courant par Egasse du Boulay : « *Guillelmus* « *Tardinus alias Tardivus, Aniciensis, docuit* « *grammaticam in collegio Navarrico. Eum* « *Reuchlinus audivit in ea arte, docuit quoque* « *magna nominis fama rhetoricam, quam* « *Carolo VIII tunc adhuc Delphino dedicavit,* « *nec caruit æmulis et invidis a quibus lacessi-* « *tus est ut et ipse alios lacessebat. Inter* « *cæteros vero Hieronymum Balbum insecta-* « *tus est et vicissim Balbus volumen in eum* « *edidit titulo :* Rhetoricis gloriosi, *in quo* « *dialogum instituit sub suo, Caroli Fernandi,* « *Petri Cohardi et ipsius Guillelmi nominibus.* « *Floruit ab anno circiter 1470 ad finem usque* « *seculi* (1). » Cet article est trop succinct et il n'est point absolument exact. Tardif jouissait déjà d'une grande réputation avant cette année

(1) *Historia Universitatis Parisiensis; Parisiis*, 1670, t. V, p. 881.

(1470) que du Boulay assigne comme date de ses débuts. Une curieuse anecdote en est la preuve topique.

En 1467, un Florentin nommé Francesco Florio, en français François Fleury, qui demeurait au couvent de Marmoutiers, composa une historiette fort leste dans le goût érotique importé chez nous par les Italiens vers la fin du XVe siècle. Ce petit roman a pour titre : *De duobus amantibus seu de amore Camilli et Emiliæ Aretinorum liber,* avec cette mention : *Feliciter expletus est Turonis et editus in domo Domini Guillermi archiepiscopi Turonensis pridie Kalendas Januarii anno Domini millesimo quadragentesimo sexagesimo septimo.* Fleury dédia cette plaquette à Guillaume Tardif et, dans son épître liminaire, il glisse à l'écrivain vellave le motif de son hommage : *Quia in Veneris Martisque palestra jam diu te exercitatum et in rhetorica facultate peritissimum esse novi.* Dispensons-nous de traduire cette gaillardise, en nous réservant de croire que la moitié au moins de l'éloge est pure licence poétique. Cet opuscule de Fleury a soulevé une très-vive querelle sur l'introduction de l'imprimerie en France.

En 1458, dès la première nouvelle de la découverte de Guttemberg, Charles VII envoya

à Mayence Nicolas Jensen, graveur de la monnaie de Tours ; mais ce triste personnage garda pour lui seul les secrets qu'il avait surpris; il ne revint plus et alla se fixer à Venise. Le docteur Guillaume Fichet et Jean de Lapierre firent venir à Paris trois typographes allemands, Ulrich Gering Martin Krantz et Michel Freyburger, qui établirent leurs presses à la Sorbonne et commencèrent leurs travaux en 1470. Les épîtres latines de Gasparin de Pergame, que les trois associés mirent au jour, sont communément regardées comme le premier livre imprimé à Paris et même en France. En 1474, Louis XI accorda des lettres de naturalisation aux maîtres allemands, mais Freyburger et Krantz s'en retournèrent dans leur pays vers 1478 ; seul, Gering resta chez nous, riche, aimé, honoré; il se livra avec entrain à son bel art, produisit une foule d'éditions admirables et mourut le 23 août 1514, laissant sa magnifique fortune à la maison de Sorbonne.

On dit que les épîtres de Gasparin de Pergame sont le début de la typographie française, et cependant le livre de Fleury aurait été achevé et édité à Tours en 1467... *Feliciter expletus et editus M. IIII° LX VII*..... Là-dessus grand débat entre les érudits, débat que résument très-clairement La Croix du Maine et Du Verdier : selon ces auteurs, l'usage de l'impression était

absolument inconnu en France avant 1470 ou 1471, et c'est là l'opinion des hommes les plus compétents sur la matière, tels que Naudé et Chevillier. Les mots *expletus* et *editus* de l'historiette de Fleury signifient seulement qu'en 1467 l'écrivain acheva son manuscrit... *expletus*... et en fit plusieurs copies... *editus*... pour être distribuées suivant l'usage de l'époque, attesté par les nombreux exemples qu'en donne le IVe tome du *Menagiana*, p. 55. On connaît deux éditions in-4o de l'ouvrage de Fleury, l'une gothique et l'autre en bonne lettre; toutes les deux sont sans date, mais la mention de Guillaume, archevêque de Tours, porte évidemment à faux. Il n'y eut, sur la fin du XVe siècle, à Tours, aucun archevêque de ce nom; on ne trouve que Gérard de Crussol qui occupa le siége de 1466 à 1472, d'où il faut conclure que l'historiette ayant d'abord paru manuscrite en 1467, l'éditeur ou l'imprimeur traduisit *in domo domini G.* par *in domo domini Guillermi,* au lieu de *in domo domini Gerardi.* Telles sont les raisons que donnent La Croix du Maine et Du Verdier, d'après La Monnoye (1), pour laisser aux

(1) Les *Bibliothèques françoises* de La Croix du Maine et de Du Verdier, sieur de Valprivas, édit. de Juvigny; Paris, 1772, t. I, pp. 351 et 352.

épîtres de Gasparin de Pergame l'honneur d'avoir inauguré sur notre sol l'art typographique. Ces raisons ne sont pas décisives et l'on peut admettre que le premier-né des presses françaises fut ce livre de Fleury, dédié à notre compatriote. — Tardif, le parrain de la première édition nationale : voilà qui vaut la peine d'être relevé.

Quoi qu'il en soit de ce litige historique, l'épître liminaire de Fleury est une preuve certaine de la notoriété de Tardif avant 1467. A cette date, il jouait déjà un rôle dans le monde des écrivains; il est également permis de croire qu'à la même époque il se poussa à la cour et obtint la faveur de Louis XI. Ce prince, accablé de travaux et d'intrigues, se plaisait fort à oublier les soucis du pouvoir dans l'entretien des petites gens et surtout des lettrés; Tardif put très-bien parvenir jusqu'à lui et s'en faire valoir. Cette conjecture se fonde sur des apparences parfaitement vraisemblables. Tardif dédia sa *Rhétorique* à Charles VIII, encore dauphin. Cet hommage à l'héritier présomptif de la couronne suppose de hautes protections; un usage, qui avait force de loi, n'admettait la dédicace aux personnes royales qu'après autorisation préliminaire. Offrir au roi, au dauphin, voire même à un grand seigneur, l'hommage d'un livre sans permission préalable, eût constitué, pour un écrivain, un manquement

grave et quelquefois une audace dangereuse.

L'autre motif qui permet de croire aux accointances de Tardif à la cour, c'est sa liaison toute amicale avec Angelo Catho, courtisan fort oublié aujourd'hui, mais qui fit grande figure sous les règnes de Louis XI et de Charles VIII. — Angelo Catho, médecin, natif de Tarente au royaume de Naples, s'initia de bonne heure aux sciences exactes. Deux siècles auparavant, il eût passé pour magicien ou sorcier; en 1470, il avait la réputation d'un habile astrologue et d'un diplomate de premier ordre. Envoyé par Jean et Nicolas, ducs de Calabre, comme ambassadeur auprès de Charles-le-Téméraire, il séduisit le terrible duc qui le retint à son service intime. Dans ce poste de confiance, il connut et apprécia le très-fin et très-spécieux Philippe de Comines. Ces deux esprits subtils et peu chargés de scrupules ne conservaient aucune illusion sur leur commun maître, et supportaient impatiemment ses déraisons et ses brutalités. Ils le quittèrent aussitôt qu'ils le purent, Comines en 1472, Catho en 1476 après la bataille de Morat, et se réfugièrent l'un et l'autre auprès de Louis XI qui les guettait depuis longtemps. Le Napolitain, par ses grâces insinuantes, prit bientôt de l'ascendant, sur le roi et devint tour à tour son astrologue, son médecin et son aumônier. Les Mémoires du

temps attribuent à Catho le génie des prédictions et en citent même d'assez surprenantes, mais ces pronostics politiques n'étaient que les sages prévisions d'une ferme intelligence. Nommé archevêque de Vienne le 8 juillet 1482, Catho fut accusé de simonie et devint même l'objet d'une bulle du pape Innocent VIII, fulminée le 28 mai 1490; il n'en conserva pas moins son siége et sa grande influence sur la direction des événements publics. Les ministres et les hommes de guerre ou d'administration faisaient le plus grand cas de ses conseils et le tenaient au courant de la politique du jour (1). Sur la fin de sa vie, il était devenu un véritable avocat consultant sur les matières officielles et les questions épineuses. En juillet 1494, il reçut Charles VIII dans sa ville archiépiscopale, accompagna ce prince dans son expédition de Naples et mourut à Bénévent dans le cours de l'année 1495. Les lettres lui doivent un reconnaissant souvenir : ce fut sur ses vives instances que Comines écrivit ses *Mémoires*, dont il lui consacra la préface. Sa devise était l'emblême de sa carrière brillante et cosmopolite : *Ingenium superat vires* (2).

(1) Voir l'*Histoire de Charles VIII,* de Godefroid; Paris, 1684, p. 535.

(2) Sur Angelo Catto ou Catho Supino, voir le nou-

Tardif pratiquait ce haut personnage et le compta au nombre de ses amis ou tout au moins de ses protecteurs. Il en reçut un témoignage d'estime bien remarquable. Il était poursuivi depuis 1485 par les dénonciations et les sarcasmes du vénitien Jérôme Balbi, et ces personnalités bruyantes en vinrent à tel point que l'archevêque de Vienne dut intervenir. Le prélat obtint de Balbi ou lui imposa une rétractation que Tardif rappelle dans son *Anti-Balbica : Pejeravit Balbus, nam postridie graviora in me innoxium quidem commisit. Itaque licet iste omnium sententia indignus cui responderem, tamen non tam mea quam quibus detraxit litteratorum causa, a primariis hujusce Universitatis compulsus, quam suo reddam loco Anti-Balbicam edidi. Qua ab eo perlecta, reverendissimum in Christo patrem dominum Angelum Catonem Viennensem archiepiscopum Galliarum primatem, ut ei jusjurandum istud danti ignoscerem, auctorem exoravit.* « *In mei notarii Penchenati* « *ad hoc vocati et tertium infrascriptorum*

veau *Gallia Christiana*, t. XVI, 118-119; Franç. Marc, décision I[re], q. 1387; les *Histoires de Louis XI*, par Varillas, Pierre Mathieu; les éditions de Comines, par Lenglet-Dufrénoy et Godefroid, et surtout les deux articles *Catho* des Dictionnaires de Bayle et de Moréri.

« *presentia Hieronymus Balbus ita fuit con-*
« *fessus : Ego Hieronymus Balbus confiteor*
« *mea manu subsignasse quæ antea edidi,*
« *nequaquam contra Tardivum scripsisse et me*
« *nunquam posthac verbo, scripto, aut per*
« *alium Tardivi famam in quoquam lædere,*
« *quæ inviolabiliter servare juravi in manibus*
« *reverendissimi in Christo patris domini*
« *Angeli Catonis, Viennensis archiepiscopi,*
« *Galliarum primatis; sed rursum pejeravit*
« *Balbus, dialogum namque famosissimum post*
« *evomuit.* » On le voit, Tardif s'étend avec complaisance sur le rôle pacificateur de Catho dans cet arrangement; il est donc probable que l'amitié du prélat lui ouvrit le chemin de la cour et lui valut surtout la faveur de l'héritier du trône.

A son avénement (1483), Charles VIII manifesta son goût pour Tardif en le nommant son lecteur à titre d'office. Cette charge était modeste, mais elle ouvrait la porte du palais; le lecteur avait son nom sur les registres de la maison royale, il mangeait probablement au serdeau, accompagnait le souverain dans ses voyages et concourait à ses plaisirs. Tardif put assister aux deux visites que fit Charles VIII en 1491 au collége de Navarre. Le roi écouta les Actes de Vespéries, de Louis Pinelle et de Jean Charon.

Ces exercices eurent lieu dans l'église du collége, dédiée depuis 1373 à saint Louis, en présence de la cour qui se tenait au jubé ; du parlement, de la faculté et des prélats qui avaient pris place dans la nef (1).

Quelle fut l'attitude de Tardif dans cette situation délicate de familier subalterne, de savant de cour ? Ses ouvrages ne renferment ni révélation ni indice à cet égard. Deux siècles après, un homme bien supérieur à Tardif, occupait à peu près le même emploi dans la maison du grand Condé. En dépit de sa réserve, Labruyère trahit une plainte discrète sur le dangereux voisinage des courtisans ; son âme dut être souvent blessée par le contact des gens de haut parage, par ces coups d'épingle, ces dédains insaisissables, par ces piqûres à fleur de peau d'autant plus âcres qu'elles ne saignent pas. L'homme de cœur, jeté par une méprise du sort à la discrétion d'un sot vaniteux et blasonné, a ressenti bien des fois l'amertume qu'exprime Labruyère avec sa touche si fine : « L'avantage des grands est immense par « un endroit : je leur cède leur bonne chère, « leurs riches ameublements, leurs chiens, leurs « chevaux, leurs singes, leurs nains, leurs fous

(1) *Dictionnaire de la ville de Paris,* loc. cit.

« et leurs flatteurs; mais je leur envie le bonheur « d'avoir à leur service des gens qui les égalent « par le cœur et par l'esprit et qui les passent « quelquefois. » Cet amer sentiment des inégalités sociales ne transpire pas dans les écrits de Tardif; de son temps, la hiérarchie était trop forte, les distances trop bien définies et l'on vivait en plein despotisme. La fréquentation des seigneurs et des prélats semble même avoir favorablement déteint sur le maître-liseur. Il y gagna cette politesse, cette désinvolture, le ton vif et délibéré qu'on saisit au vol de ses *Apologues* et *Dits moraux*. Uniquement réduit à sa cellule scolastique, il fut resté probablement un érudit prétentieux, un de ces savantasses épais comme il en fourmillait alors dans le pays latin, et que nos pères appelaient tout bonnement des cuistres de collége. Frotté au beau monde, initié aux nuances des hautes régions, il se décrassa et s'aiguisa. Simple pédagogue dans sa grammaire et sa rhétorique, il devint beau diseur, moraliste aimable et subtil dans ses traductions de Valla et du Pogge.

Tardif fit-il absolument peau neuve dans ce milieu brillant où le jetait la faveur royale? Dépouilla-t-il sans retour la soutanelle universitaire? Rien n'est plus tenace que le pédantisme. C'est un vice d'esprit et non de profession, dit

très-bien la Logique de Port-Royal, et il y a des pédants de toutes robes, de toutes conditions et de tous états, mais la pédanterie s'attache plus facilement aux gens qui enseignent et pérorent seuls en face d'inférieurs. La pédanterie est à peu près incurable : on brise malaisément avec l'allure doctorale, les petites colères et les rivalités mesquines. Grattez le savant du XVIe siècle, vous avez le Trissotin du XVIIe. Léger, agréable, de bonne compagnie, quand il respire le parfum de l'antiquité ou l'arôme pénétrant de la littérature italienne, le maître-liseur se trouve commun et sans verve dès qu'il s'abandonne à l'entraînement des personnalités. Le pédant se réveille et se hérisse dans ces misérables controverses : c'est ainsi que Jules Scaliger reprochait à Erasme de n'estimer point assez Cicéron et dénonçait à tous son confrère comme un ennemi de l'Etat. La polémique de Tardif avec Balbi est un chef-d'œuvre de mauvais ton et de mauvais goût.

Examiné sans parti pris, dans le calme du lointain, ce Balbi a bien l'air, du moins à ses débuts, d'un coureur d'aventures. Hieronymus Balbus en latin, Girolamo Balbi ou Balbo en italien, était né à Venise, non en Hongrie comme le prétendent quelques-uns, et il vint chercher fortune à Paris où il s'installa comme professeur

d'humanités vers 1485. Trithème fait de cet auteur un splendide éloge, mais ce panégyrique ne convient qu'à la seconde portion de la carrière de Balbi, à son existence d'Allemagne. Au fond, il semble que Balbi joua un assez triste rôle dans l'Université parisienne : taquin, hargneux, mauvaise langue, d'autres ajoutent de moralité suspecte, il se brouilla publiquement avec divers personnages, avec Fausto Andrelini, le poëte du roi et de la reine... *poeta regius et regineus*. ... et surtout avec Tardif. L'irritable génie des hommes de plume, les froissements d'amour-propre et peut-être aussi quelques obscures compétitions de collége allumèrent la discorde. Du reste, notre compatriote n'était pas un saint; d'humeur glorieuse et peu endurante, « très-agu « en diſputacion, » comme dit Médicis, il avait ses faiblesses; et, d'après Egasse Du Boulay, il justifia souvent les attaques de ses envieux. La critique l'agaçait, la satire le mettait hors des gonds : il le fit bien voir dans cette querelle où coulèrent force injures avec beaucoup d'encre et de bile.

Le froid et sec Du Boulay semble faire de Tardif l'agresseur; mais, au dire de Tardif, ce serait Balbi qui aurait ouvert les hostilités. D'après ce témoignage naturellement fort suspect, l'Italien aurait donné le premier exemple

des diatribes violentes; obéissant à la pression de l'archevêque de Vienne, il aurait fait amende honorable et contracté cette obligation de silence dont il a été déjà parlé. Il semble que Tardif dit vrai sur ce point. Balbi déclara la guerre et prit l'initiative par sa dénonciation acerbe du 14 mars 1485 contre la grammaire de Tardif. Cette dénonciation fut le vrai point de départ de la lutte. Le certain, c'est que Balbi oublia l'engagement qu'il avait pris sous les auspices d'Angelo Catho. Il céda de retour à la démangeaison d'écrire... *scribendi cacoethes*... et fit paraître un pamphlet dont l'édition originale, imprimée à Paris en 1494, ne se trouve dans aucun dépôt public ou tout au moins s'y est dérobé à nos recherches. Cette œuvre qui a pour vrai titre : *Rhetoris gloriosi per modum dialogi liber,* ne renferme dans la réimpression de 1791 pas moins de deux-cent-vingt pages. En tête se trouve une longue épître dédicatoire à un certain Guy, que Balbus choisit pour juge du différend... « *Itaque te,* « *Guido, non præterit, virorum humanissime,* « *quam inconcinna, quam turpi, quam spurca* « *confictorum mendaciorum congerie homine* « *nimirum libero prorsus indigna, Tardivus* « *ille totius antiquitatis censor acerrimus, in* « *me citra rationem omnem superioribus men-* « *sibus sit invectus. Legisti namque armato*

« *strenuissimi viri codicillos, quam Tardiviam* « *dicit esse machinam, tonitru quodam terrifico* « *Balbica funditus diruentem...* » Balbi fait donc de Tardif l'agresseur et il représente son *Rhetor gloriosus* comme une simple réponse à une injuste attaque. Le corps de l'ouvrage est sous forme de dialogue et voici les noms des personnages mis en scène : 1° Charles Fernand... *Carolus Fernandus*... uni à l'auteur par une indissoluble amitié... *indissolubilis amicitiæ fœdere*, *quique suorum epigrammatum fuit interpres fidissimus*... et qui possède le don de conter avec grâce des choses aimables ; 2° Tardif, intarissable sur son propre éloge ; 3° Pierre Cohard, avocat du roi, digne par sa science d'être un arbitre équitable de la discussion. Le dialogue s'ouvre par un discours sur l'antiquité, et Tardif ne se trouve point d'égal parmi les plus célèbres grammairiens de la Grèce et de Rome : *Ego tamen omnibus istis gloria anteo*... Viennent ensuite de longues et pédantesques dissertations sur le style de Tardif et sur quelques termes hasardés par lui. Le sel de cette critique s'est évaporé, si tant est qu'on puisse y découvrir quelque verve. Les allusions échappent par leur obscurité ; elles visent une série d'incidents vulgaires, tous plus insignifiants les uns que les autres. Les ironies et les méchancetés à l'adresse

de Tardif procèdent à coup sûr d'une intention venimeuse, mais le trait est plus malveillant qu'incisif : les griefs s'émoussent par leur ténuité même. Au fond, ce pamphlet est assez anodin et ne méritait pas tant de colères. Il est vrai qu'en d'autres occasions Balbi a visé plus juste. L'édition de Retzer contient deux épigrammes assez bien tournées contre Tardif :

AD LENTUM

Omnia solus habes, tu grammata solus et artem
Rhetoricam, solus verba latina tenes;
Et solus noscis dubiosa epigrammata Persi.
Parva loquor, solus omnia, Lente, sapis.
Esse Deum monstras sub trino corpore solum,
Quæ sint, quæ fuerint quæque futura tenes.
Solus habes famam præclaraque nomina solus,
Ingenium solus, cor quoque solus habes;
Omnia cum solus teneas, pallentia solus
Regna petas, solus quæque sinistra feras.

AD TARDIVUM

Imposuit quicumque tibi cognomina, Tarde,
Nomen Amazonio condidit ille viro,
Hippolyto nomen sic impia fata dederunt
Quod fuerat propriis dilaniandus equis.
Nomina sic misero tibi, Protesilae, fuerunt
Victima cum Phrygiis prima futurus eras.
Sic tibi dant superi Tardi cognomina, cum sis
Tardus et ingenio tardus et eloquio.

La riposte de Tardif ne se fit pas attendre; elle parut sous ce titre : *Anti-Balbica seu Antaccellina Guillelmi Tardivi Aniciensis in Balbum imo Accelinum defensio, edita Parisiis (anno 1495?), in-4°*. Le livre réussit, car dans la même année parut une autre édition ainsi désignée : *Anti-Balbica, vel si mavis recriminatio Tardiviana..... Recognitum est hoc opus per eruditissimum virum Petrum Botilerium impressumque summa cum diligentia characteribus Parisiacis impensis Antonii Cayllaut,* 1495, in-4°, goth. Dans la *Bibliotheca selectissima, Amstelodami apud P. Mortier, mense Novembri 1743 distrahenda,* t. I, p. 422, on trouve mentionné cet *Anti* avec un titre plus long et assez différent : *Anti-Balbica, S. Anti-Accelina, S. Guillermi Tardini, Aniciensis, in Balbum imo Accelinum defensio, Anti-Balbica in Gerronymum Barbarum famosum doctorem bonorum et Tardini Aniciensis detractorem responsio*. La *Bibliotheca selectissima* fait observer que ce titre est double et que les mots de *Gerronymus* et de *Barbarus* ont été corrompus à dessein; mais elle ajoute à tort que cette édition parut en 1490, ce qui est contraire à tous les autres renseignements bibliographiques, puisque le *Rhetor gloriosus* est de 1494. L'*Anti-Balbica* est moins rare que l'écrit auquel il sert

de réfutation ; on le rencontre parfois dans les catalogues et les ventes publiques. L'exemplaire de la Bibliothèque nationale se trouve en mauvais état, sans garde, sans titre et pagination. Le caractère de ce petit in-8° est grossier et porte la marque de l'époque dite gothique en typographie. La date et le monogramme sont absents.

La brochure de Tardif — le terme de brochure trouve ici sa place, suivant le mot de M. de Martignac : on appelle brochure tout ce qui ne se *relie pas,* — peut être curieuse sous le rapport historique ou typographique, mais en réalité c'est une œuvre sans mérite, dépourvue de sel et d'esprit, malgré l'opinion trop bienveillante d'un critique local (1), et dont le fond et la forme ne sont ni meilleurs ni pires que ceux d'une foule de polémiques du même acabit. Le piquant de cette *responsio* ou *recriminatio,* c'est qu'elle révèle dans leur naïve âpreté les passions littéraires du XVe siècle. Le moyen âge amenait son pavillon, l'aurore de la Renaissance avait lui, les âmes s'ouvraient à l'atticisme, à la culture savante, aux pures ivresses du renouveau, mais les tempéraments gardaient leur fougue et leur flamme.

(1) « La brochure de Tardif pleine d'esprit et de nerf.... » dit M. Mandet, dans son *Histoire du Velay,* le Puy, imprimerie Marchessou, 1861, t. VII, p. 8.

De vieux registres fournissent un curieux témoignage de la persistance de ces mœurs primitives : un archer et un sommeiller de Charles VIII moururent sur le coup à ses funérailles (1). Cet attachement passionné des serviteurs pour le maître, expression naïve du lien féodal, ces instincts prime-sautiers, la vivacité et la mobilité des impressions faisaient de l'homme, même à la fin du XVe siècle, un être de sensation et d'élan, une nature ardente, indomptable, toujours sur la pente des excès; la force surabondait dans ces muscles et ces nerfs encore jeunes. Oh! c'est une belle chose que la civilisation avec ses raffinements et ses angles arrondis; mais l'habitant blafard et rachitique des cités modernes n'en demeure-t-il point l'expression suprême? Trop de bien-être amollit ou déprave. Qui voudrait comparer la trempe des caractères de nos jours aux fortes individualités du moyen âge? Du temps de Tardif, la personnalité humaine s'épandait en plein essor; cette sève en constante fermentation s'échappait, pour les hommes de guerre, en périls et en aventures, pour les hommes de plume en controverses infatigables et en

(1) *Registres du parlement,* cités par Henri Martin, à l'occasion de la mort de Charles VIII, *Histoire de France,* t. VII, p. 290.

logomachies violentes. Les luttes artistiques ou littéraires dégénéraient en combats singuliers, en guerres à outrance. Les érudits se provoquaient en champ-clos et devenaient, comme plus tard Benvenuto Cellini, de véritables gladiateurs. Le Pogge lança contre Georges de Trébizonde, son confrère à la chancellerie romaine, des pièces d'une âcreté inouïe, et alla même jusqu'à souffleter ce rival en place publique. — Tardif apporta dans sa querelle avec Balbi les ardeurs de son entourage et l'énergie de la race vellave.

Les premiers mots de son *factum* annoncent la modération. « Je vais enfin te répondre, dit-il, « ô Balbi, et n'opposerai point à tes outrages « des récriminations trop légitimes ; bien plus, je « rendrai le bien pour le mal. Je saurai contenir « ma défense sur le ton littéraire et modéré ; je « m'adresserai à toi comme je le ferais à un juge « équitable. Tes accusations ne sont ni vraies ni « vraisemblables, et elles ne s'appuient pas plus « sur les paroles que sur les écrits. Sans respect « pour la conscience et la pudeur, tu as lancé « contre moi de tels mensonges, qu'aucun « homme probe et instruit ne peut accorder foi « à tes dires (1). »

(1) *Responsurus postremo tibi, Balbe imo Acceline, injurias veras pro tuis in me falsis non referam, quin bo-*

Voilà qui est bien, ce début est digne : c'est ainsi que doit se défendre l'honnête homme injustement outragé, mais ce n'est là qu'une précaution oratoire ; le calme ne se soutient pas, le naturel se réveille, bientôt l'injure déborde, les personnalités, les apostrophes véhémentes s'accumulent : « Tu mens, Balbi, lorsque tu donnes « pour prétexte à tes attaques l'envie que j'aurais « conçue contre toi et les mensonges que j'au« rais semés contre ta réputation. Dis-moi, je « t'interpelle formellement sur ce point. Qui « donc a pu échapper à l'envie dont tu es dévoré, « et ne pas devenir ton ennemi implacable? Si « jamais je t'ai jalousé et si je t'ai froissé par « mes paroles, mes écrits ou mes actes, si ce « n'est lorsque j'ai été poussé à bout par tes « provocations incessantes, je veux que Dieu « me condamne et qu'il t'absolve, ô fameux « discoureur ! Dans tes hyperboles outrées tu « m'appelles fanfaron, toi qui ressasses dans ton « dialogue tant de faussetés insignes, toi qui « n'as pas rougi dans cette épigramme, qui sert

num pro malo reddens litteraria ac honesta mei defensione tibi doctis bonisque judicibus paria faciam. Quoniam non modo nullo teste aut scripto vera sed ne verisimilia quidem, consciencia pudoreque amissis, contra me adeo supra fidem insimulasti, ut fidem tibi habiturus sit doctus aut bonus nemo.....

« de frontispice à ton libelle, de te décerner les « titres d'orateur illustre et de poëte sans pa- « reil !...... Malgré mon dégoût, j'ai dû prendre « la plume pour te réfuter. J'ai pour excuses, les « circonstances, le lieu, ton propre serment « qu'atteste un contrat authentique, dressé par « notaire, des témoins intègres, tes écrits livrés « à l'impression; et toi, l'insulteur public, tu ne « pourras récuser de semblables autorités. J'atteste « Dieu qui nous juge et les témoins impartiaux « de cette querelle : je ne t'ai jamais vu ni connu « ni blessé, j'ignorais ton existence avant tes « pamphlets diffamatoires. Docile à tes prières, je « t'avais accordé souvent ton pardon, je t'avais « même officié dans la mesure de mes forces; « et voilà qu'au mépris de tes nombreuses « promesses, épuisant ma patience que deux « ans d'outrages n'avaient point lassée, tu me « déchires publiquement par tes paroles, tes « écrits et tes actes ! (1) »

(1) *Detractionis tuæ contra me causam fuisse calumniaris, Balbe, me invidia confictis mendaciis citra rationem in te invectum. Dic igitur, dic mihi, te te hoc loco interrogo, quisnam tibi cui nichil invidia dignum inest vel invidiosissimus invideret? Si ego tibi inviderim, te cogitatione, verbo, scripto factove (nisi abs te, famosissime, ac diu provocatus ac invitissimus) leserim, pareat mihi nunquam, te vero ad satisfactionem cogat Deus!.....*

De tout ceci il faut conclure que la querelle remontait assez loin et que le *Rhetor gloriosus* n'était pas le coup d'essai de Balbi. Retzer le fait entendre dans sa notice, du reste très-partiale sur les œuvres de ce dernier : « *Prima de Balbo* « *occurrit mentio in Bulæi historia Universita-* « *tis Parisiensis. Ibi refertur Balbus senatui* « *regio formandis dirigendisque litterarum* « *studiis prefecto tradidisse (14 Martii 1485)* « *dissertationem aliquam adversus grammati-* « *cam Guillelmi Tardivi, qui Joannis Caprionis* « *(Reuchlin) præceptor erat. Res in discep-* « *tationem vocata. De causa exitus tacet* « *Bulæus.* » Tardif avait été traqué dans son honneur, dans sa vie privée, ce qui est pis, dans sa compétence de grammairien, et il rend la

Ego autem quæ in te invitus quidem rescripsi, tempore, loco, tuo jurejurando, irrefragabilibus testibus, tuo chirographo notarii instrumento, tuis scriptis et sane impressis sic comprobabo, ut tu omnium inficiator frustra inficias eas. Deum judicem testesque istius contentionis conscios supplex invoco me nunquam de te audisse, te vidisse, lesisse, sed ne cogitasse quidem, cum in me es inhumane invectus. Et quamquam bis atque iterum imo vero sepius tibi oranti et pepercissem et pro viribus officiosus fuissem, tu nichilo secius spreto tuo frequenti jurejurando me tibi biennio mutuum palam verbo, scripto, facto lacessivisti.

pareille à son détracteur. Il faut le redire : au fond, ce débat n'intéresse que comme spécimen des mœurs littéraires. A distance, on écoute d'un air distrait ces deux humanistes qui se déchirent à l'envi. Que nous importe que Balbus soit un ignorant, un diffamateur, une bête d'encre, en délicatesse avec l'orthographe, étranger aux premières notions du savoir-vivre, de la rhétorique et de la logique, sans foi ni loi, etc.? Le thème de ces disputes a été épuisé par Saint-Evremond dans sa spirituelle fantaisie des *Académiciens,* et par Molière dans les *Femmes savantes :*

TRISSOTIN

Allez, petit grimaud, barbouilleur de papier.

VADIUS

Allez, rimeur de balle, opprobre du métier.

. . . .

Ma plume t'apprendra quel homme je puis être.

TRISSOTIN

Et la mienne saura te faire voir ton maître.

La péroraison de Tardif résume bien l'esprit de son opuscule ; n'attendez pas les railleries savantes de Rabelais, le fin persiflage de Voltaire, ou même la goguenardise à l'emporte-pièce de Paul-Louis Courier. Tardif est fort en colère, il est à bout d'invectives, mais il se surpasse dans

le bouquet final : « Si j'ai réussi à te faire voir « sous ton véritable aspect, souillé par l'immonde « hérésie, perfide, parjure, de vie scandaleuse, « bavant l'insulte sur moi et les docteurs, et, « pour tout dire, infâme ; si j'ai stigmatisé jus- « tement tes élucubrations barbares, incongrues, « calomnieuses, hérétiques, que tes écrits soient « livrés aux flammes, que ton nom soit réprouvé: « la justice, l'ordre public, la religion l'exigent ! « Vous, ô Vénitiens, ô généreux Balbi, chassez « de votre illustre cité ce misérable qui prostitue « sa noble origine ; vous ses parents, ô Accelini, « reniez ce fils dégénéré, proclamez bien haut « que vous ne l'avez ni enfanté, ni nourri, et « qu'il n'est point vôtre. Vous tous, les sectateurs « fidèles de la justice, de la science, de la vertu « et de la foi chrétienne, foudroyez ce pervers, « qu'il subisse un châtiment vengeur, qu'il soit « jeté à l'exil ! Odieux à tous, calomniateur « effronté des érudits et des honnêtes gens, voilà « ton personnage, Balbi, voilà ton nom ouï par « les sourds, vu par les aveugles, proféré par les « muets, sanctionné par les critiques. C'est ainsi « que la foule t'appellera et te montrera partout « du doigt (1). » Sur cette belle tirade, Tardif

(1) *Si ergo, Balbe Aselline, te te erroncum heresis suspectum, perfidum, perjurum, scandalosum, doctorum mei-*

écrit le mot *fin*. Faisons comme lui, c'en est assez de ce pugilat universitaire où décidément aucun des champions ne se montre à son avantage.

L'épilogue de ce duel à coups de plume se raconte de diverses manières. Au dire de Prosper Marchand, Tardif frappait au bon endroit, quand il dénonçait les mœurs de Balbi et faisait appel au bras séculier : il se trouva que ce pamphlétaire était un sujet de la pire espèce, adonné à la débauche et flétri par des vices honteux. Une enquête fut ouverte, Balbi ne demanda point son reste; il décampa subitement, se réfugia en Angleterre et personne n'eut jamais plus de ses nouvelles. Tel est le récit de Marchand (1), mais

que detractorem et proinde infamem, scripta tua barbara, incongrua, falsa, hæretica ostendi; illa comburantur et in te animadvertatur : justum, necessarium christianumque est. Vos Veneti, vos Balbi generosissimi, thrasonem istum, vestram nobilitatem sibi mentientem a vestra civitate clarissima relegate. Vos Accelini parentes, istum a vobis scandalose degenerantem genuisse, aluisse, vestrum esse negate. Vos justitiæ, scientiarum, virtutum, fidei christianæ amatores, istum justis datis penis exulem explodite. Tandem cunctis odiosus, doctorum bonorumque diffamator impudorate, talem te surdi audiunt, cæci vident, muti clamant, fautores judicant, titulo dicunt, digito monstrant omnes. — Anti-Balbicæ seu Antaccelinæ finis.

(1) *Dictionnaire*, loc. cit.

d'autres auteurs démentent cette version. S'il faut en croire ces auteurs graves et bien renseignés, voici comment les choses se passèrent : aux XVe et XVIe siècles, les hommes de lettres avaient l'humeur voyageuse et se transplantaient aisément ; d'un pays à l'autre, on oubliait leurs mésaventures. La presse, ce porte-voix dont les échos se répercutent de nos jours aux quatre coins de l'Europe, n'existait alors que sous la forme de livres, écrits en latin et destinés à une publicité restreinte. Les rapports internationaux s'échangeaient rarement, et les scandales ou les esclandres ne dépassaient guère la région où ils avaient éclaté. Grâce à l'insouciance des mœurs contemporaines, et profitant de cette difficulté de communications, qui était un gage d'oubli et de silence, Jérôme Balbi put retourner en Allemagne et s'y refaire une position. Il semble qu'il avait déjà résidé dans les parages germaniques : en 1494, il avait publié à Augsbourg l'*Opusculum epigrammaton,* recueil de poésies licencieuses, dans le genre italien. En 1514, on le retrouve établi sur un bon pied à la cour de Ladislas, roi de Hongrie, lequel lui avait confié l'éducation de ses enfants et l'avait mis à la tête de la collégiale de Presbourg. En 1515, le prévôt de Presbourg reçut des princes allemands une mission de confiance auprès de l'empereur

Maximilien (1), et en 1519 il remplaça sur le siége épiscopal de Gurck, en Carinthie, le cardinal Mathieu Langius, promu à l'archevêché de Salzbourg. Charles-Quint connaissait Balbi et l'avait vu à son couronnement avec le titre d'ambassadeur du roi de Hongrie : il lui accorda sa confiance et en fit son agent diplomatique. Balbi scella sa renommée par un livre de premier mérite, le *De rebus Turcicis libri quatuor ad Carolum V imperatorem de Coronatione liber* (Bologne, 1530), traité fort savant et reproduit maintes fois dans les répertoires de droit public. L'évêque de Gurck appartenait, dit-on, à l'ordre des Dominicains, mais ce fait n'est pas bien vérifié : Bayle et Moréri démontrent que le prélat a été souvent confondu avec un moine jacobin, Jean Balbi, Génois, qui florissait vers 1270 (2). Jérôme Balbi mourut à Venise en 1525 d'après les uns, et à Bologne en 1530 ou 1535 suivant les autres. Un érudit allemand, Joseph de Retzer, a publié

(1) *Cæsar Augustæ ad mensem usque Julium (1515) moras traxit. Reges eo pertæsi miserunt Hieronymum Balbum præpositum Posoniensem, illum qui Matthæo in sede Gurcensi deinde suffectus est, aliosque super alios ut ejus adventum urgerent.... (Germania sacra,* de Hansiz; Augsbourg, 1729, t. II, p. 580.)

(2) Articles *Balbi* et *Balbo* aux *Dictionnaires* de Moréri et de Bayle.

ses œuvres complètes à Vienne en Autriche : *Hieronymi Balbi, Veneti, Gurcensis olim episcopi opera collegit et præfatus est Josephus de Retzer, S. R. J. eques nob. prov. Austriæ, Vindobonæ apud Josephum Stahel,* 1791, 2 vol. in-8° (Biblioth. nat., Z, 1937). La notice de Retzer sur Balbi ne laisse aucun doute sur l'identité de l'adversaire de Tardif avec l'évêque de Gurck. Les sources biographiques, soit allemandes, soit italiennes, dont Retzer a fait usage : Bel, le jésuite Balbinus ou Bohuslaus, Agostini et surtout le docte et consciencieux Mazzuchelli, passent d'ordinaire pour excellentes. On peut ajouter que l'auteur du *Rhetor gloriosus* parle de ses épigrammes : or, l'évêque de Gurck avait composé un recueil très-peu édifiant de poésies de cette façon, et parmi les pièces de ce recueil figurent les deux morceaux ou *Carmina* à l'adresse de Tardif que nous avons donnés ci-dessus. Il n'y a donc pas à douter que le Balbi de Tardif et l'auteur du *De Coronatione liber* ne fassent un seul et même personnage.

Jérôme Balbi laissa en France sa considération aux ronces de ces escarmouches littéraires, mais Tardif en sortit sans éclaboussure, du moins apparente, car il ne cessa de recevoir de partout des marques publiques d'estime. Jean Reuchlin,

l'ami d'Erasme, le célèbre philologue, la gloire de la science allemande au XVIe siècle, celui que Luther et Mélanchton essayèrent vainement de compromettre dans la Réforme, vint dans sa jeunesse à Paris. Ce voyage, qui date de 1473, laissa dans l'âme de Reuchlin un cordial souvenir. Trente ans plus tard, lorsque son livre *Speculum oculare* eut subi la censure des Dominicains de Cologne et de l'Université de Louvain, il voulut conjurer la ratification de cette sentence que menaçait d'en faire l'Université de Paris. Dans la belle lettre qu'il écrivit dans ce sens en octobre 1513 à Jacques Lefèvre d'Etaples, il rappelle les noms des savants qui florissaient en 1473 dans l'Université de Paris. « Dans votre France, « dit-il, à Paris, j'ai reçu de Grégoire Tipherne « les premiers éléments de la langue grecque. « J'avais alors pour maître de théologie en Sor« bonne Jean de Lapierre; pour maîtres de rhéto« rique Tardif, du Puy-en-Velay, qui se tenait « dans la rue Sainte-Geneviève, et Robert « Gaguin qui enseignait chez les Mathurins. « Je faisais alors partie de la maison du mar« quis Frédéric, prince de Bade, et aujour« d'hui évêque d'Utrecht. Quelques années plus « tard, à mon retour de Suède, je revins à « Paris et suivis les leçons de Georges Her-

monyme le Spartiate (1).» Le nom de Guillaume Tardif associé à ceux de Lapierre, de Gaguin, de Tipherne et d'Hermonyme par un homme tel que Jean Reuchlin, démontre péremptoirement le crédit et l'autorité du professeur vellave. Ces doctes personnages jouissaient à la fin du XV[e] siècle d'une réputation hors ligne qu'ils avaient conquise par leur savoir et leurs travaux.

Jean de Lapierre brillait au premier rang des théologiens et il mérita la gloire, comme on l'a déjà vu, d'être l'un des introducteurs de l'imprimerie en France. Grégoire, natif de Tipherne en Italie, enseignait dès 1470 la langue grecque à la Sorbonne. Louis XI l'avait en grande estime: érudit et poëte, il traduisit une partie de Strabon et composa des vers fort goûtés de son temps.

(1) *Ipse ego quondam in vestra Gallia ex discipulis Georgii Tiphernatis adolescens Parisiis acceperam græca elementa, anno Domini 1473, quo in tempore illic et Joannem Lapidanum theologiæ doctorem in grammaticis ad Sorbonam, et Guillelmum Tardivum Aniciensem in vico S. Genovefæ, et Robertum Gaguinum apud Mathurinos in rhetoricis preceptores habui, cum essem e familia marchionis Friderici principis Badensis, nunc episcopi Trajectensis. Demum post aliquot annos et Suevia rediens ad Parisios Georgium Hermonymum Spartitem græce docentem assecutus sum.* — Lettre citée par Marchand, *op. laudat.*

Il allait quelquefois, dit Bayle, acheter lui-même ses provisions, mais il marchandait avec un style si étudié, que les paysans ne s'en accommodaient pas (1). Les *Grandes Chroniques de France,* tant de fois réimprimées, consacrent encore le nom de Robert Gaguin, général de l'ordre de la Trinité. Théologien, philosophe, orateur, historien et poëte, Robert Gaguin fut l'une des grandes lumières du XV[e] siècle. Hermonyme, qui se disait né à Sparte, apparaît sous un jour moins favorable et prête beaucoup à la discussion. Suivant quelques auteurs, c'était un de ces Grecs, qui, depuis la chute de Constantinople, traversaient l'Europe, courant le cachet et enseignant parfois ce qu'ils ne savaient pas. Budé, grand helléniste, le prit pour maître, le paya fort cher, et, après plusieurs années d'études inutiles, n'apprit réellement le grec qu'à l'école de Lascaris (2).

Les témoignages d'estime et de sympathie que les savants étrangers décernèrent à Tardif, reçurent leur sanction en France chez les érudits de tout ordre. Louis de Rochechouart, élu évêque de Saintes en 1460 et qui abandonna son siége

(1) Article *Grégoire de Tipherne* au *Dictionnaire* de Bayle.

(2) Article *Budé* au *Dictionnaire* de Bayle.

en 1492 à son neveu Pierre de Rochechouart, doyen de Saint-Hilaire de Poitiers, passait pour un fin connaisseur, très au courant des questions du jour, et entretenait une correspondance avec Gaguin, dont les XXIIIe, XXVIe et XXXIXe épîtres lui sont adressées. Lorsque Tardif publia son édition de Solin, l'évêque de Saintes inscrivit en tête de l'ouvrage une pièce de vers à la louange de l'éditeur.

Reçu à la cour, aimé et goûté de presque tous les hommes marquants de son époque, Tardif serait oublié comme tant d'autres, s'il ne se présentait à nous qu'avec son *Anti-Balbica* et ses succès d'école, mais sa mémoire est défendue par des titres plus sérieux. Il a laissé des œuvres qui ont survécu et classent son nom parmi les hommes de second ordre, dont les travaux entretiennent le cours des idées, font progresser la langue, et constituent en définitive cette chose complexe qu'on décore du nom de littérature.

II

ŒUVRES DIVERSES DE TARDIF

A liste des ouvrages de Tardif est assez longue et témoigne de la diversité de ses aptitudes.

I. Le premier est une grammaire latine dont Spachius dans son *Nomenclator* et Du Verdier dans sa *Bibliothèque françoise* ne fournissent que le titre : *Guillelmi Tardivi Aniciensis Grammatica*. La *Bibliotheca Baluziana,* p. 400, nous apprend que ce volume avait été imprimé sous le règne de Charles VIII, in-4°. Ce livre, dont le succès fut très-vif et qui était répandu au Puy, suivant le rapport de Médicis, emprunte une valeur sérieuse au temps qui le vit éclore. Un traité pédagogique constitue d'habitude une œuvre inférieure, de deuxième ou troisième main, quoique Port-Royal ait produit en ce genre des travaux réellement admirables : les grammaires, les prosodies, les rhétoriques deman-

dent du jugement, un savoir solide, mais elles ne placent jamais bien haut leurs auteurs. Il en était autrement à l'époque de Tardif : alors tout était à créer et le plus humble manuel scolaire exigeait une science et une faculté d'initiative que le docte Huet définit à merveille : « Ce grand « nombre de savants qui fleurirent vers la fin « du XVe siècle et au commencement du XVIe, « me paroissent bien plus estimables que ceux « de notre temps. Nous avons tant de secours « pour devenir savants, et nous sommes dans « une si grande lumière des lettres qu'il semble « qu'il ne faille que vouloir être savant pour y « réussir. Tant de Grammaires, tant de Diction- « naires, tant d'Indices, tant d'Abrégés, tant « d'ouvrages méthodiques dans toutes les scien- « ces qui se sont infiniment multipliés à la faveur « de l'imprimerie, sont autant de chemins abré- « gés et aplanis pour parvenir promptement au « sommet de la vraie science. Mais dans ces « premiers temps d'obscurité et de ténèbres, ces « grandes âmes n'étoient aidées que de la force « de leur esprit et de l'assiduité de leur travail. « Les livres n'étoient que manuscrits et par « conséquent rares, chers, et en petit nombre. « On trouvoit peu de personnes de qui on put « prendre conseil, moins encore que l'on put « imiter. Il falloit trouver tous ses besoins dans

« son propre fonds et n'attendre rien du dehors.
« Je trouve enfin la même différence entre un
« savant d'alors et un savant d'aujourd'hui,
« qu'entre Christophe Colomb découvrant le
« Nouveau-Monde et le maître d'un paquebot
« qui passe journellement de Calais à Dou-
« vres (1). »

Si le docte évêque avait poursuivi sa pensée, il aurait pu établir un parallèle assez piquant entre les érudits du XVe siècle et les érudits modernes, et constater la supériorité des premiers. Chose singulière et pourtant réelle! Dans le domaine des sciences exactes le progrès est en raison directe de l'amélioration des instruments de travail, mais il n'en va point ainsi pour les lettres et les arts. A mesure que l'instruction se vulgarise elle s'amincit, et perd en profondeur ce qu'elle gagne en surface. Il semble que le génie littéraire ne profite qu'aux conquêtes pénibles, et que la difficulté soit la sage-femme des belles œuvres. Les grammairiens, rhéteurs, philologues ou philosophes du XVe siècle se trouvaient réduits à chaque instant à l'invention, à l'effort personnel. Les érudits de nos jours ne font jouer que la mémoire, tandis que leurs devanciers usaient à la fois de

(1) *Huetiana*, Paris, 1722, pp. 20 et 21.

toutes les facultés humaines. De même pour les artistes : les modernes en savent infiniment plus que les vieux maîtres sur le technique et les procédés matériels; ils ont à leur service tous les perfectionnements de l'industrie, mais ces facilités d'exécution ne leur donnent-elles point le change, et n'éteignent-elles pas en leur âme l'inspiration féconde et la flamme créatrice ?

II. La *Rhétorique*. Cet ouvrage doit avoir joui d'un grande vogue aux XVe et XVIe siècles, car on en connaît au moins quatre éditions.

La première est mentionnée par Gessner, mais seulement par son titre : *Rhetoricæ artis et oratoriæ facultatis Compendium cum praxi exordiorum ex gravissimis auctoribus excerpta*.

La seconde, qui s'accole à une *Prosodie* de Robert Gaguin, est, suivant un Catalogue de Techener de 1865, intitulée comme suit : *Guillermi Tardivi Aniciensis Rhetorica cum commentario; Roberti Gaguini de arte versificandi libellus. s. l. n. d. goth.* 2 parties en 1 vol. petit in-4°. On présume que ce fascicule a été imprimé en 1485.

La troisième sort de la *Bibliotheca Heberiana* et contient deux parties : le traité de rhétorique a quatre-vingt-six feuillets et l'autre petit traité dix, entout quatre-vingt-seize feuillets, plus un feuillet pour la table. Les pages ont 13 centimè-

tres d'impression composées de vingt-cinq lignes, marge en tête 2 cent. 1/2, en queue 5 et en côtés latéraux 3 1/2, en tout 20 centimètres. Cet in-4° est imprimé en caractères romains, sans chiffres, réclames, signatures, lieu ni date, mais il vient d'après Brunet : *Ex Parisiis per Petrum Cæsaris et Joannem Stob circa 1475*. La préface a trois feuillets, et après avoir déduit la nécessité du bien dire, père de l'éloquence, Tardif invoque le Saint-Esprit et distribue ainsi ses matières : « *Rhetoricam artem oratoriam-*
« *que facultatem a Cicerone, Quintilianoque*
« *quatuor et viginti voluminibus multisque*
« *locis varie conscriptam, quæque uterque*
« *commodissime videtur præcipere, excellen-*
« *tissime libans ordine hoc in compendium*
« *brevissime redegi. Ego namque officiosus*
« *credidi officere nihil quam scientiam hanc*
« *verissimis illorum sententiis ornatissimisque*
« *verbis reddere omnibus familiarem... Defi-*
« *nitio rhetoricæ — De ordine in excogitanda*
« *oratione, — De generibus causarum. — De*
« *effectibus. – De judiciali genere et ejus*
« *exordio, narratione, partitione, confirma-*
« *tione. — De constitutionibus. — De argumen-*
« *tis et argumentationibus. — De refutatione.*
« *— De conclusione. — De remuneratione be-*
« *neficii. — De genere demonstrativo et ejus*

« *exordio. — De narratione. — De partitione.* « *— De confirmatione et refutatione. — De* « *dispositione. — Refutationi non inepte exor-* « *nationes. — Conclusioni non inconcinne exor-* « *nationes. — De elocutione. — De elegantia. —* « *De compositione. — De exornatione. — Exor-* « *dio non incongrue exornationes. — Narra-* « *tioni non indigne exornationes. — Confirma-* « *tioni haud inaplicabiles exornationes. — De* « *tribus figuris dicendi. — De memoria. —* » *De pronunciatione. — De incitatione. — De* « *exercitatione. — De oratore. — Compendii* « *peroratio.* » Gessner qui nous a conservé un ordre de matières à peu près semblable n'a point reproduit l'argument du second traité; voici cet argument, toujours d'après l'exemplaire Hébert :

« *Guillermi Tardivi Aniciensis ex gravissi-* « *mis auctoribus exordiorum praxis excerpta.*

« *Benevolentia ab nostra persona quinque mo-* « *dis captatur : officio, purgatione, necessitate,* « *conditione, oratione. — Ab auditoris persona* « *duobus modis benevolentia captatur : mori-* « *geratione et laudatione. — Ab adversarii* « *persona benevolentia tribus modis captatur :* « *suspicione, odio, contemptione. — Ab re* « *duobus modis benevolentiam captamus : laude* « *et dubitatione. — Docilitatem duobus modis*

« *efficimus* : *expositione et attentione. — Atten-*
« *tionem quinque modis efficimus : rogatione,*
« *admiratione, utilitate, brevitate, connumera-*
» *tione. — De principio et insinuatione.*

Le second traité des *Exordes* se termine par quatre vers latins élogieux composés par : *Lodoicus Xantonensis episcopus*, et par huit vers encore latins de la façon de : *Simon Recomadoris angeriacus Lodoici Xantonensis episcopi secretarius*. La poésie de l'évêque et du secrétaire ne vaut pas grand'chose et leur syntaxe est un peu fantaisiste. Au lieu de nous hasarder à traduire ces compliments revêtus d'une langue et d'une prosodie très-approximatives, nous préférons leur laisser leur forme et leur ponctuation originales. Le lecteur s'en tirera comme il pourra :

Lodoicus Xantonensis episcopus Guillermo Tardivo Aniciensi.

Lauda et mirare hec impressa volumina, lector !
Scripta quibus cedit pagina quæque manu.
Venduntur parvo, nec punctum aut littera desit.
Vera recognoscit Tardivus. Ecce, lege.

Simon Recomadoris angeriacus Lodoici Xantonensis episcopi secretarius Guillermo Tardivo Aniciensi.

Arte nova pressos si cernis mente libellos
Ingenium totiens exsuperabit opus.

Nullus adhuc potuit hujus contingere summum.
  Ars modo plura nequit; ars dedit omne suum
Ni vim quis faciat nullo delebitur evo
  Que nitet incausto littera pulchra nimis.
Vivant autores operis feliciter isti
  Gaspar Russangis, Tardive, vive magis (1)!

Vient enfin la table : *Tabula rubricarum,* qui tient un feuillet. « Le sommaire de l'ouvrage de

(1) On retrouve les mêmes quatrain et huitain dans une édition du *Solinus* de Tardif (Biblioth. nat. G. Réserve, 284), imprimée en 108 feuillets à 28 lignes par page, sans préface, post-face, chiffres ni signature. Au recto du second feuillet, on lit : *Caii Julii Solini de mirabilibus mundi rubricarum tabula,* et au recto du dernier feuillet figure cette mention : *Caii Julii Solini ad adventum Polihistor sive de situ orbis ac mundi mirabilibus liber finit.* Le premier recto de ce livre est blanc et les deux pièces de vers sont au revers sur le premier verso; seulement le dernier vers du huitain est ainsi conçu :

Isti Russangis, Tardive, vive magis!

ce qui est absolument inintelligible. Ne serait-ce pas une coquille, car ce produit typographique n'est pas d'invention moderne? *Gaspar* et *Russangis* se comprennent comme prénom et nom. Le nom du secrétaire *Recomadoris* se prête à toute sorte d'hypothèses étymologiques. Quant au mot *angeriacus,* il désigne évidemment un lieu de naissance et on peut le traduire par : « natif de Saint-Jean-d'Angély. »

« Tardif, dit Prosper Marchand, pourra servir « à désabuser ceux qui s'imaginent si faussement « que les rhétoriques de collége, et surtout cel- « les de ce temps-là, ne sont que désordre, con- « fusion et pur pédantisme. D'ailleurs, on ju- « gera par là du choix judicieux de l'auteur « dans ses guides et de la netteté de son « style (1). »

Notre ami, M. le docteur Charreyre, d'Yssingeaux, alors qu'il faisait la campagne de 1870, a vu, dans un pavillon de l'archevêché de Bourges, une édition magnifique, portes en bois recouvertes de peau de truie, lettres rouges et bleues, et portant ce titre : *Guillermi Tardivi Aniciensis eloquentiæ bene dicendique scientiæ Compendium*, in-4°, sans lieu ni date. Ce traité est précédé d'une dédicace en ces termes : *Carolo Delphino Lodoici Francorum regis primogenito, christianissimo regi futuro, Guillelmus Tardivus Aniciensis humillimam commendationem obsecrat*. Après la dédicace, vient une préface de dix-huit pages intitulée : *Guillermi Tardivi Aniciensis eloquentie benedicendique sciencie studium suadens oratio*. L'ouvrage proprement dit est divisé en trois parties, dont la première est intitulée : *Grammatica,* et se

(1) *Dictionnaire*, loc. cit.

partage en deux subdivisions. La première des subdivisions traite du nom, du pronom, du verbe, du participe, de l'adverbe, de l'interjection, de la préposition et de la conjonction. La seconde subdivision a soixante-douze chapitres, elle s'intitule : *Secunda grammatice pars dictionis specierum accidencia, illarum ordine a facilioribus magisque necessariis ad cætera procedendo titulis perficiens.* Elle traite un peu de tout, des déclinaisons, des genres, des noms, des prétérits et des supins, etc., et elle se termine par un traité de prosodie : *Quid sit pes? — De Metro hexametro. — De Hypermetro versu. — De Iambicis. — De Anapesticis. — De Trochaicis. — De Accentu.*

La deuxième partie, qui débute par ce titre : *Guillermi Tardivi Aniciensis Elegancie,* est une longue énumération, par ordre alphabétique, des locutions vicieuses et des locutions élégantes. L'auteur déclare en tête de sa seconde partie que : *Ceterarum vero ac ceterorum hoc compendio pretermissorum meus absolvit catalogus....* ce qui suppose un autre ouvrage du même auteur.

La troisième partie s'intitule : *Guillermi Tardivi Aniciensis Rhetorica.* C'est un traité de rhétorique où l'auteur parle des différentes modalités du discours : exorde, geste, prononciation, mémoire, etc. Parmi les trente chapitres de cette

troisième partie, on en trouve un, le vingt-huitième, qui a pour argument : *De personarum, dignitatumve titulis ac litterarum superscriptionibus*. Vous avez là un véritable manuel de civilité à l'usage des gens du monde : l'auteur y déduit, par le menu, les formules dont on doit se servir en écrivant aux divers personnages, depuis le Pape jusqu'aux médecins. Pour ces derniers, il conseille de ne leur écrire qu'en leur donnant du : *Peritissimo humanæ naturæ conservatori ac restauratori*... C'est parfait pour les docteurs habiles ou inoffensifs, mais les autres? Si Molière avait pu lire notre compatriote, il aurait intercalé cette mirifique périphrase de *peritissimus humanæ naturæ,* etc., à côté du *Dominus præses* et des *Savantissimi doctores*.

M. l'abbé David, ancien directeur au séminaire du Puy, et actuellement supérieur de celui de Bourges, a bien voulu, avec une courtoisie parfaite, examiner, à notre intention, l'exemplaire échappé à l'incendie qui dévora, en 1871, le palais archiépiscopal de Bourges. M. David nous écrit que ce volume, qui se trouve maintenant dans la Bibliothèque municipale de Bourges, a le format de nos in-8°, et ne porte ni date, ni nom de lieu et d'imprimeur, mais que d'après *la dédicace*, il a dû voir le jour entre 1470 et 1483. L'exemplaire est en parfait état de

conservation, et semble avoir appartenu au collége des Jésuites de la ville de Bourges, car il porte au recto du premier feuillet cette indication : *Col. bibl. Soc. Jesu.* Autant qu'on peut en juger d'après les dires des divers bibliographes et alors qu'on manque de termes certains de comparaison, l'édition de Bourges forme un *Compendium* ou assemblage des divers traités pédagogiques et didactiques antérieurement publiés par Tardif.

III. *L'Anti-Balbica.*

IV. *Les Apologues d'Ésope.*

V. *Les Dits moraux.*

VI. *Julii Solini de Mirabilibus mundi liber, cui titulus Polyhistor, editus cura Guillelmi Tardivi Aniciensis; impressus circa annum 1498, in-4°.*

Caius Julius Solinus, grammairien, vivait, suivant l'opinion commune, vers le second siècle de l'ère chrétienne. Dans son ouvrage dont le véritable titre est *Polyhistor*, on trouve l'anecdote de *Simonide préservé par les Dieux,* dont La Fontaine a tiré sa belle fable.

Fabricius ne parle point de l'édition de Tardif dans sa *Bibliotheca latina,* ni dans sa *Bibliotheca latinæ et infimæ latinitatis.* Le titre du Solin de Tardif, donné par Marchand, sur la foi de la *Bibliotheca Telleriana,* p. 403, est assez

exact, d'après la *Bibliothèque française* de La Croix du Maine et de Du Verdier *(loc. cit. p. 352)*, mais la date de l'impression est erronée, et tout annonce que cette édition est un des premiers fruits de l'imprimerie en France, vers 1470. La Biographie Michaud, article *Tardif*, parle d'une édition rare et recherchée, sortie des presses de P. de Cæsaris, vers 1472. La Croix du Maine avait vu, dans la bibliothèque de M. de Bréquigny, un superbe exemplaire du Solin de Tardif, et l'inspection du livre l'autorisait à croire qu'il avait été imprimé bien avant 1498. Du reste les vers de Louis de Rochechouart, qui avait cessé d'être évêque en 1492 (1), constituent le démenti formel de cette date de 1498. Suivant la remarque de Marchand, il est étrange qu'un érudit de la force de Saumaise et qui a réédité Solin, n'ait pas connu le travail de Tardif où il aurait trouvé de bonnes leçons. L'édition la plus remarquable après celle de Tardif, a été imprimée à Anvers en 1572, in-8°.

VII. *Les Facécies de Pogge, traduites en françois*, in-4°, d'après Brunet, goth., 46

(1) Louis de Rochechouart, évêque de Saintes, résigna le 10 août 1492, son siége au profit de son neveu Pierre de Rochechouart, seigneur de Vouillé. — *Gallia Christiana, Eccl. Santonensis*, t. II, col. 1080.

feuillets, sans chiffres ni réclame. Il est vraisemblable, dit Brunet, que cette traduction est celle que La Croix du Maine attribue à Julien Macho ou Machaut, des Augustins de Lyon, et qui avait déjà été imprimée à Lyon, en 1484, à la suite de l'*Esope*. Brunet commet une petite erreur. Cette traduction de Pogge comprend quarante-huit feuillets, le premier feuillet A I où se trouvait le titre a disparu ainsi que le quatrième A IV; d'où la preuve que Brunet n'a vu que l'exemplaire de l'Arsenal, du reste le seul connu. Cette traduction de Pogge comprenait donc quarante-huit feuillets primitivement. C'est un petit in-4° dont les feuillets sont numérotés A I, A II, A III, A IIII, B I, etc. Les marges, même celles du fond, ont été rognées systématiquement, de sorte que les dimensions des pages se trouvent réduites à 12 ou 13 centimètres pour la largeur et à 18 centimèmètres pour la hauteur. Le type est un petit caractère gothique extrêmement serré, chaque page renferme trente-neuf lignes, les têtes de chapitres sont ornées de grandes lettres onciales de forme et de grandeur diverses.

Cet ouvrage serait d'une lecture fort réjouissante si le Pogge n'avait franchi comme à plaisir les limites de la gaîté, et si les histoires qu'il raconte avec un sans-gêne, bien près de l'effronterie, ne sentaient trop souvent le mauvais

lieu. Passe d'être jovial et même libre, Rabelais nous en fait voir bien d'autres! Mais de là au cynisme, à l'obscénité, il y a loin et franchement nous savons un gré médiocre à Tardif d'avoir compromis la prose française avec ce spécimen des corruptions italiennes. (1)

Il ne faudrait point cependant afficher trop de puritanisme et surtout en vouloir aux érudits

(1) Un juge, très-expert en vieille littérature, nous reprend de cette manière de voir qu'il trouve exclusive, trop raide et pas assez nuancée : d'après M. de Montaiglon, qui veut bien s'appeler notre confrère en Tardif, les *Facéties* du Pogge se perdent dans l'ensemble et sont un accident, une escapade, entre mille, de l'esprit rieur et graveleux de nos ancêtres. Il y a beaucoup de vrai dans ce *Dit*; à bien voir les choses, le péché littéraire de Tardif est moins gros qu'il ne semble, et il trouve dans les antécédents historiques force circonstances atténuantes. Que d'expressions grasses et de peintures scabreuses dans les fabliaux, les canzones et les sirventes! On ne peut pas reprocher aux trouvères et aux troubadours la timidité de langage. Le Pogge vivait à la cour romaine; Gaguin, religieux et chef d'ordre, se risqua dans des allégories dont il vaut mieux ne rien dire; *la Calandre* sortit de la plume d'un cardinal. N'en déplaise à Labruyère, Rabelais n'était point le charme de la canaille mais bien le mets des délicats : ses plaisanteries énormes, ses immoralités, ses incongruités semblent ne se pavaner là que pour flatter le goût de François Ier et de sa cour, et pour faire passer le reste, c'est-à-dire le

qui ressuscitent des auteurs plus ou moins décolletés. Sous certains rapports, ces réimpressions peuvent être regardées comme utiles et même nécessaires; elles aident à l'histoire et forment une des pièces indispensables de ce musée secret, qu'il faut bien se résoudre à parcourir lorsqu'on veut se rendre compte des temps qui ne sont plus. Comment comprendre une

fond, si lumineux, si large, si humain. Le Rabelais bachique et dévergondé constitue un crime de la mode; le novateur, l'apôtre de l'avenir, le créateur de la langue, le vrai Rabelais, enfin, réside dans les plus hautes régions de l'intelligence. Jusqu'au milieu du XVII[e] siècle la littérature française conserve son ton grivois, ses grosses railleries, ses impudences épicées. Henri IV et son entourage se permettent publiquement, en paroles et en actions, des hardiesses plus étranges que celles du *Gargantua*. (Voir les *Mémoires secrets* du temps.) Les *Historiettes* de Tallemant des Réaux sont pain bénit à côté du *Cabinet satyrique*, véritable monceau d'ordures, qui courait les ruelles sous Louis XIII.

C'est seulement à partir de Boileau, de Corneille et de Racine que la littérature se châtie, se forme au respect et prend cet air de noblesse et de dignité qu'elle ne quittera plus, du moins en public et à titre officiel. Le diable peut-être n'y perd rien : les *Mémoires* de Saint-Simon nous révèlent, dans cette cour majestueuse de Louis XIV, des scandales incroyables, et nous montrent pas mal de ducs, marquis, voire même de princes du sang, qui parlent en crocheteurs et agissent en laquais. Au

époque si on ne l'interroge dans toutes ses manifestations artistiques ou littéraires? En un moment donné, la philosophie, l'art, la littérature, les vices et les bassesses de l'esprit comme ses générosités et ses vertus, sont autant de faces de la vie collective, lesquelles se correspondent et s'expliquent mutuellement, de manière qu'aucun aspect de ce tout organique ne peut être

XVIIIe siècle, la muse ne s'échappe que trop en badinages équivoques, en dissipations libertines; mais l'inspiration s'est épurée, la bonne compagnie a pris le dessus, la police des lettres se fait sérieusement, la décence ou tout au moins le décorum a passé dans les mœurs, et si la plume ou le crayon s'émancipent trop fort, c'est en cachette, dans la pénombre des salons ou dans les repaires anonymes. Un mauvais livre ne fait plus les délices de la cour et de la ville, c'est du fruit défendu, le ragoût de quelques débauchés.

Il n'y a donc pas à s'en dédire : la pudeur de la pensée et la retenue du langage sont des vertus absolument modernes où le moyen âge n'a rien à voir. Les maîtres de la poésie courtoise ressemblent à une volée de moineaux babillards et lascifs. Les plus honnêtes de nos conteurs, Christine de Pisan elle-même, abondent en gravelures brutales. Est-ce là, comme le répète trop une certaine école, un regain de la veine gauloise, un tribut de la joyeuseté et de la gaillardise françaises, en un mot pure affaire de physiologie et de tempérament national? Non certes : les écrivains allemands, italiens, espagnols, anglais en font autant et même pis. On ne doit voir

éliminé sans que l'harmonie de l'ensemble éprouve une lacune et souffre d'un vide regrettable. Essayez donc de peindre l'Italie du XVIe siècle en mettant de côté Paul Jove ou L'Arétin! Autant vaudrait juger le XVIIIe siècle, sans Voltaire et Rousseau.

Un mauvais livre est toujours une mauvaise action, mais ceux qui prétendent écrire l'histoire

dans ces licences et ces intempérances qu'un fruit des rudesses sociales, l'excès d'une civilisation encore mal dégrossie. Au moyen âge, l'esprit était à la fois trop fougeux et trop naïf pour s'assouplir et se contenir. L'équilibre des sens et de l'imagination procède d'une culture savante, d'un étiage moral assez prononcé. Dans les races jeunes, l'estomac, la force musculaire, la vie physique exultent, éclatent; la chair domine le verbe; la sensation rapide, l'essor immédiat, le désir prompt et vivace coulent comme une eau vive et jaillissent en expressions véhémentes, en chants désordonnés, en récits d'une crudité rudimentaire. Il n'y a point là parti pris, corruption raisonnée, mais bien inconscience de la règle, oubli ou plutôt ignorance de la pudeur. L'homme primitif devient en littérature un poulain vicieux, un animal rétif et sans frein. De là ces exhubérances, ces énormités qu'on retrouve à chaque pas dans les auteurs des anciens temps, et jusque dans le livre d'*Heures* d'Anne de Bretagne, la plus intègre des femmes et la souveraine de Tardif.

Tardif — car c'est à lui que nous voulons en venir, — ne forme donc point une exception; ses libertés ,

n'ont point le droit de considérer ce livre comme non avenu. Ce livre est un témoignage; il évoque des tendances, des habitudes intellectuelles, un régime disparu; à ce titre, il faut le relire, sauf à le mettre dans un coin et à ne lui octroyer que la valeur d'un symptôme moral ou politique. Si l'on prend pour exemple la traduction de Tardif, il est clair que cette œuvre est

dont il il messiérait d'adoucir l'audace, s'excusent d'autant plus, étant donné le milieu où s'écoula sa vie, qu'il ne semble guère s'en douter et qu'il encadre, vis à vis d'un gros mot, d'une facétie très-leste, et cela sans malice, une pensée irréprochable, une réflexion sincèrement religieuse. Au demeurant, Tardif est chrétien et honnête homme; ses défauts, ou si l'on veut ses vices, ne lui appartiennent pas en propre : ils lui sont inoculés par l'atmosphère ambiante. S'il eut vécu de notre temps il aurait, selon toute apparence, offert l'exemple de la régularité et du bon goût. Il faut que les amoureux quand même du moyen âge en passent par là : nous valons mieux que nos pères sous le rapport des mœurs publiques et des délicatesses du bien vivre. Quel est le prêtre qui voudrait maintenant signer même les galanteries à l'eau de rose des *Grands Jours* de Fléchier ? Les prélats de cour, les abbés de boudoir ne sont plus que des personnages de comédie. En somme, possédons-nous une moralité plus solide que nos devanciers? Peut-être : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'on ne se permet plus certains écarts entre gens bien élevés et les gens bien élevés commencent à devenir tout le

un signe du temps. Voilà Tardif qui met une foule de turpitudes en bon et beau français, pour divertir son maître, le roi de France. Un tel écrit et un tel patronage en disent plus sur le XV[e] siècle que bien des sermons et des dissertations. Il est donc vrai qu'en supprimant cette traduction de *Facéties*, on perdrait un élément critique, un *facteur*, comme disent les Allemands, sur Charles VIII et son entourage. Voilà pourquoi nous trions sur le volet quelques passages dont, à tout prendre, un lecteur pudique peut se gaudir. Il y a là non-seulement un échantillon du style de l'époque, mais encore un curieux reflet des mœurs qui régnaient aux alentours de 1480 sur notre sol et venaient d'outre-monts. La facilité romaine ou florentine, la désinvolture de la conduite, une certaine rondeur, voire un peu de débraillé dans le langage ne faisaient point fuir alors les belles dames, les prélats et même les savants en *us*. Enfin, devons-nous le dire, et Dieu nous garde de jouer

monde, c'est que les convenances font loi partout; que lorsqu'on veut mal faire on ne s'en vante pas; et qu'un roman immoral, une œuvre malsaine peuvent rapporter de l'argent, mais n'attirent que le mépris public. C'est bien quelque chose, et notre époque reçoit trop peu de compliments pour lui chicaner une justice qu'elle mérite.

avec cette chose respectable entre toutes qu'on nomme la pudeur publique! ce qui est vraiment dangereux, vraiment malsain, ce ne sont point les histoires court-vêtues que nous a léguées la fantaisie de nos pères; c'est la dépravation froide, le cynisme philosophique, le libertinage grave et par raison démonstrative. Là-dessus, nous sommes pleinement de l'avis de Macaulay, lorsqu'il écrit : « Nous avons peine à croire que « dans un monde aussi plein de tentations que « celui-ci, un homme qui aurait été vertueux « s'il n'avait pas lu Aristophane et Juvénal, « devienne vicieux parce qu'il les a lus. Celui « qui, exposé à tous les courants d'un état de « société semblable au nôtre, craint de s'exposer « aux influences de quelques vers grecs et latins, « agit, selon nous, comme le voleur qui deman- « dait aux shérifs de lui faire tenir un parapluie « au-dessus de la tête, depuis la porte de Newgate « jusqu'à la potence, parce que la matinée était « pluvieuse et qu'il craignait de prendre froid. »

C'est parler d'or : la décence néanmoins est la condition des œuvres vraiment belles; mais en quoi consiste la décence en matière d'art? Si vous êtes trop collet-monté, adieu les épanchements, les saillies, les propos de table, comme dit Luther, adieu les médisances innocentes, les plaisanteries, les quiproquos et tout cet ensemble

de jolis riens dont se compose le menu bagage de la vie. Que si au contraire on va bride abattue, on se lâche par trop; si le scabreux et le graveleux se corsent, on révolte et on froisse. En définitive, il y a là une question de mesure, de bon ton ; il est permis d'aller jusqu'à l'octroi, mais le franchir est pécher contre le savoir-vivre et la morale. Nous mentirions en disant que Tardif et son modèle Le Pogge ont toujours observé la limite; toutefois, dans les passages suivants, ils n'ont point forcé la note : leurs gaietés excitent le sourire et rien au delà. Le lecteur va en juger.

PROLOGUE DES CONTES DE POGGE.

Pour plus évidentement congnoiftre la caufe principalle de ceftuys livre, ainfi comme l'acteur en fon prohême le touche, nous devons noter que Poge, Florentin, fut ung très-lettré homme, grand orateur & plain de belle éloquence, lequel eftoit natif du pays de Florence, &, pour les belles préhéminences & dons de grâce qu'il avoit en luy, fut appellé en court de Romme, là où, avecques plufieurs aultres notables clerz, entre lefquelz il eftoit, fut fait ung édict que chafcun d'iceulx apportroit tous les jours, fuft après difner ou foupper, aulcune chofe joyeulx pour récréer l'entendement, ainfi que la terre le touche qui dict : *Multos futuros effe arbitror, qui has noftras confabulationes, etc.* Poge

dit à ses compaignons : « Je préſuppoſe, arbitre, juge & croy pluſieurs eſtre au temps advenir qui réputeront nos préſentes confabulations eſtre choſes légières & moins dignes d'eſtre préſentées devant les hommes graves, ſaiges & bien lettrez, &, pour tant que la ſubſtance d'icelles eſt légière ou pour tant que la manière de les narrer & deſcrire ne procédera pas de la langue ſi éloquente que ces grans gens vouldroyent ouyr, » a quoy il appert que Poge, Florentin, ne fut pas ſeul inteſſeur des dictes facécies pour tant qu'il parle au plurier nombre et les appelle noſtres en faiſant ſon propos, lequel il excuſe diſant ainſi : *Quibus ego reſpondeam;* mais, s'il eſt ainſi, diſt Poge, que les futurs, comme dit eſt, veuillent incrêper ce préſent livre pour les cauſes deſſus dictes, je leur reſpondz que j'ay leu en pluſieurs lieux noz prédéceſſeurs, très-ſaiges & plus grans hommes en ſcience que nous ne ſommes, avoir acquis grandes louanges & grans honneurs en prenant délectation en facécies, narrations de fables & dictz joyeulx, gardée tousjours honneſteté, & ne réputoyent pas ycelles choſes villes ne indignes de répréhenſion, mais de louange, par quoy il me ſuffiſt prendre alléguer les faitz d'iceulx pour mon excuſation &, ce que plus déſoneſte pour moy je répute, c'eſt le temps que j'ay perdu en choſes inutiles, lequel euſt mieulx valu que je l'euſſe employé à deſcripre aulcunement aulcune choſe joyeuſe ſelon l'immitation de nos ſaiges maiſtres prédéceſſeurs, comme ainſi ſoit que le labeur de ce faire ne ſoye point deſhonneſte, mais l'ont loué les ſaiges & réputé comme convenable & néceſſaire aux gens de bien, pour tant premier que celluy qui ce faict évite oyſiveté & ſi donne cauſe aux lecteurs & auditeurs de ſon livre de l'éviter et ſouventes foys retourne leurs penſées de aulcunes mauvaiſes cogitations ;

avecques ce il eſt utile, meſmes aux gens contemplatifs & ſtudieux, de récréer leurs entendemens par aulcune manière de jeux honneſtes pour les ramener à hilarité & plaiſance, et par ainſi dit Poge, Florentin, la manière de ſon livre reſpond à ceulx qui la vouldroyent blaſmer. Après ſe excuſe de procéder à ſon livre touchant les parolles de l'éloquence diſant ainſi : *Eloquentiam vero, etc.* Je trouve, dit Poge, choſe moult difficile, fors à celluy qui eſt bien curieux, ſçavoir mettre grande réthoricque & uſer de haulte éloquence en parlant de petites choſes, comme de exprimer facécies en la forme où le dit joyeulx d'aultruy, ainſi comme il a eſté dit, comme ſoit ainſi que pluſieurs choſes ſont qui ne pourroient deuement ne plus ornéement eſtre racomptés qu'en la manière que ceulx dont ils procèdent les racomptent, combien que aulcuns vouldront eſtimer que je dye cecy pour eſcuſer la coulpe de mon entendement, auxquelz je ne conſens, non voullant prendre arrogance en moy de dire que mieulx faire penſſent, mais les exorte et ſupplie, ſe mieulx faire ſçaivent, qu'ils le facent, affin que de la langue latinée en noſtre eage nous puiſſons aulcune choſe acquérir; car en ce monſtreront-ils la beaulté de leur entendement & ne ſoyent pas ſi rigoureux indignateurs que ils veullent du tout blaſmer & vitupérer noſtre préſente œuvre, ſpécialement de moy qui l'ay eſcript & en ait faict au mieulx que je ay peu, car, en ce que j'ai faict, n'a point eſté pour offenſer aulcun, mais ſeullement pour paſſer le temps & donner à mon eſpérit aulcune récréation. — Ainſi fiſt Poge le préambule de ſon livre, puis commença la narrative ainſi comme ſ'enſuyt :

II. — La feconde Facécie eft d'ung Médecin, qui guériffoit les fols demoniacles et enragez, et commence en latin : *Plures colloquebantur*, etc.

Comme nous voyons en plufieurs lieux, ilz font aulcunes gens qui prennent leur félicité en chiens & oifeaulx pour aller chaffer et paffer temps, defquelz plufieurs eftoyent en la ville de Florence, qui continuellement après eulx menoient chiens pour chaffer & mefmement portoient oifeaux, dont f'en efbahyffoient beaucoup de gens commungs et tellement que fouventes fois en faifoient conclufion, demandans les ung les aultres comme ceulx là prenoient fi grant plaifir en chiens et en oifeaux.

Là fut ung nommé Paul, natif de Florence, lequel refpondit que aultre fois en la cité de Millan avoit efté ung fol qui fe moquoit fort de ceulx qui les chiens nourriffoient et les oifeaulx portoyent. Or prièrent aulcuns à ceftuy Paul qu'il leur racomptats la facécie et joyeufe manière comme fol celluy avoit farcé les chaffeurs.

Si commença Paul à racompter & dire que en la ville de Millan y avoit ung médecin qui garriffoit les fols et les demoniacles en ung certain temps que ilz luy eftoient apportez. Mais la manière de les garir eftoit telle. Ceftuy médecin avoit en fa maifon une grande ayre baffe, au millieu de laquelle il avoit fait faire un grant puis, large et parfond, qui eftoit plein d'eau toute puante et infaicte et froide comme glace, et quant on luy apportoit aulcun demoniacle, le médecin regardoit la qualité de fa maladie, puis le faifoit lyer dedans ce puis à

ung pal, qui là eftoit, fi que les ungs eftoyent en l'eau jufques aux genoux, les aultres jufques aux cuiffes ou plus hault, ainfi que le médecin advifoit, & les failoit laiffer en peine & grant fupplice tant que, par véhémence de doulleur qu'ils fentoyent, leur mélancolie fe changeoit et fembloyent eftre guariz.

Or eft ainfi que entre ces demoniacles fut admené ung qui, pour la grandeur de fa maladie, fut mis en l'eau jufques au ventre & fut tellement tourmenté, par l'efpace de 15 jours, que fa maladie ceffa, & puis parla comme fain, en demandant au médecin qu'il luy pleuft de fa bonne grâce le faire mettre hors, ce que le médecin accorda par ainfi que celluy demoniacle ne fortiroit point de la falle où eftoit le puis, fur peine d'y eftre remis. A ce faire f'accorda le fol, & de fait le fift, craigeant eftre remis en l'eau, fi que par fucceffion de temps le médecin luy eflargit fa prifon toujours de petit en petit & finablement eut congé d'aller jufques à l'huys de devans, pourveu qu'il ne pafferoit point, et ainfi le fit, craignant tousjours l'eau, comme dict eft.

Or advint que, ainfi que ce pouvre fol & demoniacle eftoit auprès de ceft huys pour regarder les paffans, ung jeune homme, monté fur ung cheval, portant uug vaultour fur fon poing et menant un compaignie de chiens alla piffer. Lors le fol qui l'apperçut, comme tout esbahy, commença à l'appeler et luy dire qu'il lui pleuft de parler à luy. Adonc le chaffeur fe approcha de luy, puis luy demanda qu'il vouloit, & le fol luy dift : « Beau fire, « je te prie qu'il te plaife me dire que c'eft fus quoy tu « es monté, que c'eft que tu maines auprès de toy & « de quoy ils fervent. » Adoncques répondit le jeune chaffeur & luy dift que ce fur quoy il eftoit monté eftoit ung cheval, & que ce qu'il portoit fur fa main eftoit ung

aultour pour prendre les cailles & les perdris, & auſſi que ce que il menoit derrière lui eſtoient chiens pour aller à la chaſſe et au gibier.

Lors demanda le fol au chaſſeur, combien valoit bien tout le gibier qu'il ſçauroit prendre en ung an. Le chaſſeur luy reſpondiſt que tout ne ſe monteroit pas à ſix eſcus, quant ils ſeroient bien venduz.

Ledict fol demanda derechief combien couſteroient bien à nourrir le dict cheval, & l'oyſeau, & les chiens. Le chaſſeur reſpondit qu'il couſtoient plus de cinquante eſcuz. « Or, diſt le fol, mon amy va t'en; car ſi le médecin vient & ſache ta follie, il te mettra dedans l'eau avecques les autres folz & enragez, & ſi il t'y mettra juſques au menton & plus avant que tous les aultres, comme le plus eſtourdy, enragé & demoniacle du monde; & pour ce va t'en qu'il ne te voye. »

III. — De ung Eſcolier parerſeulx, & commence au latin :

Bonacius adoleſcens, etc.

En la cité de Conſtances s'aſſembloient pluſieurs eſtudiants de diverſes parties pour le bon exercice qui y eſtoit, &, entre les aultres eſcoliers qui là eſtoyent, fut ung nommé Bonatius, du payz de Gaſcongne, lequel avoit de couſtume de dormir grande matinée & n'eſtre pas des plus dilligens au matin, ſi que ſes compagnons, qui tous les matins ſe levoient pour aller veoir les diſputations qu'on faiſoit aux eſcoles, s'eſbahyſſoient, s'enquerans & diſans l'ung à l'autre comme leur compaignon Bonatius pouvoit tant durer

dedans le lict & quel plaifir il y prenoit. Tant parlèrent entre eulx qu'ils conclurent de luy demander pourquoy il le faifoit.

Si allèrent environ le midi dedans fa chambre, en laquelle il eftoit encore couché en fon lict, & luy demandèrent quelles ymaginations il avoit & que lui proffitoit eftre fi longtemps couché. Adonc Bonatius leur refpondit : « Mes compaignions, que vous venez de veoir & ouyr les difputations, &, quant vous eftes à une difputation, fpécialement quant il y a grant caufe de littige jamais vous n'en partez, tant que vous ayez veu affigner à la meilleur part & définitive du procez. Or eft-il ainfi de moyen ce lict, où me voyez, je fuis écoutant tous les jours difpofitions du litige de deux parties adverfes, c'eft affavoir Sollicitude & Pareffe, & qui tous les matins à mon lever fe viennent préfenter en habit de femme & commencent ung procez. L'une à fçavoir la Sollicitude, qui m'admonefte de me lever & aller aux eftudes comme vous travailler mon corps & prendre de la peine beaucoup; l'aultre, affavoir la Pareffe, dit de fa part qu'il faict grant froyd & que je doy tenir mon corps en la chaleur du lict & non pas m'aller efventer. En cefte controverfe font devant moy ces deulx femmes, baillantes raifons contraires l'une à l'autre, c'eft affavoir la Sollicitude qui veult que je me lève, dift que a reynard endormi il ne luy chet rien en la gueulle & que, fi je veulx avoir des biens & acquérir en ma jeuneffe ce de quoy je puiffe vivre en ma vieilleffe, il me convient lever matin, coucher bien tard, endurer faim & foif, froid & chault, & travailler mon corps fans ceffer. Pareffe refpont tout au contraire, difant que je fuis jeune & tendre, & que par me lever trop matin & aller mettre mon corps au froid, une collègue paffion me pourroit bien tort prendre,

qui feroit caufe de ma mort, & par tant que doy tenir toujours mon corps feurement en la chaleur du li&t, qui eft naturelle. Ainfi en cefte difputation faicte tous les jours devant moy j'affifte comme juge efgal, entendant quelque voye d'accord & que le litige foit finy. »

IV. — D'ung Juif qui fe fift chreftien par l'exhortation d'anciens chreftiens, & commence au latin :

Judeum cum multi hortarentur, etc.

Il eftoit un marchant juif en la cité de Rome, lequel hantoit fort aulcuns chreftiens, lefquels l'admoneftoient fouventes foys de fe convertir à la faincte foy de Noftre Seigneur Jéfus-Chrift, & renoncer à la paganité, à laquelle chofe ne voullut bonnement confentir ledict Juif pour tant que ce faifant les dicts chreftiens l'admoneftoient de donner tous fes biens aux pouvres pour l'amour de Dieu, lui remonftrant par la Saincte-Excripture que pour ung denier qu'il donneroit à Dieu en cent doubles le rémunéreroit. Tant & tellement perfuadèrent les chrefttiens le dict Juif qu'il fe fift baptifer & diftribua tous fes biens aux pauvres & aux mendians fe qu'il ne lui demoura riens & fut le plus pouvre de tous, cuydant qu'incontinent le don faict & le baptefme reçeu, Dieu luy envoyaft la rémunération que tous les chreftiens difoient.

Toutefois, le cas fut tel que ce dict Juif, qui tous fes biens avoit defpartis & ne trouvoit qui l'invitoit à difner avecque foy, fut contrainct de faim en telle manière que

force luy fut de s'en aller mettre en ung hofpital, là où il fut pris de maladie tellement que par les lieux fecrets d'en bas il gectoit une fi grande effufion de fang que on ne le pouvoit nullement eftancher. Or advint que en cefte maladie le povre enduroit grant faim en ceftuy hofpital, faifant cent mille regrets de fes biens qu'il avoit donnez, & blafmoit ceulx qui l'avoient adverty de ce faire & lui donnoient à entendre que noftre Seigneur Jéfus-Chrift le rénuméreroit à cent doubles. Défefpérant de fa rémunération, ung jour, pour aller au retraict, fe leva de fon lict & s'en alla en ung préau affez prez de l'hofpital, là ou aprez fon égeftion faicte, en cueillant de l'herbe pour certaines néceffitez il trouva ung petit drapeau de lui, où eftoient enveloppées plufieurs belles pierres précieufes, dont il fut faict plus riche que par avant, manda des médecins & fut gary; fit faire maifon triomphante & vefquit plus opulentement qu'il n'avoit faict.

Adonc les chreftiens, qui le virent venir à fi grande profpérité luy demandèrent fi ce qu'ils lui avoient dit n'eftoit pas vray & fi Dieu ne lui avoit pas donné le double des biens qu'il avoit difperfez aux pouvres. A ce refpondit que voyrement Dieu les luy avoient envoyez mais qu'il ne luy en fçauroit aulcun gré pour ce qu'il avoit trop différé à lui envoyer & lui avoit laiffé endurer tant de mal que à peu n'en eftoit mort.

En cefte facécie eft donné à entendre que ung bienfait ne fera jamais trop tart conféré à ung homme ingrat, car il eft tousjours perdu.

IX. — De ung Prevoſt qui fut reprins de trop ſe louer, & commence :

Quidam et urus, etc

A Romme fut ung prévoſt, qui fort habile homme eſtoit & avoit de belles prééminences, mais auſſi luy eſtoit-il bien advis, & ſouvent le deſpriſoyent pluſieurs ſaiges gens, pour ce que luy meſme récitoit ſes vertus & trop ſe glorifioit.

Ceſtuy prévoſt fuſt & ce temps eſleu de ceulx de Romme pour aller en aulcune rémiſſion à Florence, dont il fut moult joyeux, & croy que toute ſa ſolicitude & cogitation qu'il euſt entre Coſme & Florence fut ung recogiter & récapituler toutes ſes vertus & belles prééminences ; car ſi toſt qu'il fut venu à Florence, il s'en alla dedans la grant égliſe de la cité, où les ſaiges hommes & ſpécialement les anciens, & ceulx qui avoient la police de la ville, vindrent luy faire honneur & révérence pour l'honneur de Rommains pour leſquels il venoit.

Lors ce prévoſt, voyant l'honneur qu'on luy faiſoit, acreuſt ſa cornardie de ung degré, &, comme pour montrer que l'honneur qu'ils luy faiſoient luy fut bien deu, commença à racompter de ſon premier aage & comme par ſes belles mœurs, ſageſſe & profondité de ſcience, que ceulx de Romme l'avoient eſleu ſénateur de Romme, comme par ſon conſeil tout eſtoit fait, comme tous conſentoient à tout ce qu'il vouloit dire & faire, & générallement, en prolixes parolles & ſermons ennuyeux, récittant de ſes belles prééminences que ce fut très grant merveilles. Meſme racompta comme il eſtoit

party de la cité de Romme, la compaignie qu'il avoit eue au partir & tout ce qu'il avoit, & generallement de point en point narra & dist tous ces faitz, mesmes quantes lieues il avoit faictes pour jour, toutes les tavernes où il avoit beu & les logis où il avoit logé, si que en la prolixité de ses parolles, sans parler de la cause pourquoi il estoit là venu, plusieurs s'en ennuyèrent, cuydant que toute journée se deust passer à ouyr les fascheries & ferbulations de ce glorieux prévost, qui si longuement les tint en son sermon que la nuyt approchoit.

Lors lung des assistans, assez joyeulx homme, se approcha dudit prevost, & luy dist en l'oreille : « Monseigneur, il est désjà bien tard ; hastez vostre chemin, car voicy, » dist-il, « le dernier jour que vous avez pour estre au sénat de Florence, &, si vous n'y estes, vous perdrés vostre commission. »

O, dist le fol prévost, qui bien apperçut que on se railloit de luy de tant avoir abundé en langaige vain, « je suis venu à Florence, » & adoncques commença à dire la cause pourquoy il venoyt.

En ceste facécie sont desprésez ceulx qui veulent se donner gloire pour leurs beaulx faits, ceux aussi qui trop habondent en langaige vain & qui en leurs propos applicquent choses inutilles & vaines parentèses, qui ne servent en rien en la matière subjecte & ainsi que ledict prévost, qui, à l'heure qu'il devoit faire son préambule & dire au sénat de Florence les causes pourquoy il estoit envoyé vers eulx, allegeoyt ses beaulx faits & le chemin par lequel il estoit venu.

XI. — D'ung fot Preftre, qui ignoroit le dimenche de Pafques fleuries, & commence au latin :

Bellum oppidum eft, etc.

Ung beau chafteau, ce dict Poge, Florentin, eft en nos montaignes Apennines, faict à la façon des rufticques, & auffi ne demeurent finon gens ignares, fotz, rudes & champêftres, fans littératures & fans fciences aucunes. A gouverner cette fotte nattion de gens avoit été ordonné ung preftre, plus rude & plus mal inftruit que aulcun de tous fes paroiffiens, car celluy preftre ne fçavoit en quel temps il vivoit, ne quelles feftes & folempnitez fon peuple garder devoit, & fpécialement il eftoit fi fot qu'il ne fçavoit quant le karefme commençoit, fi que, la première année qu'il vint à gouverner ce fot peuple, il ne l'en advertit point du commencement du karefme, parquoy ilz mangèrent de la chair & ne firent aulcune abftinence l'efpace de cinq femaines, le karefme durant, & jufques à ce que ce fot preftre, mercredy de devant Pafques fleuries, dévalla des montaignes & alla en une cité, d'aultre condition de gens pour eftre au marché, là où il vit les preftres de la terre qui faifoyent pourvoyance de palmes & de branches de boys & de fleurs pour faire la folempnité le lendemain.

Ce voyant le fot preftre, il congneut qu'il avoit failly & mal inftruit fon peuple par faulte de l'advertir du karefme dont en fon cœur il fut aulcunement honteux. Si propofe en foy mefme de trouver aulcun moyen de fe excufer & en fa rudeffe ymagina le moyen; ce fut

qu'il achepta des branches comme les autres & les porta à ſa paroiſſe, là où, le dimanche au matin, il fiſt ſonner les cloches & appela tout ſon peuple, auquel, convocqué & aſſemblé, il dit :

« Mes amis, aujourd'huy eſt le jour que nous devons faire la ſolempnité des palmes & que tous les bons creſtiens doivent convertir à l'eſgliſe, portant branches & fleurs en leurs mains, pour faire la ſolempnité acouſtumée. De huyt en huyt jours nous aurons Paſques, & n'y a que ceſte sepmaine pour faire pénitence, ne n'avons en ceſte année point de plus longue jeuſnes, dont la raiſon eſt que nous ſommes icy en une région froide & pleine de glaces & maulvaiſe à approcher en temps d'iver. Il est vray que kareſme prenant ſoulloit venir plus toſt, &, quant il venoit, apportoit, quant & quant luy, ſix ſepmaines de jeuſnes, mais, pour la importunité du temps ou grant froit qu'il a fait ceſte année, il a eſté lent & tardif & n'a pas peu venir à ſon ayſe juſques à nous, ſi que, par la laſcheté de luy, il n'a peu apporter que une ſepmaine de pénitence & laiſſé les aultres en chemain. Pour tant, mes bons & loyaulx amys, je vous admoneſte que durant ceſte ſepmaine vous faciez pénitence & confeſſez voz péchez, car vous n'aurez point d'aultre quaerutaine. »

En ceſte facécie eſt monſtré comme ſouventes foys les ſimples gens, qui ne ſont pas lettrés, errent aux commandemens de Dieu par la faulte de leurs recteurs eccleſiaſticques, qui ſont ignares & non congnoiſſans, qui eſt un grant vice en l'eſgliſe.

XII. — Des payſans qui demandèrent le crucifix vif, & commence au latin :

Ex hoc quidem oppido, etc.

De ce chaſteau devant dict, où il y avoit tant de vaillans ruſticques, furent envoyez aulcuns meſſagiers, pour, en une cyté voyſine de là, apcheter ung crucifix pour ce que ilz n'en avoyent point à leur eſgliſe. Quant ces rudes imbelles gens furent venus à ceſte cyté, ilz s'en allèrent devers le paintre, lequel eſtoit ung fin homme & bien apperçeut la rudeſſe et maulvaiſtié d'eux, car ilz n'avoient pas le ſens de demander ce qu'ilz vouloyent. En ce faiſant il leur demanda ſe le crucifix qu'ilz demandoient devoiſt eſtre mort ou vif & de quelle ſorte ilz le vouloyent. A ceſte demande ne ſçeurent que reſpondre; ſi à haſte ilz demandèrent conſeil l'ung à l'aultre de ce qu'ilz devoyent faire, & après ilz conclurent que ilz demanderoyent ung crucifix tout vif, diſant que, ſe il ne plaiſoit au peuple en avoir ung vif, que ilz le tueroyent & en feroient ung mort.

Ceſte réponſe donnée au paintre, il leur aſſigna terme de retourner une aultreffois qu'il leur en feroit ung.

En ceſte facécie ſont farcez les ſots meſſaigiers que quant ilz vont en aulcun meſſaige, ne demandent point premier que à partir toutes les choſes qu'ils ont à faire, & fault ſouventes foys qu'ilz ayent de une peine deux.

XIII. — Des joyeuſes reſponces du cuiſinier au Duc de Millan.

Ung duc fut à Millan, prince de grant auctorité, ſaige & bien entendant, éloquent, allégant & ſingulièrement parfait & complet en toutes choſes licites & honneſtes. Ceſtuy duc avoit ung cuiſinier, bel home & honneſte, que, il aymoit très fort pour tant que il eſtoit habille en l'art de cuiſine en préparations de viande &, pour le faire plus parfait, l'envoya le duc en France pour veoir la manière du pays & pour apprendre aulcunes choſes de nouveau de la cuiſinerie.

Or advint que, au temps que ceſtuy cuiſinier retourna devers ſon maiſtre le duc de Millan, il avoit une guerre avec les Florentins, qui luy faiſoient beaucoup de ennuy, ſi que, du deſplaiſir qu'il en avoit, il perdoit repos, appétit de boire & de manger, & toute la diſpoſition de ſon corps. Le cas fut tel que un jour que ce duc eſtoit en une grande cogitation et deſplaiſance pour aulcune maulvaiſe nouvelle qu'on luy avoit apportée de ſon armée, ſon cuiſinier, qui tant eſtoit habille homme, luy apporta des viandes auxquelles le duc ne trouva ſaveur. Si commença à incréper & blaſmer ſon cuiſinier, diſant que c'eſtoit ung homme ignare, qui avoit perdu ſon temps en France & qu'il n'y avoit riens aprins partant que les viandes, ce diſoit-il, eſtoient mal appointées.

Quant le cuiſinier vit que ſon maiſtre le blaſmoit ainſi à tort, ne fut point paoureux de luy reſpondre, car il ſçavoit bien qu'il eſtoit joyeulx & récréatif homme, qui prenoit plaiſir à ouyr bien dire. Si luy diſt : « Monſeigneur, ſauf voſtre correction, mes viandes ſont bien

appointées, les faulces bien faictes, autant qu'il eft pofsible, mais les Florentins vous donnent ung empefchement à l'appétit si grant que vous ne trouvez gouft à chofe que vous buvez ou mangez, pourguoy vous ne devez point blafmer les viandes, ne l'appareil d'icelles; car si les Florentins vous oftent l'appétit, ce n'eft pas ma coulpe. « Or donc le Duc, qui eftoit humain homme & plaifant, commença à rire de la joyeufe refponfe que fon cuifinier luy avoit faicte.

En cefte facécie eft donné à entendre que ung ferviteur ne fe doit mouvoir de chofes que fon feigneur luy die quant il eft ennuyé, mais doit à fon pouvoir effayer à luy donner quelque récréation.

XIV. — Aultre joyeulx dit dudict cuifinier, commence :

Idem coquus, etc.

Après la joyeufe refponfe du dict cuyfinier, faicte à fon dict maiftre, il vit auffi que durant la bataille tous jours eftoit le dict duc de Millan en defplaifance & tourment. Si dift le cuifinier : « Je ne m'esbahys point si ledict duc eft bien tourmenté, car il s'efforce à deux chofes impoffibles. Premier il s'efforce de chaffer d'emprez de luy François Barbebarez, qui eft ung homme riche, oppulent & plain de biens, puiffant pour réfifter & fe déffendre grandement contre le duc, & eft impoffible de le vaincre & chaffer fans grant travail & labeur. Secondement le duc défire retourner gras & plain de chair après ce qu'il aura enduré tant de peine & de travail qu'il luy fault endurer, qui eft une chofe

trop difficile, & me femble bien que font deux chofes prefque impoffibles, par quoy, pufiqu'il fe efforce à ce faire, je ne m'esbahys point s'il a moult de tourment. »

Cefte facécie montre que ceulx font repris & raillez qui fe tourmentent & prennent foulcy de faire chofes impoffibles a eux & plus que leurs facultez peult porter.

XV. — Demande dudict cuyfinier à fon maiftre, commence au latin : *Is ipfe, cum multi peterint, etc.*

Longtemps fut ceftuy cuyfinier, dont devant avons parlé, avec fon maiftre, le duc de Millan. Or eft ainfi que plufieurs gens & ferviteurs avoyt ceftuy duc de Millan, qui, après qu'ils avoyent fait fervice par aulcuns temps, demandoyent offices, bénéfices ou penfions, a leur maiftre, qui pour falaire voulentiers leur accordoit, dont ceftuy cuifinier fe esbahyffoit, fpéciallement d'aulcuns qu'il donnoit a gens ignares, mal congnoiffans & indignes de ce avoir.

Si propofa de faire au duc une demande joyeulfe pour laquelle il lui donneroit a cognoiftre que fimpleffe eftoit a luy de donner & defpartir fes offices ou bénéfices a tels gens comme il faifoit. Pour cefte demande faire attendit le cuyfinier que fon maiftre fuft en bonne chière & lyeffe, mefmement auffi qu'il vint luy faire aulcune requefte. Si fuft ung foir que, le duc eftant à table, plufieurs lui vindrent demander des bénéfices & offices, ce qu'il accorda, combien que infuffifans fuffent de ce abftenir.

Lors vint le cuyfinier a fon maiftre & lui dift :

« Seigneur, je voy que tu as pourveu tous tes serviteurs & leur as donné tout ce qu'ils te ont demandé, & je te supplie, pour tout office & bénéfice que tu me accordes une chose, c'est que il te plaise me faire asne. »

Quant le Duc ouyt ceste demande, il fut moult esbahy, & lui demanda : « Comment, cuysinier, aymes-tu mieulx estre asne que homme ? »

Le cuysinier respondit : Ouy, & la raison pourquoy, je la vous diray. Tous les serviteurs que j'ai veu céans, ne sont que asnes, & ne sçaivent rien. Toutefois sont-ils pourveuz & partis de céans eslevez en honneur. Tu leur as donné maitrises, dont ils en sont orgueillis tant que merveilles. Par quoy je désire estre fait asne ainsi que eulx & estre pourveu de bénéfices comme ils en ont esté. »

En ceste facécie sont reprins les seigneurs que, s'ils ont ung bon serviteur qui les a servi loyaument, ne tiennent compte de le pourveoir, mais pourvoyent plus tost ung nouveau que riens ne sçaura & qui aulcun bon service a son maistre faict n'aura, ce qu'on voit souvent advenir. Sont reprins ceulx qui donnent les bénéfices, offices & dignitez, à gens ignares & insuffisans de les obtenir.

XVI. — De lettres présentées par raillerie à ung Vicomte nommé Jannot, & commence au latin :

Anthonius, etc.

A Romme fut ung homme nommé Anthoine le Louche, qui fut familier du Pape, ayant office comme le maistre d'hostel & principal secrétaire du Pape pour la grant science & habileté de luy, &, de toutes pars

que aulcunes lettres ſe offroyent à la court du Pape, on les apportoit à ceſtuy Anthoine pour les lui préſenter.

Advint que ung des congnoiſſans de ceſtuy Anthoine luy apporta unes lettres pour faire expédier au Pape. Ces lettres print Anthoine & les regarda & y trouva aulcune faulte & diſt à celluy qui les luy apporta : « Mon amy, va corriger ces lettres, car elles ne ſont pas bien, puis me les rapporte. » Ce quidam reprint ſes lettres & s'en alla en ſa maiſon, & les regarda, mais ne ſçeut oncques apperçevoir où la faulte eſtoit. Si propoſa erreur à Anthoine, qui les luy avoit rebaillées pour corriger, &, faignant les avoir reſcrites & amendées, les lettres meſmes luy rapporta. Quant Anthoine veit ces lettres, il les congneut bien ; ſi lui diſt : « Mon amy, tu eſtimes que je ſoye ainſi que Jeannot le vicomte. »

A ceſte reſponſe faite dit Poge que luy & aulcuns de ſes compaignons furent préſens, qui demandèrent audict Anthoine que c'eſtoit à dire de ceſte comparaiſon de luy à ce Jeannot. Reſpondit Anthoine : « Anciennement fut prévoſt de ceſte cité, homme bon de ſoy & aſſez raiſonnable, mais avoit l'entendement rude & gros. Ceſtuy Jannot avoit ung ſecrétaire, grant clerc & fort amyable homme en ſcience, & lui commandoit ſouvent ſon maiſtre Jannot à faire des épiſtolles & lettres pour envoyer au vieil duc de Millan ; mais la couſtume de Jeannot eſtoit telle que au commencement des lettres il nommoit ung article touchant les predicatz & tiltres dudict vieil Duc auquel il eſcrivoit, puis commetoit à faire tout le demourant au ſecrétaire, lequel alloit eſcripre ſon epiſtolle comme bien faire le ſçavoit, puis la rapportoit à ſon maiſtre pour viſiter ſe bien ſeroit. Quand Jannot pour entendre tenoit ceſte lettre, il faiſoit ſemblant de la lire & bien l'entendre, poſé que non, puis

difoit à fon fecrétaire : « Tien, va corriger cefte lettre; elle n'eft pas bien ; va la faire aultrement. » Ce fecrétaire prenoit cefte lettre &, fans aulcun contredit, s'en alloit faindre de la corriger, combien que elle n'en euft nul befoing; mais ce faifoit-il pour complaire & obtempérer à la volenté de fondict maiftre & patron, duquel il congnoiffoit la folie & les mœurs. Tantoft après ledict fecrétaire s'en retournoit & portoit celles mefmes lettres, que devant portées avoit, fans aucune variation, combien qu'il dift à fon maiftre que il avoit defpuis refcriptez & corrigées. Adoncques prenoit Jannot cefte lettre & feignoit y lire comme devant & regardoit ung peu, puis la rebailloit à fon fecrétaire, & luy difoit : « Va figner là, elle eft maintenant bien. » Ainfi difoit Anthoine le Louche à celluy qui lui apportoit les lettres : « Tu me les apportes, cuydant que je foye comme Jannot & je n'y entende rien. »

En cefte facécie font repris les oultrecuydez qui cuyde plus faige que eulx décepvoir, ceulx ainfi qui, par arrogance ou prééminence d'office la dignité qu'ilz ont en eulx faignant & cuydant plus entendre & congnoiftre qu'ils ne font, ainfi que Jannot le vicomte.

XVII. — Facécie & fimilitude femblable d'ung Coufturier à ung Vicomte, & commence au latin : *Commiferat olim, etc.*

Du temps du Pape Martin, Anthoyne le Louche eftoit fon fecrétaire & luy faifoit le Pape efcripre toutes fes épiftoles & mandemens qu'il avoit voulenté de envoyer à aulcuns. Toutefoys eftoit gouverné ceftuy

Pape par un quidem qui vouloit tout contreroulier & jamais le Pape n'euſt envoyé lettres ſans que ſon maiſtre d'hoſtel ne les euſt vues.

Advint que le Pape commanda unes lettres eſtre faictes par ledict Anthoine, lequel ſi les fit bien & a point ainſi qu'il appartenoit, mais, au-devant qu'il les cloiſt, les apporta au Pape pour veoir, qui lui diſt qu'il les portaſt à ſon gouverneur que moult il aymoit. A ce faire ne refuſa pas Anthoyne, combien qu'il ſçeuſt réalement que celuy a qui il les alloit porter n'y entendoit rien. Si s'en alla Anthoyne à ce gouverneur, lequel eſtoit ſaoul & plain de faire bonne chière à ſouper, & luy préſenta les lettres, qu'il avoit faictes & que le Pape luy envoyoit pour ſçavoir ſi elles eſtoyent bien. Ceſtuy gouverneur print les lettres, &, faiſant ſemblant de bien les entendre, les regarda ung petit; puis, comme s'il y euſt trouvé aulcune faulte, les rejectant au ſecrétaire, & ſi lui diſt qu'il les allaſt corriger & faire en aultre manière : « O, diſt Anthoyne à un ſien compaignon, qui là eſtoit, nommé Barthélemy de Bardes, le Gouverneur, qui eſt plain & yvre, me rebaille ces lettres pour admender. Je luy feroy ainſi que autres foys fiſt le couſturier à Jehan Galéace, vicomte; demain je luy rapporteroy devant qu'il boive ne mengeuſſe, & elles feront bien. »

Après ce demanda Barthelemy des Bardes à Anthoyne que c'eſtoit à dire de Jehan Galéace, vicomte & de ſon couſturier. Reſpondit Anthoyne : « Jehan Galéace, vicomte, fut père de l'ancien duc de Millan & eſtoit ung grant homme gras, qui voulentiers empliſſoit ſon ventre de vins & de viandes. Advint qu'il fit faire à ſon couſturier ung pourpoint propre pour luy, lequel pourpoint fait il veſtit par ung matin & le trouva très-bien. Quant vint au ſoir, ceſtuy Jehan, qui avoit accouſtumé de faire

grant chière, beut & mangea tant que le ventre lui enfla, si que son pourpoint luy sembla trop estroit. Si manda son cousturier & en le blasmant lui dist qu'il luy avoit fait son pourpoint trop estroit, & que incontinent il luy allast eslargir. Le cousturier, qui ne osa pas contredire, dit que aussi feroit & print le pourpoint & le jecta sus la perche, sans y faire autre chose. Adoncques les aultres serviteurs lui demandèrent pourquoy il n'alloit eslargir le pourpoint, qui contraignoit trop le ventre de Monsei gneur. Respondit le cousturier : « Au pourpoint je ne ferai rien. Demain à son lever, après qu'il aura faicte sa digestion & qu'il aura esté au retraict, je lui bailleroy son pourpoint & il le trouvera trop large. » A ce faire ne faillit pas le cousturier, qui vint au lever du seigneur & luy apporta son pourpoint, lequel il trouva assez large, car son ventre estoit désenflé. « En ceste manière, dist Anthoine, feray-je de mon epistolle; mais que Monseigneur le grant gouverneur ait digéré son vin, je la luy porteroy & il la trouvera bonne. »

En ceste facécie sont reprins les gloutons qui tant emplissent leur ventre que ils en perdent sens & entendement, & ne sçaivent en quel estat ilz sont, ainsi que le gouverneur du Pape Martin, qui, en son yvrognerie & replection de vin, trouva l'épistole faulce & au matin à jeung la trouva bonne; pareillement Jehan, Vicomte, qui trouva au soir & quand il fust plain son pourpoint trop estroit, & au matin après la digestion faicte & qu'il eust vuidé son ventre, le trouva assez large.

XVIII. — La complainƈte de ung pouvre homme à ung Capitaine de gens d'armes, & commence au latin :

Apud Facinum Caneum, etc.

Il fut ung capitaine de gens d'armes, nommé Facinus Canis, lequel avoit plusieurs maulvais garlons en sa compaignie & qui faisoyent be mal aux pouvres gens, & spéciallement aux marchans qu'ils trouvoyent passans sur les chemins.

Advint que l'ung de fathalites de cestuy Facinus Cayus, trouva aux champs ung bon homme, lequel avoit ung manteau & une bonne robbe sur son dos. Quant ce gallant de guerre, qui par adventure estoit vestu assez légriement, vit ce bon homme passant ainsi habitué, il le arresta & luy osta son manteau en luy disant que assez luy suffisoit d'avoir si bonne robbe, ainsi demoura le bonhomme à tout sa robbe, sans manteau, qui moult courroucé s'en alla au capitaine & luy remonstra son cas, en luy disant : « Sire, plaise vous me faire raison d'ung de vos gens qui m'a osté mon manteau en passant par le chemin. » Quant Facinus eut ouye la complainƈte de ce bonhomme, il le regarda fort, &, voyant que il avoit une très-bonne robbe vestue, lui demanda : « Mon amy, à l'heure que tu dis avoir esté détroussé de ton manteau, avois-tu ceste robbe vestue ? »

— « Ouy, dist le bonhomme. » « Or, respondit le capitaine, va t'en, ce n'a point esté l'ung de mes gens qui t'a dépouillé ton manteau, il fault que ce ait esté d'une aultre compaignie ; car, si ce eust esté ung des miens,

jamais il ne te euſt laiſſé emporté ſi bonne robbe que tu portes, ainſi te euſt tout oſté. » Ainſi s'en alla le povre homme tant honteux qu'il ne ſçeut que dire.

En ceſte facécie ſont reprehendez & blaſmez tous maulvais capitaines qui ſouſtiennent leurs ſubjectz en maulvaiſté & excuſent ce qu'ils font par aulcunes railleries, en ſe moquant de ceulx qui ſont bleſſez.

XIX. — L'exhortation d'ung Cardinal en guerre aux combattans, & commence au latin : *Cardinalis Hyſpanienſis, etc.*

SELON que mettent les anciennes Croniques, de toute aage voulentiers ceulx de Eſpaigne ont eſté rebelles à la cour Rommaine & eſpéciallement contre le Pape. Or eſt ainſi que une foys le Pape envoya ung cardinal pour réformer aulcunes choſes en la terre de Piſe mais les Piſiens ne le voulurent recepvoir, ainſi ſe eſmennent à guerre contre luy, ſi que à l'entrée des montaignes il y eut de grandes batailles, qui durèrent, car le cardinal aſſembloit gens de toutes parts, leſquelz il gageoit aux dépens du Pape. Aveſques ce les admoneſtoit de fort batailler en diſant que tous ceulx qui mourroient en ceſte querelle, le Pape leur donneroit planière rémiſſion de tous leurs péchéz & yroient tout droit en Paradis, par quoy pluſieurs abandonnoyent leur corps.

Advint ung jour que la journée de combatre fut priſe entre ledict cardinal à ceulx qui eſtoient de ſa part & leur diſt : « Or, mes amys, ayez bon couraige aujourd'huy,

car ceux qui mourront en ceſte bataille dîneront avecque Dieu qui leur appareille le plus beau diſner & le plus délicieulx qui eſt au monde poſſible. » Adoncques ung bon raillart qui fut là, voyant le cardinal qui admoneſtoit aſſez les aultres d'eulx mettre en avant en bataille, mais il reculoit & ne s'y vouloit bouter, lui diſt : « Monſeigneur, vous nous dictes que on nous habille ung ſi beau diſner; je m'esbahys de vous que ne vous haſtés poury aller auſſi bien que nous. » — « O, diſt le cardinal; mon amy, je ſuis comme la mule du Pape qui ne mange que à ſes heures; mon heure de diſner n'eſt pas encore venue juſqu'à ce que j'aie fain & appétit de menger. » Et ainſi ſe excuſa le cardinal de ſe mettre avant en bataille.

Que vous en semble? N'est-ce pas gaillard, finement et joliment troussé? Cette langue française, en sa saison printanière, vous a des naïvetés, des bonhomies et des joyeusetés sans pareilles; elle fait valoir les moindres choses, elle donne aux plus chétives anecdotes un montant de haut-goût, une prestesse toute juvénile : cette langue, qui bégaye encore, possède le sourire de l'adolescence, bien mieux, la grâce et le gazouillement des premiers-nés. Les écrivains de cette époque font de la prose, un peu comme monsieur Jourdain, sans le savoir, mais ils la font bonne, moëlleuse, savoureuse, telle qu'on ne la reverra plus. Le charme de la forme déteint sur le fond qui souvent a besoin d'être

gazé; les personnages sont comiques, parfois grotesques, et leur pointe d'ignoble se dérobe sous les grâces du récit. Ce brave cardinal, si belliqueux dans ses harangues, prête bien le flanc; il rappelle le héron de La Fontaine :

Il vivait de régime et mangeait à ses heures.

Ou plutôt, il remet en mémoire une anecdote locale, un bon mot du spirituel abbé Chabrier, bon mot qui court encore nos rues. Et dire — véritable trait de mœurs — que ces tableaux folâtres, ces bouffonneries trop corsées éclatèrent au milieu d'un désastre public! Le jubilé de 1450 attira dans Rome un si grand concours de pèlerins, que la peste, alors éparse en Italie, se concentra dans cette ville. Poggio Braccolini, pour échapper au fléau, courut à Terra-Nuova, et, tandis qu'on mourait à Rome, composa ses *Facéties* à grand renfort de malices et d'obscénités. Boccace avait fait de même pour son *Décaméron,* éclos au sein des compagnies galantes, non loin de Florence décimée et déserte. L'œuvre du Pogge eut un succès universel et passa vite les Alpes. Les deux premières éditions ne portent point de date, mais semblent être l'une et l'autre de 1470; elles ont le format in-4° comme celle de Ferrare, 1471;

de Nuremberg, 1475; de Milan, 1477, et de Paris vers la même époque. La plus connue est celle de Bologne, in-8°, 1478. Diverses traductions françaises en ont été faites à la fin du XVe siècle, puis en 1549, en 1712, etc., mais la meilleure et la plus agréable reste encore celle de notre Tardif.

VIII. *L'art de Faufconnerie & des chiens de chaffe,* Paris, 1492, in-f°, cité par la *Bibliothèque MSS.,* p. 353, du P. Labbe, qui ne mentionne point l'auteur; *L'art de Faufconnerie & des chiens de chaffe,* par Guillaume Tardif, du Puy-en-Velay, Paris, 1506, in-4°. Ces deux éditions n'étaient pas connues de La Croix du Maine et de Du Verdier. On trouve aussi : *La Faufconnerie divifée en deux parties dont la première enfeigne à congnoiftre les oyfeaux de proye defquels on ufe, les gouverner & les médecines pour les entretenir en fanté; & la feconde enfeigne les maladies defdits oyfeaux & les remèdes d'icelles, par Guillaume Tardif du Puy-en-Velay, lifeur du roy Charles VIII du nom;* imprimée à Poitiers par les Marnef et les Bouchet, 1567, in-4°. Ce livre a été réimprimé en 1585 à Paris : *Pour Felix le Mangnier rue Neufve de Noftre-Dame à l'image S. Jean Baptifte & au Palais en la gallerie allant à la Chancellerie avec privilege du roy.*

Cette réimpression in-4° et en caractères romains, dont nous possédons un superbe exemplaire venu de la *Biblioteca del Excmo. Señor marques de Astorga,* renferme : 1° le privilége octroyé à Abel L'Angelier et Félix Le Mangnier, libraires jurés en l'Université de Paris, le 1er mars 1585; 2° un avis à *Tous amateurs du passe-temps & vertueux exercice de la Fauconnerie,* qui se termine en ces termes :

« Le premier (livre) a efté compofé ou plutoft « raffemblé & extraict de plufieurs pièces ça & là « efparfes fans aucun ordre par Jean de Frâ- « chières, chevalier de l'ordre de l'Hofpital de « S. Jean de Hierufalem, commandeur de « Choify en France, retirées non fans grand « labeur des mémoires & brouillars de trois « maiftres fort fcavans & renommez en ceft « art : fcavoir eft Molopin, fauconnier du « prince d'Antioche, frère du roy de Chipre; « Michelin, fauconnier du roy de Chipre, et « Aimé Caffian, grec de nation, fauconnier des « Grands Maiftres de l'ifle de Rhodes.

« Le fecond eft une Fauconnerie de Guil- « laume Tardif, du Puy en Vellay, lecteur du « roy Charles huictiefme & dédiée à Sa Majefté.

« Le tiers eft la Volerie de meffire Arthelouche « de Alagona, feigneur de Maravecques, confeil- « ler & chambellan du roy de Sicile.

« Le quatriefme & dernier eft un recueil de « tous les oifeaux de proye qui fervent à la « Volerie & Fauconnerie, par G. B.

« Icy donc font recueillis & mis par ordre tous « les fecrets de ceft art, obfervez par long ufage « & bien experimentez : afin que le temps glou- « ton dévorateur de toutes chofes, n'en efgare « la fouvenance & que d'autant plus foient « advancez les nobles efprits adonnez au plaifir « du vol du Faucon & à la chaffe oifeliere. »

Viennent ensuite les divers traités selon l'ordre suivi dans les éditions antérieures, et ornés chacun de grosses lettres onciales aux chapitres, ainsi que de quelques estampes d'une imagerie grossière représentant les diverses espèces des oiseaux chasseurs. Le livre de Tardif contient deux parties, la première de cinquante-deux chapitres, la deuxième de quarante-cinq autres chapitres, plus neuf gravures en taille très-fruste, figurant : l'Aigle, le Faucon, l'Emerillon, le Lanier, le Sacre, le Gerfaut, l'Autour et l'Epervier. Après le titre : *La Fauconnerie de Guillaume Tardif, du Puy-en-Vellay, lecteur de feu roy Charles huictiefme du nom & à luy dédiée,* se trouve la dédicace ainsi conçue : « Au roy très chreftien « Charles huictiefme, Guillaume Tardif, du Puy- « en-Vellay, fon lifeur, très humble recomman- « dation fupplie & requiert. Dès lors que Dieu

« vous doua du nom de tres chreſtien roy de
« France, ſire, mon naturel, ſouverain & unique
« ſeigneur, je voſtre très humble & très obeiſſant
« ſerviteur, vous dédiay mon médiocre engin &
« ſcience, car après pluſieurs œuvres qu'à voſtre
« nom ay compoſées par voſtre commandement
« & pour récréer voſtre Royale Majeſté entre ſes
« grans affaires, vous ay en un petit livre redigé
« tout ce que j'ai peu trouver ſervir a l'art de
« Fauconnerie. Lequel livre ay tranſlaté en
« françois des livres en latin du roy Daucus, qui
« premier trouva & eſcrivit l'art de la Faucon-
« nerie, & des livres en latin de Moamus, de
« Guillinus & de Guicennas, & colligé des au-
« tres bien ſcavans audict art, brieſvement &
« clèrement en ordre par rubriches & chapitres,
« laiſſant les médecines difficiles à trouver, ou a
« faire, ou dangereuſes pour l'oyſeau, ou non ap-
« prouvées par les expers & par l'art de méde-
« cine. Les noms des médecines qu'on nomme
« drogues, qui ne ſont en l'uſage françois, ſont
« eſcriptes en la langue de laquelle uſent les
« apothicaires. C'eſt œuvre à deux parties; la
« première enſeigne à congnoiſtre les oyſeaux de
« proye deſquels on uſe, les enſeigner & les gou-
« verner, & les médecines pour les entretenir en
« ſanté. La ſeconde enſeigne les maladies deſdicts
« oyſeaux & les médecines d'icelles. »

On connaît une édition postérieure et dont le titre est plus circonstancié : *La Fauconnerie de Guillaume Tardif, lecteur du feu roy Charles VIII du nom & à lui dédiée : divisée en deux parties ; la première en laquelle est traicté comme on cognoist les oyseaux de proye ; comme on les enseigne & gouverne & comme on les entretient en bon poinct & en bonne santé, contient LII chapitres ; la seconde contenant les maladies d'icelles en contient XLV.* Avant le traité de Tardif, on trouve la *Fauconnerie* de Jean de Franchières, grand-prieur d'Aquitaine, et après le traité de Tardif on lit : la *Fauconnerie* d'Artelouche de Alagona, les *Oyseaux de proie* de G. B. et la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux ; le tout imprimé à Paris, chez Abel Langelier en 1606 et 1607 in-4°. « A l'oc-« casion de ce dernier ouvrage, dit Marchand, « les abréviateurs de Gesner font de lui un nouvel « auteur qu'ils disent natif de *Puteo,* traduisant « ainsi le Puy-en-Velay au lieu d'*Anicium,* & « ne s'apercevant pas que c'étoit positivement le « même écrivain dont ils venoient de parler & « auquel ils auroient dû donner le nouvel « ouvrage qu'ils indiquent en ces termes : « *Guillelmi Tardivi de Puteo ad Carolum « Octavum, Gallorum regem, liber de arte « Accipitrum seu Falconum, quem transtulit*

« *ex latinis libris regis Dauchi (qui primus*
« *invenit & ſcripſit artem Falconum) & Moami,*
« *Guillini & Guicennaſi, impreſſus in-8°.*
« Auroit-on réellement quelque édition latine
« ſous ce titre ou bien n'eſt-ce ſimplement en
« latin que l'indication de l'ouvrage françois?
« Les mots : *quem tranſtulit ex libris latinis,*
« ſemblent l'inſinuer, vu qu'il ſeroit ridicule
« de dire : *Traduit du latin en latin.* Quoi qu'il
« en ſoit, voilà des écrivains dont il ſeroit bien
« difficile de dire quoi que ce ſoit de poſitif.
« D'ailleurs je trouve quelque apparence qu'on
« ait mis cela en latin, témoins les éditions *Gu.*
« *Tardivus de arte Accipitrum una cum*
« *Friderici II imperatoris arte venandi cum*
« *avibus et Manfredi regis additionibus,* faictes
« à Bale en 1578 & à Augsbourg en 1596 in-8°,
« mais comme il n'y eſt point parlé des étranges
« auteurs ci-deſſus deſnommés, je ne ſçais plus
« que conclure de tout cela & pour en bien
« juger il faudroit voir ces éditions mêmes & les
« conférer avec la françoiſe (1). » Voilà quelque
chose en effet de peu clair, et la meilleure
explication de ce galimatias de Prosper Marchand
c'est que le livre de Tardif avait franchi la
frontière, qu'il avait été traduit chez les peuples

(1) *Dictionnaire, loc. cit.*

voisins et qu'il s'en était fabriqué des éditions ou contrefaçons plus ou moins enrichies de notes, d'interpolations et de retouches. La *Fauconnerie* de Tardif a passé comme tant d'autres ouvrages écrits sur des sujets absolument démodés : pour nous autres modernes, le vrai mérite de cet opuscule gît dans la forme qui est nette, colorée et d'un relief étonnant pour cet âge. Les amateurs de sciences exactes pourront trouver dans la *Fauconnerie* une valeur plus technique, et y découvrir le point où se trouvait l'histoire naturelle vers la fin du XVe siècle.

A ces œuvres diverses ajoutons pour mémoire ces *Heures* royales que Tardif décrit avec complaisance dans l'épître liminaire des *Apologues*. En composant ce livre de piété, le liseur dut se défaire de quelques habitudes par trop sans-façon, et mettre une sourdine à cette note égrillarde et gauloise qui sonne dans ses autres écrits. Des contes du Pogge aux Psaumes de la pénitence il y a de la marge, mais les gens du XVe siècle n'y regardaient pas de si près. Leur muse était railleuse, bonne fille, amie des gais propos et des lippées franches, mais non sceptique, et elle fuyait le doute en matière de religion de même que la tristesse dans le courant de la vie. Chez nos pères, les incartades de la pensée se conciliaient avec la foi du cœur. Ce recueil dévot, que Tardif

arrangea pour l'usage exclusif de son maître, a-t-il été imprimé ou bien demeura-t-il manuscrit ? Sur ce point, biographes et bibliographes ne fournissent aucun renseignement.

Nous n'en savons pas davantage sur cet *Art de bien mourir,* que le liseur traduisit également pour Charles VIII et qu'il mentionne dans la Dédicace des *Apologues.* Cet ouvrage n'a laissé aucune trace dans les diverses Bibliothèques françaises, il n'est cité nulle part ; tout ce qu'on peut en dire, d'après la même dédicace, c'est que Tardif fit sa traduction avant 1491 et probablement à l'époque de son entrée au service du roi. A partir de cette époque, il n'écrivit plus que pour la cour et consacra entièrement « son petit engin et science » aux plaisirs de Sa Majesté.

Telle est la liste des œuvres de Tardif.

III

LES APOLOGUES ET LES DITS MORAUX

Dans ses productions d'école, Guillaume Tardif a déployé du savoir, un sens critique assez délicat, un style pur et coulant, mais ni ses *Facéties* du Pogge, ni sa *Grammaire*, ni ses polémiques ne suffiraient à le tirer de pair et à disputer son nom au silence, s'il n'avait laissé deux autres opuscules d'un plus haut prix et d'un cran supérieur. Dans un jour propice il a rencontré la veine, il a saisi au vol la muse souriante et capricieuse des contes du temps jadis.

Le conte est l'une de nos perles nationales, l'une de nos gloires les moins contestables. Les romans et les fabliaux du moyen âge respirent le bon sens et la malice. Ces créations légères sont l'essence de l'esprit français : elles sont cet esprit lui-même. L'esprit libre-penseur — entendons-nous : il ne s'agit point des négations brutales du matérialisme actuel, mais de l'indépendance

du caractère et de la franchise de la pensée — l'esprit libre-penseur date de loin sur notre sol ; il arrive en droite ligne des premiers ancêtres, grands discoureurs, suivant César, et fort enclins à raisonner. Les fils des Gaulois, écrasés de misères et de tyrannies, conservèrent ce joyeux héritage qui les faisait passer sur tant de choses tristes. Les allégories satiriques des Trouvères, les canzones acérées des Troubadours, les moqueries charmantes de Pierre Cardinal et de Pons de Capdeuil contre les damps abbés, les baillis et les hobereaux, trouvaient partout un refrain. Le « pouvre » peuple, le bourgeois et le manant entraient en liesse à chaque ironie un peu raide sur les moines, les papelards et les barons. En somme, le joug est moins lourd quand on peut en rire. Voyez d'ici un bourgeois de la ville du Puy aux XIIe et XIIIe siècles : fortement imbu de traditions municipales, il savait par cœur les franchises et priviléges de sa ville, et au besoin tenait tête à plus fort que lui, même au seigneur évêque, comte de Velay. Bon catholique, sujet fidèle, frondeur en son particulier mais point séditieux de nature, il tournait court quand on le serrait de trop près, et se vengeait de sa docilité ordinaire quelquefois par un bon procès, le plus souvent par un bon mot. Telle était cette vieille France, elle aima toujours à se gaudir et à

s'ébattre. En Velay, le penchant goguenard trouvait une issue dans les gaietés du patois local, ailleurs il savait bien s'ouvrir des débouchés aussi faciles. Tardif avait l'humeur de son pays et vivait en un siècle d'inventions comiques. Il se trouva dans son élément naturel, au milieu des anecdotes et des contes.

C'est, en effet, un véritable conteur que notre Tardif. Il n'a point inventé ses Apologues — La Fontaine, le maître des maîtres, n'a pas trouvé non plus le canevas de ses fables. — La seule originalité de Tardif, c'est le style. Il fut séduit par Esope, comme un autre Vellave, Pons de Capdeuil, qui avait traduit le recueil du Phrygien en son doux parler roman. Il n'a même pas lutté avec le texte original, il ne l'a entrevu qu'à travers le prisme incolore de Laurent Valla; mais de Tardif à Valla, la différence ést grande. Quelle sécheresse dans Valla, quelle aridité rebutante! Dans le traducteur français le squelette devient chair, le récit s'anime, l'expression peint et chante. Cette langue est de bonne race : elle est empreinte de la clarté française et de la malice gauloise.

On connaît l'histoire de Laurent Valla : c'était un Romain, fort instruit, qui s'essaya dans divers genres et mena une existence passablement orageuse. Suivant Bayle, il ne savait pas le grec et

ne réussit bien que dans les lettres latines. Il fit beaucoup de traductions, entre autres celle de trente-trois fables d'Esope. La première édition de cet opuscule est inconnue; la seule qui subsiste est intitulée : *Æsopi fabulatoris clarissimi tres et triginta fabulæ saneque lepidem et morales ab Laurentio Valla e græco in latinum sermonem conversæ — Parisiis ex officina Simonis Colinæi.* 1521, caractères ronds, in-4° de 18 feuillets. (Bibl. nat.) Laurent n'a guère mis du sien dans cette œuvre, il a fui le seul mérite de tels travaux, c'est-à-dire le ciselé de la forme et l'ornement de la diction. Il ne pouvait se sauver que par le détail, le tour, cette grâce agile et fragile, ce je ne sais quoi qui se trouve dans Phèdre et qui fait vivre même l'imitateur : il n'y a guère pensé, son opuscule est le devoir d'un bon élève qui vise au prix. Qu'on en juge par ces exemples :

DE VULPE ET CAPRO

Vulpes et caper sitibundi in puteum quemdam descenderunt, in quo cum perbibissent circumspicienti capro reditum vulpes ait : Bono animo esto, caper, excogitavi namque quo pacto uterque reduces simus. Siquidem tu eriges te rectum primoribus pedibus ad parietem admotis, cor-

nuaque adducto ad pectus mento reclinabis, et ego per terga cornuaque tua transiliens et extra puteum evadens te istinc postea educam. Cujus consilio fidem habente capro atque ut illa dicebat obtemperante ipsa a puteo resiliit ac deinde pre gaudio in margine putei gestiebat exultabatque nihil de hirco curæ habens. Cæterum cum ab hirco ut fœdifraga incusaretur, respondit : Enimvero, hirce, si tantum tibi esset sensus in mente quantum est setarum in mento non prius in puteum descendisses quam de reditu exploratum habuisses.

DE VULPE ET PARDO

Vulpes et pardus de pulchritudine altercabantur et pardo suam pellem versicolorem extollente, vulpes suam cum non posset præponere inquit : At quanto speciosior quæ non corpus sed animam versicolorem sortita sum !

DE CATA ET VENERE

Cata quædam delitium erat cujusdam formosi adolescentis. Hanc ille ut in feminam mutaret Venerem comprecatus est. Dea miserta cupiditatis adolescentuli convertit bestiam in speciosam puellam. Cujus forma inardescens ado-

lescentulus adducit illam secum domum. Quibus consedentibus in cubiculo Venus volens periculum facere numquid illa cum corpore mutasset mores murem in medium dimisit. At illa eorum qui aderant et cubiculi nuptialis immemor e cubili consurgens murem insequebatur illum comedere cupiens. Tum Dea indignata eam in suam restituit naturam.

DE TUBICINE

Erat tubicen quidam qui in militia signum caneret. Is interceptus ab hostibus ad eos qui circumsistebant proclamabat : Nolite me, viri, innocentem, innocuum, insontemque perimere, nullum enim unquam occidi, quippe nihil aliud quam hanc buccinam habeo. Ad quem illi vicissim cum clamore responderunt : Tu vero hoc ipso magis trucidaberis, quod cum ipse dimicare nequeas ceteros potes ad certamen impellere !

DE CANE ET LANIO

Canis quidam insiliit in macellum lanio in aliqua re occupato et arrepto pecoris corde fugiebat. Ad quem lanius conversus fugientemque aspiciens inquit : O canis abi, ubicumque

fueris te observabo, non enim mihi cor sus tulisti sed cor dedisti !

DE PASTORE ET MARI.

Pastor in loco maritimo gregem pascebat : qui cum videret mare tranquillum, incessit cupido navigationem faciendi : itaque venundatis ovibus, emptisque palmarum saricinis, navigabat. Ortâ autem vehementi tempestate, navi mergi periclitante, omne pondus in mare ejecit, vixque evasit exoneratâ navi : paucis post diebus, veniente quodam et tranquillitatem maris admirante, erat enim sane tranquillum, respondens inquit : Palmas iterum vult quantum intelligo! ideoque immotum sese ostendit.

DE VULPE ET CAPITE QUODAM.

Vulpes aliquando in domum citharœdi ingressa, dum omnia instrumenta musica, omnem supellectilem scrutaretur, reperit e marmore caput lupinum scienter fabrèque factum ; quod cum in manus suscepisset, inquit : O caput cum magno sensu factum, nullum sensum obtinens !

Voilà tout ce que Laurent Valla sut tirer du fabuliste grec. C'est propre, correct et encore !

littéral, et rien de plus. De grâce, pas l'ombre; de finesse, il n'en faut parler mie. Mettez en face de ces morceaux si ternes, si prosaïques, non pas La Fontaine — il est désespérant, — mais Guillaume Tardif. Le spectacle change soudain, le petit drame se colore, les personnages vivent, un monde surgit d'animaux sceptiques, subtils et railleurs. Ce n'est point en vérité Jeannot Lapin, maître Renard, Raton, la dame au nez pointu — non, ce n'est point le théâtre du Bonhomme si vif, si animé, si humain à propos des bêtes : il n'y a qu'un La Fontaine — mais au-dessous, bien au-dessous, Tardif occupe une place.

Un critique trop délaissé, La Harpe, parle quelque part de l'enchantement inexprimable de La Fontaine. Enchantement, c'est bien le mot. Tout vit et sourit et fleurit dans ce livre sans pareil qu'on feuillette encore qu'on le sache par cœur. Les enfants en raffolent, les hommes s'y délectent et les vieillards s'en régalent. Voulez-vous avoir le secret du charmeur? La Fontaine est convaincu; il s'égaie tout seul des friponneries du renard, Robin mouton est son ami, Grippe-minaud, le bon apôtre, lui a soufflé le fin mot. Il s'extasie aux arguments juridiques de la belette; le lion, le loup et le léopard, voire même les plus humbles espèces, l'ane, la laie, le chat, le

moucheron, la fourmi lui ont fait des confidences; il suit Jean Lapin trottant, broutant et faisant à l'aurore sa cour. Tout cela est peint de nature, c'est arrivé, c'est vu. — Ah! nous avons bien raison d'être fiers de Rabelais, de Molière et de La Fontaine! On pourra nous ravir nos milliards et nos provinces, mais ces trésors uniques on sera bien forcé de nous les laisser. — La Fontaine chérit les bêtes et cette tendresse lui inspire des merveilles où le rare s'unit au familier, le réel à la fantaisie. J'ai bien peur qu'on ne finisse par nous gâter le Bonhomme en voulant trop le surfaire. M. Taine découvre chez lui un philosophe, un penseur, un savant, que sais-je? un politique. Le Bonhomme ne s'en doutait point. Il aimait à se laisser vivre, à rêver, à mener joyeux déduit, à dormir, dormir surtout, et le chef-d'œuvre lui venait par surcroît, la muse le frôlait de son aile comme la fortune touche en courant l'écolier assoupi sur les bords de la citerne. Ce qui caractérise La Fontaine c'est sa bonne foi, son ravissement intime, sa familiarité d'instinct avec les bêtes. Cette familiarité avec les bêtes a porté bonheur aux livres les plus gracieux de nos jours : l'*Ornythologie* de Toussenel, l'*Insecte* de Michelet, le *Merle blanc* d'Alfred de Musset. Tardif, lui aussi, aime les bêtes, il les prend au sérieux, il

raconte leurs prouesses et leurs désastres avec une sincérité parfaite.

Cette candeur du fabuliste — qu'elle soit voulue ou d'essor naturel — est le divin rayon du Bonhomme, elle constitue également l'attrait de Tardif. Autre point de ressemblance entre La Fontaine et le conteur vellave : tous deux ont la morale facile. Ils passent à côté des grands aspects de la vie, des vastes horizons. Ils n'écoutent point cette voix désolée qui se lamente éternellement dans l'âme humaine. Les désespoirs modernes ne leur vont point; la tristesse chrétienne dont parle Labruyère n'est pas davantage leur fait. Ils peignent l'existence telle qu'elle, le jour le jour, les petites joies, les menus profits, les malheurs vulgaires, et ils ne guindent point leurs leçons. La moralité, qui sert de bordure à leurs récits, s'ajuste à la portée commune. C'est une sagesse un peu égoïste où la malice abonde plus que la charité, mais cette sagesse a du moins cet avantage, qu'elle nous dégrise de bonne heure des mots ronflants, des choses creuses, de ces pestes modernes — la pose et la phrase.

On dit parfois que les fables de La Fontaine ne sont point bonnes pour les jeunes âmes. Lamartine a confessé son antipathie contre le Bonhomme. Distinguons : si l'enfant n'avait que la morale de La Fontaine, il y aurait là

un péril. L'enfant est très-personnel; comme tout ce qui est primitif, il aime la force et devient volontiers despote. La fourmi qui n'est pas prêteuse, Bertrand qui joue de si bons tours à Raton, le renard dont tout le souci est de tirer son épingle du jeu, sans nul respect du juste et de l'injuste, voilà sans doute de pauvres modèles de dévouement et de probité. Mais les fabulistes n'ont pas de hautes prétentions. Ils voient la vie sans fard, sans mirage, et, il faut l'avouer, dépourvue de masque elle se trouve souvent bien laide; ce sont d'admirables professeurs des vérités quotidiennes. Raisonneurs et pratiques, ils annoncent à l'enfant, sous une forme expressive, les misères et les luttes de son avenir. Le catéchisme est la voix d'en haut, la fable n'est que l'image des choses d'ici-bas. L'apologue apprend à vivre, la religion à aimer; et c'est ainsi que l'équilibre se rétablit dans l'enseignement de nos bambins et de nos fillettes.

Si Tardif est épris de ces aphorismes un peu vulgaires qui mettent en joie La Fontaine, il a, comme lui, à distance bien entendu — *longo sed proximus intervallo* — le culte du détail, la bonne fortune du mot qui peint, l'éclair de l'expression qui reluit. Traducteur d'un traducteur, il ne s'enferme point dans son texte et s'en échappe à tout instant pour se livrer aux broderies

et aux fantaisies les plus réjouissantes. On ne saurait mieux exprimer cette originalité prime-sautière que ne l'a fait un modeste et consciencieux écrivain : « Ce lecteur, ou, suivant son expression, « ce liseur de Charles VIII, ne se borne pas à « traduire : il s'approprie le sujet qui lui est « présenté par la manière dont il le traite; il se « laisse aller à son imagination vive et enjouée, « rencontre sous sa plume les expressions les « plus heureuses, les tournures les plus originales « et ne se montre pas, quoiqu'en prose, moins « *fablier* que La Fontaine dont il se rapproche « beaucoup. Je ferai remarquer, toutefois, que le « Bonhomme n'a pas connu ce prédécesseur, « car je suis sûr qu'il ne se serait pas fait un « scrupule de lui emprunter quelques idées, en « disant, comme Molière : Je reprends mon bien « partout où je le trouve....... On voit que « Guillaume Tardif ne peut être compté parmi « les traducteurs. Il crée, il peint, en un mot, il « est poëte (1). »

(1) *Fables inédites des XIIe, XIIIe et XIVe siècles et Fables de La Fontaine,* par C.-M. Robert, conservateur à la bibliothèque de Sainte-Geneviève, Paris, 1825, t. I, pp. 178 et sq. de l'Introduction. Cet excellent livre est encore de nos jours ce qu'on a écrit de plus savant et de plus juste sur les origines et l'histoire de la fable en France.

Sans aller aussi loin que M. Robert et poser notre Tardif en émule de La Fontaine, il est clair qu'entre ces deux fabulistes il existe un point de ressemblance notable : l'un et l'autre, à des degrés fort inégaux, ont la forme excellente; ils promènent leur main sur le même clavier, mais Tardif est un simple virtuose, tandis que La Fontaine se trouve un artiste de génie. Le mérite de Tardif est dû surtout à la langue qu'il a maniée. Sur la fin du XVe siècle, le français proprement dit se dégageait et s'affirmait. Il émergeait du roman dont Brunetto Latini disait en parlant de son *Trésor :* « Ce « aucuns demandoit por quoi ceſt livre eſt eſcris « en rouman nos qui ſomes italian, je diroie « pour chou que la langue roumane eſt plus « vulgaire & la parlour plus délitable. » Tardif et ses contemporains, Philippe de Comines et Olivier de La Marche, abandonnent nettement la vieille langue romane : ils écrivent tout simplement en français, ils tracent la voie à leurs successeurs, Amyot, Rabelais, Montaigne. Ils inaugurent la prose française, cet instrument mâle et souple, prédestiné aux œuvres immortelles. Tardif, néanmoins, ne brise pas sans retour avec ses devanciers; du roman, il garde la naïveté, le ton narquois, l'allure facile et le franc-parler. A ces dons du moyen âge, il joint

une phrase plus nette et plus ferme. De cette combinaison jaillit cette langue claire et savoureuse qui va bientôt se fixer et devenir l'idiome national.

Telle est cette œuvre que nous arrachons à un sommeil séculaire. Dans son cadre modeste, elle forme l'un des premiers fruits, l'une des plus jeunes fleurs du second matin de notre littérature. Tardif est venu dans une heure de transition et de conjonction ; c'est, à la fois, un homme du moyen âge et un homme des temps modernes. Fils du passé, il a le pressentiment des destinées nouvelles ; et si ce titre ne jurait point trop avec sa vie, nous l'appellerions volontiers un précurseur.

Précurseur? Ils le furent à l'envi ces pionniers de notre littérature, les plus humbles comme les plus puissants, maîtres et disciples, astres et satellites, Tardif aussi bien que Comines, Olivier de la Marche et les autres ; tous vinrent à la rescousse et disputèrent à son sommeil léthargique l'âme de la France ; chacun d'eux aida au réveil et porta son tribut. Si elle veut être juste, la critique doit s'attacher moins à la valeur intrinsèque des œuvres qu'au milieu d'où elles sont écloses, et, pour rester dans l'exacte mesure, il faut qu'elle apprécie la force de l'élan d'après la vitesse acquise. Or, la fin du XVe siè-

cle a beaucoup donné et peu reçu, et à ce titre l'heure qui s'écoule entre 1490 et 1500, cette heure d'initiation et de fermentation, doit compter parmi les plus fécondes de notre développement intellectuel. Il y eut, en effet, dans cette courte période un violent soubresaut à côté d'une inquiétude générale. A ce moment, on sentait quelque chose venir, mais quoi? D'où partirait le souffle? Qui donnerait le signal? On piétinait sur place et l'on attendait. L'esprit de la vieille Gaule qui avait jeté tant de rayons aux XIIe et XIIIe siècles et illuminé l'Europe entière, cet esprit si agile, si communicatif, avait-il sombré au milieu des désastres de la guerre de cent ans? De redoutables symptômes pouvaient le faire craindre. Interrompue dans sa floraison par les longues misères de la conquête anglaise, la langue semblait tarie en sa séve et s'épuisait dans les tâtonnements d'une sénilité précoce. Le moyen âge avait dit son dernier mot et ne voulait pas mourir. Le temps était loin des sirventes, des romans de chevalerie et des gais fabliaux! La France consacrait ses forces vives à la diplomatie, aux armes, à son unité intérieure, et se désintéressait peu à peu des choses délicates et à longue portée. Sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, la poésie s'incarne dans un seul homme: Villon. On ne pensait qu'à vivre et à

se tirer d'affaire. En un mot, les idées se traînaient, inertes et stériles, entre le moyen âge expirant et l'ère moderne encore incertaine. C'en était fait du génie national sans les guerres d'Italie.

Ces guerres attestent la vanité des conseils humains et montrent la pensée qui d'en haut préside aux destinées terrestres. La politique condamne les expéditions de Charles VIII, Louis XII et François Ier ; mais combien l'art et la science doivent les bénir ! Les journées de Fornoue, du Taro et d'Agnadel semblent avoir compromis la France, et cependant elles ont eu sur son avenir une influence décisive. L'Italie alors si belle, si active, si riche en savants, en poëtes et en valeureux capitaines, ouvrit un monde nouveau à ses envahisseurs ; ce fut elle qui les charma et les vainquit. Rome, Venise et Florence réapprirent à nos ancêtres la peinture, la sculpture, les lettres grecques et latines, le goût des belles choses, l'amour de l'antique ; et quand les compagnons du « petit roy » s'en revinrent dans leur pays, ce fut les mains vides, mais le cœur et le cerveaupleins d'espoirs et de promesses : avec eux, la Renaissance franchit les monts ; le printemps refleurit dans les âmes. Le sceptique Comines ne se reconnaît plus lui-même. Sa pensée s'élève, il trouve des accents

de penseur chrétien ; la folle expédition lui apparaît comme une *vraie œuvre de Dieu, un vrai mystère de Dieu*. La France, elle aussi, se sent rajeunir : subitement réveillée et regaillardie, elle se remet à produire, à chanter, à inventer. L'apparition éblouissante, la sirène des lagunes ou des bords de l'Arno hante toutes les imaginations. Ce n'est pas encore la lumière, mais le crépuscule blanchit les horizons prochains. Oh ! les belles heures ! Quels rêves et quelles ivresses ! Cette aube radieuse, ce jour qui se lève et que suivront des mois, des années, des siècles de gloire, à qui les devons-nous si ce n'est aux guerres d'Italie ? Comme tous ses contemporains, Tardif se renouvelle au contact de l'art nouveau : il sent la divinité présente, la douce fée italienne. Le Pogge l'inspire, Pétrarque lui sourit, et il est toujours sur le point de s'écrier comme Jean Bouchet, dans son panégyrique du duc de La Trémouille :

Sors du tombeau, noble orateur Pétrarque,
Qui des Toscans fus l'écrivain monarque !

C'est par son goût pour l'Italie, par ses aspirations vers l'inconnu, vers l'avenir, que Tardif appartient réellement à son époque, et c'est par là aussi qu'il tient sa place dans la Renaissance française. Le contingent que notre compatriote

apporta dans l'œuvre commune, dans l'œuvre régénératrice, ce contingent est léger, mais il compte au milieu des tentatives de l'esprit nouveau.

Les *Apologues* virent le jour avant 1498, année de la mort de Charles VIII, et après 1491, date de son mariage, car dans la première planche de l'exemplaire de la Bibliothèque nationale, on remarque auprès du roi sa femme, Anne de Bretagne. L'ouvrage fut publié à Paris chez Antoine Vérard. Cette édition *princeps* est plus que rare, elle est introuvable; il nous a été dit cependant que quelques amateurs du Puy, entre autres M. Hector Falcon, l'avaient entrevue dans leur jeunesse sous un aspect assez fruste et qui accusait bien l'enfance de l'art typographique. Dans ces exemplaires courants le prologue était supprimé, l'imprimeur n'avait mis ni chiffres ni monogramme, et de mauvaises gravures sur bois précédaient chaque fable.

Le livre de Tardif ne serait plus qu'un souvenir sans l'unique et superbe exemplaire de la Bibliothèque nationale, lequel est tout bonnement une merveille et a provoqué les descriptions enthousiastes des plus célèbres bibliophiles. Cet admirable spécimen des débuts de l'imprimerie était destiné à Charles VIII, et fut buriné avec un soin et une patience infinis. C'est un in-folio

en ancienne bâtarde, sans chiffres ni réclames, avec signatures et gravures sur bois et contenant trente-six feuillets. Le vélin est enrichi de deux belles bordures et de plusieurs miniatures sur or et couleur dont le frais coloris a vaincu quatre siècles. Au verso du dernier feuillet se trouve le monogramme de Vérard peint en or sur un cœur rouge et supporté par deux coqs aussi d'or. Une splendide planche, formant frontispice et titre, forme un délicieux tableau de genre où s'est complu l'art le plus délicat de l'enlumineur. Le roi est représenté avec la reine, tous deux debout et couronnés. Charles VIII, dit Van Praët (1), porte une longue robe bleue, parsemée de fleurs de lys d'or avec un large collet d'hermines. La reine est vêtue d'une robe lilas, rehaussée d'or, garnie sur le devant d'hermines, et recouverte d'un manteau de la même étoffe que la robe du roi. Le monarque tient d'une main un long sceptre de vermeil et reçoit de l'autre le volume des *Apologues* présenté par Vérard, qui est à genoux et habillé de la même manière qu'il s'est fait peindre dans beaucoup d'autres livres de la Bibliothèque nationale. Cinq hommes et trois femmes de la cour assistent à cette présentation

(1) *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du Roi, Belles-Lettres,* t. IV, p. 239, n° 357.

qui se passe dans l'intérieur d'un appartement.

Le second feuillet, qui contient la dédicace, commence par ces mots : *Au Roi très-chreſtien ;* le troisième feuillet renferme le prologue de Laurent Valla adressé à son ami Arnold de Jovelle; à la deuxième colonne du vingt-troisième feuillet est cette souscription :

Cy eſt la fin deſdis apo
logues moraux dudit
Laurens Valle.

La deuxième planche des *Apologues* représente, comme la première, une scène de cour. Le principal personnage, assis sur un trône, est le roi Charles VIII auquel un homme debout, mais à l'allure respectueuse, présente un livre ouvert. Cet homme est probablement Tardif; derrière lui se tient un groupe de cinq courtisans dont Van Praët n'a pu retrouver la physionomie. Cette deuxième planche, moins mouvementée que la première, n'en est pas moins d'une richesse et d'une fraîcheur exquises.

Les quatorze derniers feuillets contiennent les *Dits moraux* avec le prologue du *translateur*. Cet autre écrit de Tardif vaut bien moins que ses *Apologues,* mais ce serait dommage de condamner à l'oubli cette œuvre qui ne manque

point d'un certain cachet. Tardif avait beaucoup étudié les anciens; comme Pétrarque dont il s'inspire, il contribua, par ses travaux, à répandre le goût des chefs-d'œuvre latins et grecs. On recueillait alors avec ferveur dans les écrivains classiques et surtout dans Plutarque les sentences morales, les aventures singulières, et même les gais propos des grands hommes de l'antiquité. Ces compilations formaient de véritables *anas*. Le translateur, ainsi que s'intitule Tardif, ne se bornait pas à traduire; il enjolivait son texte, l'accompagnait de brèves remarques, et se préoccupait moins de fournir une version fidèle que de présenter une narration agréable, entremêlée de tableaux courts et saisissants. C'est un recueil de ce genre qu'a essayé Tardif d'après Pétrarque, le poëte qui était aussi un savant, et habita quelques années Paris. Tardif ramassa un peu partout les anecdotes rares les paroles mémorables, les reparties spirituelles et même plaisantes, et en composa son ouvrage. Charles VIII, auquel le livre était destiné, dut en entendre la lecture avec plaisir. Chaque dit joyeux est assaisonné d'une morale particulière plus ou moins adaptée. Le style est vif, très-clair, le ton leste et parfois goguenard : nous sommes en pleine gauloiserie. Ici encore Tardif se montre avec ses qualités natives et acquises :

l'érudition abondante, la moquerie sans fiel et la naïveté sans duperie. Le savant ne se redresse point, l'homme du monde s'égare en malices judicieuses. En somme, les *Dits* (on retrouve ce terme, au XVIIe siècle, dans la célèbre conversation du P. Canaye avec le maréchal d'Hocquincourt), les *Dits* forment un ouvrage aimable d'une lecture courante, et qui plaira sans doute aux amateurs de vieille littérature.

Comment se termina la carrière de Tardif? Même incertitude que pour ses débuts. Il fleurit, suivant Du Boulay, jusqu'à la fin du siècle — c'est bien vague. Les contemporains ont à peine dressé une épitaphe à l'homme qui avait écrit et milité sous leurs yeux non sans lustre et sans gloire. Passe pour Paris qui commençait à devenir la cité tumultueuse et oublieuse! mais les compatriotes de Tardif, les bourgeois du Puy sont vraiment impardonnables. A quoi pensait Médicis, dont le volumineux manuscrit renferme tant de choses dont on pourrait à la rigueur se passer? Le moindre grain de mil sur le fabuliste ferait bien mieux notre affaire. C'est en vain que nous avons interrogé nos archives, registres et obits, pour savoir où et quand trépassa Tardif. La mort a bien tenu son secret.

Pauvre Tardif! *Alas poor Yorick!* Cette

gloire vellave s'était évanouie (1). En cette heure de résurrection littéraire, notre effort ne sera peut-être point stérile. Les gens du Puy doivent au moins un hommage rétrospectif à celui qui honora leur ville du temps de Louis XI et de Charles VIII. Ce souvenir affectueux est de toute justice, car, Tardif, s'il s'envola bien vite à Paris et passa dans les pompes de la cour la majeure partie de son existence, n'en trahit pas moins à travers ses œuvres la marque de son

(1) Elle était, en effet, bien évanouie, cette gloire locale, car à partir du XVIIe siècle et même avant la personnalité elle-même de Tardif s'éclipse, et si quelques auteurs parlent de lui, c'est, comme nous l'avons déjà vu, pour écorcher son nom, mutiler ses œuvres et même lui attribuer des lieux d'origine plus ou moins fantastiques. Nous trouvons, par hasard et très-incidemment un exemple de ces erreurs biographiques, à propos de Tardif, dans le curieux ouvrage de M. Allut sur *Symphorien Champier*, Lyon, in 8°, 1859, pp. 12 et 13 : « Symphorien Champier naquit vers la fin de 1471 ou au commencement de 1472; il nous l'apprend lui-même à la « fin de la souscription de la première partie de son « traité *De triplici disciplina*, Lyon, 1508, où il dit « qu'il avait alors trente-six ans. Il vit le jour à Saint-« Symphorien-le-Chastel, gros bourg du Lyonnais, au-« jourd'hui Saint-Symphorien-sur-Coire. Son père, « Claude Champier, le premier de cette famille de qui « il soit fait mention, était un bourgeois notable de ce « lieu; sa mère, Marguerite Girard, descendait d'un

origine. La terre natale possède les longues tendresses de la mère, on tient toujours d'elle, on porte à jamais son empreinte; le pli de race s'obstine en dépit de l'acclimatation parisienne et des influences exotiques. Anacréon dit qu'il y a un petit signe, un je ne sais quoi auquel on reconnaît les amants : ce je ne sais quoi chez Tardif c'est le baiser au berceau, la première caresse de la cité maternelle. Il aura beau faire, courir le

« frère de Pierre Girard, né aussi à Saint-Symphorien, « évêque du Puy, créé cardinal du titre de Saint-Clément « en 1390 et évêque de Tusculum. Un écrivain piémontais, qui a revendiqué Champier comme une des gloires « de la Savoie, Malacarne, a prétendu qu'il était né à « Saint-Symphorien près Annecy, entre Caponay et le « château de Cruzilles, quoique Champier ait dit lui-« même le contraire dans plusieurs de ses livres. Malacarne a confondu Saint-Symphorien-le-Chastel avec « Saint-Saphorin en Savoie, et dans sa préoccupation « il a été plus loin encore : trompé par le nom latin du « Puy-en-Velay, « *Anicium* », il a cru que c'était Annecy, « et, du cardinal Pierre Giraud, *episcopus Aniciensis*, il a « fait un évêque d'Annecy. Pour compléter la série de ses « bévues, il fait naître à Annecy Guillaume Tardif, auteur « de l'*Art de Faulconnerie & déduyt des chiens de chaſſe*, « de qui rien ne l'obligeait à entretenir ses lecteurs. « Guillaume Tardif était du Puy, mais l'ayant vu qualifié de *Aniciensis*, en des vers latins à sa louange, insérés « dans le livre *De situ orbis ac mundi mirabilibus* de « C. J. Solinus, Malacarne n'a pas hésité à lui donner

monde (1), s'armer d'oubli et peut-être d'ingratitude, les bouffées du jeune âge lui reviendront parfois, le sang *ponaut* lui montera au cœur et à la tête. Ses malices ne sentent-elles pas le ter-

« pour patrie la ville d'Annecy, dotant ainsi du même « coup la Savoie de trois célébrités qui lui sont tout-à-« fait étrangères. Ce cardinal Pierre Giraud avait fondé « quatre riches prébendes dans l'église de Saint-Sym-« phorien ; les actes de ces fondations ont été repro-« duits par Baluze, avec les Preuves des Vies des Papes « qui ont siégé à Avignon. L'on conserve encore dans « l'église paroissiale de Saint-Symphorien un chapeau « rouge, suspendu à la voûte, et un portrait que l'on « donne pour celui du cardinal. » — Trois erreurs ou plutôt trois balourdises en quelques lignes. : Malacarne n'y met pas de façons. C'est que la monographie historique ou littéraire, ce genre d'études si modeste et pourtant si utile, n'est point en somme chose si aisée. Il faut de la conscience, des recherches : il faut surtout se tenir en garde contre les compilations, les ouvrages imprimés et recourir le plus possible aux sources manuscrites, aux documents originaux.

(1) Au XV[e] siècle, les Vellaves quittaient rarement leur âpre et montagneuse patrie, et de nos jours encore ils s'expatrient avec peine, jamais sans esprit de retour : Tardif peut être considéré comme une exception parmi ses contemporains, si peu nomades, si amoureux de leur sol. L'émigration de Tardif est aussi une preuve, entre tant d'autres, de l'ascendant exercé déjà sur la province par Paris, devenu depuis deux siècles le cerveau de l'Europe et sa vraie capitale intellectuelle.

roir, *le creux du Puy?* Il a le bouquet de notre petit vin blanc; sa verve caustique rappelle, à s'y méprendre, certains endroits de Médicis, endroits assez rares mais qu'on trouve çà et là. Les types, que le liseur avait laissés au pays, les grainetiers de la rue *Panessac*, les apothicaires de la *Chaussade* ou les tanneurs des *Ombradoux* purent reconnaître dans les ouvrages du compatriote leur entrain guoguenard, leurs dialogues salés et leurs inventions drolatiques. De son côté, Tardif, en brodant ses contes, en les émaillant de facéties de son cru, prêtait l'oreille aux échos de son enfance, et bien souvent il dut se mettre en goût avec le patois indigène ou plutôt ce latin vulgaire, si riche en belles assonances, en expressions gaillardes (1), avec ces scènes plaisantes, ces quolibets, ces lazzis et ces gorges chaudes, que nos pères égrenaient si dextrement

(1) Il est démontré aujourd'hui par les travaux philologiques de Diez, Fuchs et Wolf en Allemagne; d'Ascoli, Stengel, Canello en Italie; de Paul Meyer, Gaston Paris, Littré, Brachet en France; que la langue romane et spécialement les divers idiomes et patois de nos régions méridionales ne sont point le produit de la décomposition du latin, mais le latin lui-même, altéré ou modifié suivant les temps et les lieux, dans son orthographe, son accent, ses tons phonétiques. Le *Sermo quotidianus, rusticus, laicalis, vulgaris*, ou patois vellave, est l'un de ceux qui rappellent le mieux l'origine

et dont la tradition, hélas! émigre chaque jour de nos murs.

Vers l'année 815 ou 820, Théodulphe, évêque d'Orléans, fit don à l'église du Puy d'une Bible ornée de poésies et de dissertations pieuses, superbe monument paléographique conservé avec amour dans notre cathédrale, et dont l'égal ne se trouve pas dans le monde entier. A la fin du livre, Théodulphe avait écrit ce distique :

Vive diu felix per plurima tempora, lector,
Theodulphi ne sis immemor, oro, tui!

Ce que frère Théodore traduit par ce quatrain :

Puisses-tu, cher lecteur, d'une heureuse carrière
Arriver bien avant dans le siècle à venir!
Et quand tu vas au ciel présenter ta prière,
Accorde à Théodulphe un petit souvenir!

L'humble souvenance que Théodulphe récla-

latine. (Voir le beau rapport de M. Paul Meyer sur les progrès de la philologie romane, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes,* 1874, pp. 631 et sq.)

mait à nos ancêtres du IX[e] siècle, nous ne saurions la refuser au maître-liseur de Charles VIII. Sur la tombe de ce Vellave, un enfant du Puy dépose un petit rameau vert.

Charles Rocher
Avocat



LES

APOLOGUES



LES APOLOGUES DE LAURENT VALLA

Au Roy très chreſtien CHARLES, *huitieſme de ce nom*, GUILLAUME TARDIF, *du Puy-en-Vellay, ſon Liſeur, très-humble recommandation ſupplie & requiert.*

DES lors que Dieu vous doua de nom de très chreſtien Roy de France, Sire, mon naturel Souverain & unique Seigneur, Je, voſtre très humble & très obéiſſant ſerviteur, mon petit engin & ſcience vous dédiay, & conſidérant que Végèce, en ſon Prologue de l'*Art militaire,* eſcript que nul autre ne doit choſes meilleures ſçavoir que le Prince de la choſe

publicque, auquel icele exemple prenant, à voſtre nom compoſay ung livre nommé le Compendieux de Grammoire, Elégance & Rhétorique, commençent à l'Alphabet & tout par ordre facile aſſouviſſent. Par voſtre commandement auſſy, tout ce que j'ay peu trouver néceſſaire & vray de l'*Art de la Falconerie* & *Vénerie*, vous ay en ung petit livre rédigé, &, pour voſtre Royale Majeſté entre ſes grans affaires récréer, vous ay translaté, le plus pudiquement que j'ay peu, les *Facécies de Poge*. Et, ayant regard non pas ſeulement à voſtre honneſte, corporel plaiſir, mais auſſi au bien de voſtre ame, vous ay compoſé & en ordre mis un petit volume d'*Heures*, auquel avés tous les jours de l'an par ordre comment povés Dieu, les Sainctz & Sainctes dévotement ſervir, auquel ſingulièrement avés certaines moult briéves & dévotes oroiſons, que vous ay compoſées pour, au coucher & lever, dire à Noſtre-Dame, ſes deux ſeurs, la Magdalęne & Saincte Catherine, Sainct Jehan Baptiſte, Sainct Hiérôme, pour les treſpaſſés & à voſtre Ange. En icelles Heures ſont les ſept Pſeaulmes, que vous ay translatés

tout auprès du Latin & prefque fi brief que le Latin, & les obfcurtés & difficultés ay, par ûng mot ou peu de motz, expofées & déclarées. Vous ay auffi tranflaté l'*Art de bien mourir*; auquel, s'il vous plaift penfer & entendre comme mortel que vous eftes, Dieu vous aydera de plus en plus, tant à voftre falut que auffi de la chofe publicque par luy à vous commife. Maintenant vous ay en François mis les *Apologues de Laurens Valle,* par luy Latins faitz de Efope, Grec, auquel livret, foubz couleur de Fables, plufieurs enfeignemens fages & vertueux font brièvement comprins; Apologue eft langaige par chofe familière contenant morale érudition. Tousjours, aydent Dieu & vous, Sire, mettray peine vous faire quelque honnefte fervice & prieray Dieu pour le falut & profpérité de Voftre très chreftienne Majefté.





S'ensuit les Apologues de Laurentius Valla

et commence le Prologue de l'Acteur en latin :
Laurentius Valla.

Laurens Valle, de Sire, ſalut & proſpérité à noble homme Arnoul de Fouelle, ſon chier & ſingulier amy.

Très chier & féal amy, Je te avoye, n'a pas longtemps, promis envoyer certaines cailles et oyſeaux, leſquelz je eſpèroye prendre en paſſant temps à la chaſſe; mais, pour ce que je ſuis pour le préſent homme mal inſtruit en fait de chaſſe & de gibier & que ſuis du tout déſacouſtumé de l'uſaige & induſtrie de ladicte chaſſe, à ces cauſes n'ay ſçeu prendre leſdictes cailles, & me ſuis transféré & tranſporté à chaſſer une autre

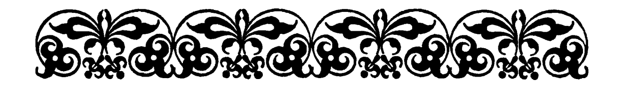
proie & faire ma chaffe acouftumée. C'eft vacquer à l'eftude des lettres, & pour ce par cas d'adventure eft venu entre mes mains ung petit livre Grec, lequel a efté recouvert & trouvé de une proye & bataille faicte fur mer, lequel livre contient en foy trente & trois petites fables, facécies ou apologues de Ezope, poëte Grec, Je les ay toutes chaffées & prinfes ou temps & efpace de deux jours, & icelles converties de Grec en Latin, & pourtant, chier & parfait amy, je te envoye lefdictes trente & trois petites fables ou cailles, fe mieulx cailles que fables les veulx appeller, en la prinfe & proye defquelles tu te puiffe jouer, délecter & récréer. Et certes fe nous lifons que Octovian Cefar & Marcus Antonius, Princes & Empereurs de la Terre, fe font autreffois esjouys & qu'ilz ont prins plaifir au gibier & esbat des cailles, toy, qui ayme les lettres très parfaictement, te esjouyras en cefte nouvelle manière de chaffe littérale. Et, ainfi que, fe aucun chaffeur euft donné aux deffufdits Octovian & Marc ung defdis oyfeaux, il leur euft fait chofe très agréable & plaine de joye, je te deveray eftre agréable & faire joye fe

je te envoye en pur don plus de trente oyſeaux de la deſſuſdicte manière de chaſſer, &, ſans doubte, ces préſentes petites fables ou cailles nourriſſent grandement & n'ont pas en ſoy moins de fleur que de fruit. Mais, pource que c'eſt choſe inſolente & peu agréable quant aucun loue, attolle ou eſliève ſon don, à ceſte cauſe je feray cy fin & ceſſeray la louenge deſdictes fables. Touteſſois reſcris moy ſe tu aimes mieulx avoir des cailles vrayes & naturelles que ces préſentes fables, car, quand ainſi feroit, je ne te envoieroye pas ſeulement des cailles, mais avecques ce des perdris.

Eſcript en la cité de Cayète, ces Kalendes de May Mil IIIJ^{c}XXXV III.







Le premier Apologue ou Fable est du Regnart & du Chevreau,

et commence ou latin :

Vulpes.

Le Regnart & le Chevreau, ung jour d'esté ouquel faisoit grant & excessif chault, estoient altérés & mors de soif, & pour subvenir à leur altération, firent diligence de cerchier aucune rivière ou autre eaue en laquelle ilz peussent boire. Finablement trouvèrent ung viel trou en manière de puys assez parfond ouquel ilz descendirent & auquel ilz beurent à leur aise. Après ce qu'ilz eurent parfaictement estaint leur soif, le Chevreau se print à regarder contremont & considérer la manière comment ils sortiroient dudit puys, ce que le Regnart apperçeut assez clérement, car sa nature est d'estre tousjours cault & subtil. Et tantost dist iceluy Regnart audict Chevreau : « Mon compaignon, ayez bon courage, ne te soussie point

de la manière de ſortir d'yci dedans, car j'ay jà trouvé le moyen par lequel nous pourrons ſortir & retourner en hault. Et pour ce faire, voycy la manière convenable; tu te dreſſeras tout droit & mettras les pieds de devant contre la paroy, puis après beſſeras la teſte & les cornes entre tes jambes, tant que ton menton touchera à ta poitrine, & je monteray ſur ton dos en me prenant à tes cornes & me lanſeray & tireray hors de ce puys. Ce faict, je te tireray & mettray hors dudit puys. » Le Chevreau fut ſimple & ignorant & creut & aquieſſa au conſeil dudit Regnart, lequel conſeil luy sembloit eſtre bon, ſans fraudene ſimulation quelcunque. Et incontinent ledit Regnart ſe jetta ſur ledit Chevreau & ſortit hors facilement dudit puys. Et, ce faict, ſe print ledict Regnart à danſer & ſaulter ſur le bort dudit puys, de joye qu'il avoit d'eſtre ainſi eſchapé par ſon aſtuce & malicieuſe callidité, & ne luy ſouvint ne n'eut aucun ſoing de tirer ne mettre hors le povre Chevreau, lequel eſtoit demouré en la profundité & obſcure ténébroſité dudit puys. Et à ceſte cauſe ledict Chevreau accuſoit le Regnart

de foy mentie & de ce qu'il avoit froiffé & rompu fa promeffe. Mais ledit Regnart n'en tenoit conte, ains luy difoit par manière de moquerie : « Chevreau, fe tu euffes eu autant de fens en ta penfée comme tu as de poil au menton, tu ne fuffes pas defcendu oudit puys jufques ad ce que tu euffes advifé & efpié les moyens, voye & manière par lefquelz tu te peuffes tirer & mettre hors dudict puys quant bon t'euft femblé. »

SENS MORAL

Ce deffufdict Apologue, Fable ou Facécie, quant au fens moral veult donner à entendre à chafcun homme prudent qu'il regarde bien fongneufement, quant il fe affociera ou accompaignera avecques aucun pour quelque chofe faire, que celuy avec lequel il fe acompaignera ne le déçoive, en regardant la fin de l'entreprinfe & la fortie de la chofe avant que le faire ne entreprendre.

Le fecond Apologue ou Fable eft d'ung Regnart & d'ung Liépart,

et commence ou latin :
Vulpes & Pardus.

Le Regnart & le Liépart eftoient ung jour aux champs à l'ébat, & en parlant de plufieurs chofes, eurent queftion & altercation entre eulx touchant leur beaulté. Et après plufieurs raifons, allégués d'une part & d'autre fur ladicte beauté, ledict Liépart allégua pour raifon péremptoire la beauté qui eft en fa diverfité des couleurs de fa peau, & en effect concluoit que pour raifon des diverfes couleurs de sa pardicte peau, il précédoit en beauté, non pas feulement ledict Regnart, mais avecques ce les autres beftes. Le Regnart pour fes deffences, voyant par luy qu'il ne povoit aucunement louer ne préférer fa peau à celle dudict Liépart, allégua une raifon péremptoire contre ledict Liépart & luy dift : « Tu te jactes & vantes à merveilles de la beauté de ta peau; mais

certes c'eſt peu de choſe au regard de ma beauté intériore, car Nature m'a donné couraige & penſée de diverſes couleurs, cautelles & ſubtilités de plusieurs & différentes ſortes. Par quoy je conclus invinciblement eſtre cenſé & reputé plus beau que toy. »

SENS MORAL

Le deſſuſdict Apologue, Fable ou Facécie, quant
au ſens moral veult innuer & donner à en-
tendre que la beauté ſpirituelle & intériore
de l'âme, laquelle eſt douée & parée de
ſcience & vertus, eſt plus belle,
ſans nulle comparaiſon, que la
beaùté extériore du corps,
tant ſoit-il bien paré
de robes ou ri-
ches veſte-
mens.

—

Le tiers Apologue ou Fable eſt d'une Chate & de Vénus,

et commence ou latin :
Cata quedam, &c.

UNG jeune jouvenceau, de eſquiſe forme & ſpécioſité, avoit en ſa maiſon entre autres choſes une très belle & plaiſante chate. Iceluy jouvenceau, conſidérant la beauté de ladicte chate, diſoit à ſoy meſmes : « Je vouldroye que j'euſſe une auſſi belle femme que tu es belle chate, » & luy eſtant en ceſte penſée & ardeur de luxure, fiſt une prière à la Déeſſe Vénus, mère de Cupido, Dieu d'Amors, qu'il lui pleuſt muer ſadicte chate en une belle jeune pucelle affin qu'il peuſt avoir ſa compaignie & eſtaindre l'ardeur deſſuſdicte. La Déeſſe eut pitié de lui & exaulſa ſa prière en muant ladicte chate en une très belle & bien formée pucelle, & ce faict, ledict jouvenceau, rempli du feu de charnelle concupiſcence pour raiſon de la beaulté de la pucelle nouvellement transformée, print

icelle pucelle & la mena en ſa chambre pour en faire ſon plaiſir. La deſſuſdicte Déeſſe Vénus, voulant eſprouver ſe ladicte chate avoit mué ſes meurs & conditions en la deſſuſdicte transformation & mutation corporelle, layſſa aller une ſouris au milieu de la chambre en laquelle leſdis jouvenceau & pucelle eſtoient couchiés, & tantoſt ladicte pucelle, non recordant de ſa mutation, de ſon amy & de ceulx qui eſtoient préſens ſe leva ſoudainement du lit & ſe print à chacer & pourſuivir ladicte ſouris, eſpérant la menger ſe par advanture elle l'euſt peu prendre. Et, ce voyant la deſſuſdicte Déeſſe Vénus & que ladicte pucelle n'avoit point changé ne perdu ſa nature férine, beſtiale & raviſſable, comme toute irritée la remiſt & reſtitua en ſa première nature de chate, car elle n'avoit pas gardé les propriétés de nature humaine ne d'une femme raiſonnable.

SENS MORAL

Ceſt Apologue, Fable ou Facécie, pour parler moralement veult innuer & donner à entendre que les hommes & fèmmes naturellement iniques & vicieux, qui ſont acouſtumés à rapine, traiſons ou autres maléfices, ſuppoſé ores que pour aucun temps ilz muent leur condition ou eſtat, touteffois ils ne peuvent muer leurs mãuvaiſes meurs & vicieuſes inclinations, eſquelles ilz ſont habitués.

Le quart Apologue
eſt d'ung Laboureur & de ses enfants,

et commence ou latin :
Agricola.

UNG Laboureur avoit pluſieurs enfans, leſquelz avoient continuellement guerre & diſcort entre eulx & ne les povoit ledict père apointer ne acorder enſemble. Pour laquelle choſe faire il commanda que on lui apportaſt une grande quantité de boys, ouquel euſt pluſieurs verges & baſtons, ce qui luy fut aporté en la préſence de ſeſdis enfans. Et tantoſt ledict père miſt tout le boys en ung faiſſeau & commanda à chaſcun de ſeſdis enfans qu'ilz levaſſent & oſtaſſent, chaſcun à part ſoy, ledit faiſſeau du lieu ouquel il eſtoit, ce qu'ilz ne peurent faire pour la peſanteur de celuy. Et pourtant le laboureur deſſuſdict deſlya ledict fardeau & en bailla une verge à chaſcun de ſeſdis enfans, en leur recommandant qu'ilz rompiſſent leſdites verges & que finablement ils

diffoluffent & oftaffent ledict faiffeau par parties, ce qu'ilz firent légièrement. A cefte caufe le deffufdict père dift à fefdis enfans : « Mes fils, tant comme vous vivrés enfemble en paix & que ferés d'une mefme voulenté, nul ne vous pourra nuyre ne grever, ains ferés invincibles & ne vous pourront vos ennemis esbranler ne mouvoir de voftre eftat, nen plus que vous n'avés peu, chafcun pour foy, lever le fardeau, lequel avés facilement défaict par parties. Et au contraire, fe vous vivez en hayne, fédition & difcorde, vous ferés facilement deffaiz par vos adverfaires, qui vous froifferont & prendront comme leur proye, chafcun par foy, ce qu'ilz ne pourront faire tant que ferés unis en bonne amour & vraye union enfemble. »

SENS MORAL

Le deffufdict Apologue veult donner à entendre que toutes chofes, foient royaulmes ou aultres feigneuries, prennent accroiffement & profpérité par concorde & union de ceulx qui en ont la charge & gouvernement, et au contraire qu'elles encourent en grans dommages par leur difcord & divifion.

Le V Apologue eſt d'une femme & d'une Géline.

Une povre femme avoit une géline, laquelle luy ponnoit tous les jours ung euf, & de ce eſtoit ladicte povre femme fort joyeuſe. Elle conſidéra en ſoy meſmes que, ſe elle doubloit la portion de ſa géline, en luy donnant à menger autant en ung jour qu'elle avoit acouſtumé luy donner en deux, qu'elle pondroit tous les jours deux eufs. Et ce continua ladicte vefve par ſi longtemps que ladicte géline devint ſi parfaictement graſſe qu'elle ne ponnoit plus ne ung ne deux eufs, dont ladicte vefve fut grandement deſconfortée.

SENS MORAL

Le deſſuſdict Apologue ou Fable veult innuer & donner à entendre que aucuns ſont vertueux & plains de grande induſtrie & diligence tant qu'ilz ont peu de biens, leſquelz, ſitoſt qu'ilz ſont eſlevés & remplis de biens ſuperflus, ilz ſe départent de vertu & deviennent oèſifz & négligens, & portent ſouvent dommaige à ceulx qui ainſi angreſſés & remplis les ont.

Le VI Apologue
eſt de deux jeunes Adolescens,

et commence ou latin :
Duo adolescentes, &c.

DEUX jeunes adoleſcens entrèrent en la maiſon d'un Rotiſſeur & Cuiſinier pour achater leur ſouper, & ainſi qu'ilz marchandoient certaines pièces de cuiſine, le Cuiſinier fut empeſché & luy convint vacquer & entendre à certains affaires & négoces domeſtiques qu'il avoit à faire par la maiſon. Et ce pendant l'ung deſdis jeunes adoleſcens print une pièce de la viande par eulx marchandée & la bailla à ſon compaignon, qui la muſſa & cacha ſecrètement. Quant ledict Cuiſinier fuſt retorné de ſes affaires, il ſe print à penſer en ſon cas & contempler quantes pièces de viande il avoit. Il aperçeut qu'il luy en failloit une pièce, & adonc demanda à ceulx qui préſens eſtoient qui avoit prins & deſrobé de la viande & qu'il luy en failloit une deſdictes pièces, car bien aperçeuſt que larrons y avoient amené

de fines gens. Lors celui, qui ladicte pièce prinſe avoit, ſe print à jurer & anathématiſer qu'il ne avoit ne ſouſtenoit ladicte pièce & qu'il n'eſtoit pas du lieu venu, & l'autre, qui la pièce avoit, juroit qu'il ne l'avoit point prinſe, & en effect il diſoit vraye, car ſon compaignon la luy avoit baillée. Le Cuiſinier, clèrement voyant la ſubtilitę & cautelle deſdis adoleſcens, leur diſt : « Suppoſé que je ne aye pas clère cognoiſſance en particulier du larron qui ma viande prinſe a, touteffois Celuy que vous avès juré, à qui rien ne peut eſtre incongneu ne celé, ſçet bien & congnoiſt celui qui la viande a prinſe furtivement. »

SENS MORAL

La deſſuſdict Apologue ou Facécie veult innuer & donner à entendre que, ſuppoſé ores que les hommes n'ayent pas congnoiſſance des furtz, larrecins & autres maléfices, faiz & perpétrés par les hommes vicieux, touteffois Dieu, qui voit & congnoiſt toutes choſes, ſçet & aperçoit, non pas ſeulement leurs faitz, mais avecques ce, leurs penſées & cogitations ſecrètes.

Le VII Apologue eſt de deux amis & d'ung Ours,

et commence ou latin :
Duobus amicis.

DEUX ſinguliers amis aloient ung jour enſemble & cheminoient par un boys, & ainſi qu'ilz cheminoient en diviſant de leurs affaires, ung ours grant & merveilleux leur vint au devant. Et, ſi toſt que l'ung deſdis amis adviſa ledict ours, il fuſt grandement eſpouventé & en effect, comme laſche de couraige, abandonna ſondit compaigon & gaigna ung arbre auquel il monta bien toſt & légièrement pour ſoy mucer. L'autre, voyant qu'il n'eſtoit pas puiſſant pour réſiſter ne pareil à la force & vertu dudict ours & que, où il vouldroit combatre ledict ours, que finablement il ſeroit vaincu & ſurmonté, ſe leſſa cheoir à terre & faignit eſtre mort. Quant ledict ours fuſt arrivé près de celuy qui le mort faignoit, il vint ſentir, entour des orailles & autres parties de la teſte, ſe il eſtoit

mort ou vif. Et pource que celuy qui ainſi faignoit eſtre mort tenoit ſon alaine tellement qu'il ne reſpiroit aucunement, l'ours eſtima qu'il fuſt mort & à ceſte cauſe le laiſſa ſans lui toucher, car les naturelz philoſophes dient que c'eſt la propriété & nature de l'ours de ne inférer aucune violence en la charongne & corps d'ung homme mort. L'autre, qui ſe eſtoit mucé dedans les feullez & rameaux de l'arbre ouquel il eſtoit monté, quant il eut aperçeu que l'ours s'en eſtoit deſparti & qu'il avoit laiſſé le corps de ſon compaignon ſans luy faire quelque bleſſeure, deſcendit dudict arbre & s'en vint à ſondit compaignon & amy en luy demandant: « Mon amy, quelles paroles ſecrètes vous diſoit l'ours en l'oreille quant il approchoit ſa teſte ſi près de la voſtre? » Et l'autre lui reſpondit facécieuſement: « Sçavés-vous, frère, qu'il me diſoit. Il me diſoit & amonneſtoit que jamais ne me accompaignaſſe, quant je feroye chemin ou pèlerinage, avec tel amy comme vous eſtes, qui m'avés abandonné au beſoing. »

SENS MORAL

Le deſſuſdict Apologue ou Fable veult innuer & donner à entendre que on ne doit point quérir l'aliance ne compaignie de gens qui faignent ſoy porter amys, &, quant vient le temps de dangier & adverſité, ilz tirent le pié arrière & laiſſent leurs alliez en néceſſité.

—

Le VIII Apologue eſt d'ung Roſeau de marais & d'ung Olivier.

CERTAIN procès & desbat ſe meut entre le Roſeau & l'Olivier pour raiſon de certaine controverſie qu'ilz avoient ſur certaine diſputation de leur conſtance, force & firmité. L'Olivier incrépoit le Roſeau & luy diſoit pour injure & opprobre que de conſtance, force ne vertu, n'avoit il point, pour ce qu'il vacilloit & plioit à tous vens. Ledict Roſeau ne reſpondoit rien, ains enduroit ledict opprobre paciemment juſques à certain temps. Advint ung jour, aſſés toſt après leſdites injures, qu'il ſe ſourdit ung grant & merveilleux vent, par l'impulſion & véhémence duquel ledict Roſeau fut agité & meu d'une part & d'autre ſans ce touttefois qu'il fuſt en rien dommaigé, ains retournoit tousjours en ung eſtat. Mais ledit Olivier, qui les paroles & opprobres avoit impropérés audict Roſeau, ne peut réſiſter à la violence & impétuoſité dudict vent, qui tout le froiſſa & rompit.

SENS MORAL

Le deſſuſdiċt Apologue & facécieuſe Fable veult innuer & donner à entendre que c'eſt bon conſeil au plus foible de céder & donner lieu au plus fort pour aucun temps; car aſſés ſouvent peut advenir que le plus foible qui a cédé au plus fort demeure en ſon entier, & la force de celuy qui plus fort eſtoit eſt froiſſée & anihilée.

Le IX Apologue
eſt d'ung Joueur de trompette,

et commence ou latin :
Erat tubicen, &c.

UNG joueur de trompette, qui avoit de couſtume ſonner & proclamer ès aſſaulx de bataille quant les gens d'armes devoient donner l'ung ſur l'autre, Fortune ung jour le regarda de ſon œil ſeneſtre & voulut qu'il fuſt prins & empoingné de ſes adverſaires, auſquelz il diſoit telles parolles ou ſemblables : « Meſſeigneurs, ayez pitié du povre innocent qui jamès ne tua perſonne, car je n'ay autre harnoys ne déſenſe que ceſte povre trompette, de laquelle je ne frapay oncques coup ſur homme pour mal lui faire. » Et tantoſt ſes adverſaires, qui là eſtoient eſpandus d'une part & d'autre tout à l'entour, crièrent à haulte voix : « Certes, povre miſérable, de tant feras tu plus toſt occis & mis à mort, car jà ſoit ce que tu ne meiſſes ne inféraſſes jamès la main à homme pour lui mal faire,

ce néantmoins tu excitois les autres & les eſmouvoyes à combatre contre nous par le ſon de ta trompette, & ainſi en ce faiſant tu faiſois plus grant occiſion que les autres. »

SENS MORAL

Le deſſuſdict Apologue veult innuer & donner à entendre
que ceulx ſont dignes de plus grande punition &
offenſent plus Dieu, qui par leurs iniques
conſeils & maulvaiſes perſuaſions excitent,
eſmeuvent les Princes à mal faire
& à extorquer injuſtement de leurs
ſubgets par exactions indeues,
que ne le ſont les Princes
qui ce commandent
eſtre faict.

Le X Apologue eft d'ung Chien & d'ung Bouchier,

et commence ou latin :
Canis quidam, &c.

UNG chien entra ung jour dedans la boucherie ou efcorcherie d'un Bouchier, lequel avoit ce mefme jour tué aucunes beftes. Ceftuy Bouchier, pour raifon de certaines affaires qu'il avoit pour le faict de fa boucherie, s'en alla en la ville & ne print pas garde audict chien qui léans entré eftoit, lequel chien arracha le cueur d'ung beuf qui là eftoit tout efcorchié, & s'en courut avecques fa proye. Le Bouchier qui retournoit de fes affaires, advisa le chien, qui emportoit ledit cueur & jouoit des jambes pour le doubte de tripe de fagot de laquelle le bouchier l'avoit autreffois desjeuné, & tantoft crya ledit Bouchier : « Maiftre chien, Maiftre chien, fonviengne vous en chien. Vous me cuidés avoir ofté le cueur, mais certes vous me l'avés donné, car, en quelque

lieu que vous ſoiés, vous ne partirés point de mon cueur, ains me ſouviendra tousjours de vous, pour vous rendre le plaiſir, quant je pourray. »

SENS MORAL

Ce deſſuſdict Apologue veult innuer & donner à entendre que tel cuide faire aucuneſtois dommage à autrui qui lui faict plaiſir & prouffit; car, parceque celui qui le dommaige a eu ſe voit intéreſſé, il ſe donne de garde après & évite le dommaige advenir.

Le XI Apologue ou Fable eſt d'ung Médecin,

et commence ou latin :
Egrotus quidam, &c.

UNG malade fut une fois interrogué d'ung Médecin comment il lui eſtoit, & le Malade lui reſpondit qu'il avoit tant ſué qu'il eſtoit preſque tout remis & fondu en ſa ſueur, & ledict Médecin luy reſpondit que ce eſtoit bon ſigne. Lendemain icelui meſmes Médecin viſita ledict Malade & lui demanda de ſon eſtat & ſanté & comment s'eſtoit porté la nuyt, auquel le Malade reſpondit : « Très mal, car j'ay eu une tremblaiſon ſi merveilleuſe que je ſuis cuidé treſpaſſer de froit. » Et le Médecin luy diſt : « C'eſt bon ſigne. » Le tiers jour ledict Médecin vint pour viſiter ſon pacient auquel, ainſi qu'il avoit fait par avant, demanda comment luy eſtoit, & le pacient reſpondit : « J'ai eſté prins d'un flux de ventre qui m'a totalement affoibli & debilité. » Auquel le glorieux Médecin reſ-

pondit : « Certes, c'eſt ung très bon ſigne, » & ſur ce laiſſa le pacient. Tantoſt vint audiƈt pacient ung ſien amy familier, qui luy demanda de ſa ſanté, en luy diſant : « Comment va, mon amy ? » Et il reſpondit : « Il m'eſt bien, ſe dit mon Médecin, mais je me meurs. »

SENS MORAL

Le deſſuſdiƈt Apologue veult innuer & donner à entendre que toutes gens doivent débouter, fuir & éviter la compaignie des aſſentateurs & flatteurs, qui tousjours dient à l'apétit de celuy qu'ilz flatent, & ne luy veulent dire la vérité, de paour qu'ilz ont de perdre leur proye. En ce ſouvent ofencent les Conſeillers des Princes, qui les flatent & adorent & ne leur veulent dire vérité au grant dommage deſdiƈts Princes & de la choſe publicque.

Le XII Apologue & Fable eſt d'ung Aſne & d'ung loup,

et commence ou latin :
Aſinus calcato aculeo.

Ung aſne paiſſoit un jour aux champs, & par ſa jeuneſſe & joyeuſeté voulut ſaulter par ſur une haye d'eſpines pour entrer dedans ung jardin & avoir plus graſſe paſture. Mais, en ſaultant, il ſe miſt ung eſtoc pointu dedans le pié, qui le poignit ſi aſprement qu'il ne povoit plus aller & fuſt contraint de clochier. Et, ainſi qu'il deſconfortoit à par lui il aviſa ung Loup qui venoit vers lui, auquel il diſt : « A, Loup, mon amy, je meurs de douleur & angoiſſe que je ſeuffre. Je ſçay bien que ſuis viande preſque appareillée pour toy, pour les vaultours ou pour les corbins. Touttefois, avant que je meure, je te prie, ne me eſcondis pas une requeſte, laquelle je te vueil préſentement faire. Tire moy la pointe d'ung eſtoc pointu qui m'eſt

entré dedans le pié, affin que je puiſſe mourir plus aiſe ſans endurer la paine & le tourment de la pointure de l'eſtoc. » Le Loup, qui contre ſa nature voulut exercer euvre de pitié & de charité & ſoy meſler de médecine, diſt à l'Aſne qu'il leva le pié de derrière en hault, ce que fiſt ledit Aſne. Lors le Loup ſe agenouilla & le plus doulcement qu'il peut empoigna avec les dens ledict eſtoc & le tyra hors du pié audit Aſne. L'Aſne, qui la douleur de la poincture plus ne ſentoit, ſe aviſa qu'il récompenſeroit ſon Médecin & le paieroit de ſon ſalaire, car il leva les deux pieds de derrière & donna ſi grant coup de ſes pieds contre le front du Loup, nouveau médecin, qu'il luy froiſſa le nais & les dens. Et, ce faict, s'en fouit legièrement & le cyrurgien, qui des ouayes ferrer ſe vouloit entremettre & devenir hermite ſans dévotion, ſe accuſoit très piteuſement, en diſant que à bonne & juſte cauſe ainſi lui eſtoit prins, attendu qu'il proclamoit & faiſoit aſſavoir à tout le monde, ouparavant de ladicte adventure & mauvaiſe fortune ainſi à luy advenue, qu'il eſtoit eſcorcheur, bourreau & meurtrier de jumens

& autres beſtes, & que ſi, à coup, ſans avoir advis ne conſidération de l'office deſſuſdict, lequel il avoit jà fait aſſavoir à tous, il ſe vouloit meſler de cyrurgie, en laquelle il ne entendoit aucune choſe, ains eſtoit la ſcience contraire à ſa nature.

SENS MORAL

Ce deſſuſdict Apologue & Fable facécieuſe veult innuer & donner à entendre que ceulx ſe mettent en dangier & viennent ſouvent en dériſion du peuple & moquerie qu'ils laiſſent les meſtiers & offices èſquels ilz eſtoient propres & expers, & ſe transffèrent inconſultement à meſtiers, charges ou offices èſquelz ilz ne entendent rien, comme ſe ung homme de guerre, qui jamès ne eſtudia, vouloit entreprendre office de judicature en laquelle il ne entendroit rien, & ainſi des autres.

Le XIII Apologue ou Fable eſt d'ung Paſteur & de la Mer,

et commence ou latin :
Paſtor in loco, &c.

UNG Paſteur ung jour gardoit ſes brebis en certaines paſtures ſituées & aſſiſes auprés du rivage de la Mer, & voyant par icelui Paſteur que la Mer eſtoit belle & paiſible, ſans quelque vent ne vague, ainſi qu'il advient ſouvent par aucuns intervalles de temps, voyant auſſi par lui qu'il y avoit pluſieurs navires de Marchants qui navigoient ſur l'eau & alloient en divers pays pour gaigner, ſe adviſa, plus toſt qu'il ne l'eut ſongé, qu'il deviendroit Marchant ſur mer & qu'il ſçauroit que c'eſtoit que de chevaucher les poiſſons, meſmes que trop longtemps avoit il eſté Paſteur & que rien ne ſçet que hors ne va. Et aſſez toſt, dès le jour de lendemain, mena tout ce qu'il avoit vaillant & de l'autrui au Marché, & fiſt de

la livre xv ſols pour devenir Marchant par mer. Et en effeƈt, après qu'il euſt ainſi tout vendu, il loua certaine navire, laquelle il chargea & fréta de tout ſon vaillant & de celuy de ſes voiſins, & fuſt maiſtre de navire avant que ſerviteur. Quant il euſt nagé par la mer quelque peu de temps, ſurvint une tempeſte ſi terrible & ſi merveilleuſe qu'il ſembloit que le ciel & la mer feuſſent en feu, & les vagues de la mer ſe enflèrent ſi groſſes qu'il ſembloit à noſtre nouveau Marchant que le navire deſcendit maintenant aux abiſmes & que incontinent alaſt touchier juſques au ciel. Meſmement povoit ſembler que la hune de la navire puiſaſt à chaſcun coup en l'eaue, & en effeƈt deſcendit ſi grant quantité de eaue ſur lui & ſes compaignons que ceulx qui eſtoient en la pompe ne povoient vuider la moitié de l'eaue qui entroit dedans le bort. Cordes, maſt & autres inſtrumens de navire, crioyent & croiſſoient ſi horriblement qu'il ſembloit que tout deuſt rompre, & euſt bien voulu eſtre noſtre nouveau Marchant à garder ſes brebis & moutons, ſi poſſible euſt eſté, voire & lui deuſt il avoir couſté tout ce qui dedans la navire eſtoit. Il appelloit les

Dieux & Déeſſes à ſon ayde. La cire d'un royaulme n'euſt pas ſouffis à faire & payer les veuz leſquelz il donna aux Dieux & Déeſſes, ſe il leur plaiſoit luy ſauver la vie, & fut finablement contraint jetter en l'eaue toute ſa marchandiſe. Et, n'euſt eſté la clémence & miſericorde des Dieux marins Neptunus, Eolus, Triton & autres, leſquelz furent commeus à pitié par les veulx & promeſſes qu'il faiſoit, à paine fuſt venue la nef toute vuyde à port de ſalut, ce qu'elle fiſt. Là euſſiés veu noſtre nouveau Maiſtre de navire bien eſtonné, car il devoit desjà trois fois plus qu'il n'avoit vaillant, & en effect il avoit perdu tout le ſien & de l'autrui, & convint qu'il ſe miſt à ſon premier meſtier de paſteur. Ung jour advint qu'il eſtoit ſur le rivage de la mer où il gardoit ſes beſtes, et commença à contempler que la mer eſtoit tant belle & tant ſereine, ſans vent ne vague, comme elle eſtoit lors que appétit lui eſtoit prins de eſtre Marinier, & tantoſt commença à dire, en adreſſant la parole à ladicte mer : « Dame, vous êtes bien ſubtile. Vous me faictes belle chière & beau ſemblant, affin que je vous retourne veoir & que je me mette

ſur vous en fait de marchandiſe, comme j'ay faict par cy devant. Certes ne vous y attendés plus, car trop m'avés plumé pour une fois. »

SENS MORAL

Ce deſſuſdict Apologue facécieux veult innuer & donner à entendre que les hommes ſont ſouventeſfois faiz ſages & prudens des choſes advenir par les périls eſquels ilz ſe ſont trouvez le temps paſſé. Et eſt bonne cautelle de ſoy garder de tumber en inconvénient quant on eſt une fois ſorty & eſchappé, car les choſes paſſées doivent eſtre cautelle & régle de vie aux prudens hommes ſur la diſpoſition & entreprinſe des choſes advenir.

Le XIIII Apologue ou Fable
eſt d'ung Regnard & d'ung Lyon,

et commence ou latin :

Vulpes, &c.

CERTAIN Regnard eſtoit en ce temps qui jamès n'avoit veu ne regardé Lyon en barbe ne rencontré. Advint ung bon jour que Dam Regnart comme dévot hermite alloit cherchant ſon advanture par les villages, & vouloit exécuter certaine Commiſſion qu'il avoit de prendre au corps coqz, gélines & ouayes, ou à tout le moins les adjourner à comparoiſtre en perſonne. Ainſi qu'il s'en alloit dévotement penſant la manière de exécuter ſadicte Commiſſion, il leva la teſte pour regarder devant lui & incontinent il adviſe ung Lyon grant & horrible lequel venoit devers luy. Maiſtre Regnart, qui jamès n'avoit acouſtumé veoir tel Religieux parmy les Frères de ſon Ordre, fuſt tellement eſtonné

& efpouvanté & entra en une paffion de crainte fi grande que la fièvre le print & a peu qu'il ne mourut. Et fubtillement fift tant qu'il évada pour le jour le péril dudict Lyon & retourna en fon hermitage fans exécuter fa Commiffion. Lendemain que fes efpris furent raffis, fe advifa qu'il retourneroit faire fadicte exécution, & rencontra en chemin le Lyon deffufdict, lequel luy fift grant paour, mais non pas fi grant qu'il avoit fait ou par avant, touteffois s'en retourna il à fon logis tout camus. Et, quant vint le lendemain, propofa en luy mefmes qu'il retourneroit encores à fon entreprinfe & que, s'il rencontroit ledict Lyon, quoy qu'il en deuft advenir qu'il parleroit à luy, ce qu'il fift &, par la fubtilité & la cautelle de Maiftre Regnart, il fift tant envers ledict Lyon qu'ilz furent amis, car ilz parlèrent de plufieurs chofes touchant leur eftat, & furent auffi comme compaignons, toute crainte & diffidence hors mife de la partie dudict Regnart.

SENS MORAL

Ce Apologue & fable deſſuſdit veult innuer & donner à entendre que longue acouſtumance, converſation & fréquentation de choſes terribles & horribles à veoir & endurer faict & donne occaſion que leſdictes choſes ne ſemblent point terribles ne merveilleuſes, ains ſemblent faciles & ayſées à faire, comme ſeroit endurer les périlz de mer & de bataille.

Le XV Apologue ou Fable est des Coqs & d'une Perdris,

et commence ou latin :
Gallos quidam domui ſue, &c.

Ung riche Marchant avoit en ſa maiſon pluſieurs beaulx Coqs, leſquels il vouloit engreſſer, & ſe adviſa qu'il mettroit une Perdris, qu'il avoit achatée parmy leſdicts Coqs affin qu'elle ſe engreſſaſt avecques eulx. Quant la povre Perdris fuſt en la compaignie deſdis Coqs, chaſcun la picquoit & mordoit à ſon povoir, & tant faiſoient de mal & de paine leſdis Coqs à ladicte povre perdris qu'elle ſe deſconfortoit piteuſement à part elle & euſt bien voulu par deſconfort eſtre morte, & luy ſembloit en effect que leſdis oyſeaux luy faiſoient guerre & desbat pour ce qu'ilz n'eſtoient pas d'une meſme eſpèce ne ſorte, & fuſt ladicte povre perdris longuement en ceſte affliction & opinion bien dolente & troublée. Voyant par elle ung jour que leſdis Coqs se

entrebattoient & mordoient & qu'ilz joutoient toute jour l'ung contre l'autre jusques à effusion de sang, elle commenca à respirer ung peu & print confort en elle en disant : « Certes, je ne me dois pas esbahir se ces seigneurs yci me mordent & picquent, qui suis estrangière, quant ilz se entrebatent, mordent & picquent l'ung l'autre si asprement. Leur desbat & noise m'est bonne cause & matière de avoir & prendre patience par tout. »

SENS MORAL

Le dessusdict Apologue & Fable veult innuer & donner à entendre que l'omme prudent & sage doit porter paciemment les injures & tribulacions qui luy sont faictes & inférées par les estrangiers, lesquelles il veoit à l'œil inférer & faire & s'injurier à leurs familiers & domestiques, car à paine seroit bon ne juste ung homme envers les estrangiers qui griefve, opprime & injurie ses propres domestiques, familiers & voisins.

Le XVI Apologue ou Fable eſt d'ung Regnart & d'une teſte,

et commence ou latin :
Vulpes aliquando.

MAISTRE Regnart ung jour, pour mieux entretenir & décorer l'eſtat de la chapelle de ſon nouveau hermitage, voulut devenir Muſicien & Chantre; car, ainſi qu'il paſſoit par devant l'oſtel d'ung Méneſtrier, qui jouoit de la harpe auſſi doulcement ou près que Orphéus, ſe arreſta pour eſcouter l'armonie de la harpe, ainſi qu'il a l'eſperit ſubtil, & auſſi les proportions & accordz de ladiƈte harpe. Et en effeƈt fuſt tant ce Maiſtre Regnart ravy du ſon & mélodie d'icelle harpe qu'il entreprint entrer dedans la maiſon dudiƈt Méneſtrier pour aprendre quelque choſe de l'art. Quant il fuſt entré dedans & faiƈt ſon *Inclinabo,* ainſi que bien le ſçavoit faire, il ſe aſſiſt dans une chaire pour eſcouter mieulx à ſon ayſe le ſon de l'inſtrument, & bien euſt

voulu qu'il y euſt couſté deux ou trois gélines de Jacques Bons-homs, ſans rien y employer du ſien, & il euſt autant ſçeu de l'art de muſique & de inſtrument comme ſoiſoit celuy qui dudict inſtrument jouoit. Après ce que ce bon Religieux & vaillant Hermite Dam Regnart euſt longuement recréé & refocillé ſes eſperits, il regarda & adviſa pluſieurs manières de inſtrumens muſicaulx qui là eſtoient, & ſe print à les manier l'ung après l'autre. Puis demanda au Maiſtre Méneſtrier ſe pour eſtre expert du meſtier convenoit jouer de tous leſdis inſtrumens qui là eſtoient, & le Maiſtre luy reſpondit que ouy. Maiſtre Regnart, conſidérant que trop lui porteroit de dommage eſtre ſi longuement eſcolier, pour aprendre muſique, ſe adviſa qu'il lui ſuffiroit bien, pour l'eſtat de ſondict hermitage, avoir une Chapelle de Coqs & de Gélines qui chanteroient les Responds & des Poucins pour dire les Versès, & que bien & honneſtement s'en eſtoit aydé le temps paſſé & que encores ainſi ſe feroit. Et ainſi qu'il euſt pris congié du Maiſtre & qu'il fuſt hors de la maiſon, adviſa l'oſtel d'ung Paintre, ouquel avoit pluſieurs ſortez & différentes manières

de ymages, & là entra pour regarder quelle ymage luy feroit propice en fa Chapelle. Si toft qu'il fuft entré, trouva une tefte de Loup, laquelle eftoit de marbre, faicte & taillée par curieulx & induftrieux artifice, car elle eftoit tirée fur le vif fi proprement que on euft peu dire au premier fault que ladicte tefte eftoit toute vive. Maiftre Regnart, qui ladicte tefte fpéculoit & regardoit très diligemment, après ce qu'il euft ainfi tout bien regardé & fpéculé, commença à dire en la préfence de ceulx qui là eftoient : « O tefte, tant tu as efté faicte par grant fens & exquife fubtilité de engin humain, tant tu es decorée & embelie par fubtil artifice, & toutteffois il n'y a point de fens en toy, de utilité ne de prouffit. »

SENS MORAL

Ce deffufdict Apologue & facécieufe Fable veult innuer & donner à entendre que peu vault vacquer à chofes qui n'aportent point de prouffit, mefmement que beauté extériore, artificièle ou naturelle, ne vault fe on n'a quelque fcience ou vertu en fa penfée intériore.

LE XVII Apologue
eſt d'ung Charbonnier & d'ung Foullon.

et commence ou latin :

Carbonarius, &c.

Ung Charbonnier invita en ce temps là ung Foulon de draps à demourer avecques luy en une certaine maiſon, laquelle ledict Charbonnier avoit prinſe pour ſon logis & habitation, & ſi fiſt ledict Charbonnier grant feſte de ladicte maiſon à iceluy Foulon, jà ſoit ce qu'elle ne fuſt pas telle qu'il la vantoit. Le Foulon luy reſpondit aſſés facécieuſement : « Mon amy, ton eſtat & le myen ſont bien différens. Je prens les draps des Marchans pour les purger, blanchir & nettoyer; ſe je me logeoie avecques toy, je doubte aſſés raiſonnablement que tu ne dénigraſſes & noirfiſſez avecques tes charbons tout ce que je pourroie nettoyer & blanchir. »

SENS MORAL

Cefte Fable ou Apologue veult innuer & donner à entendre que les bons, juftes & vertueux hommes doivent éviter la compaignie & commune fociété des hommes flagicieux & remplis de péché, car il n'eft aucun fi jufte que par contagion & atouchement des mauvais ne puiffe eftre foullié & dénigré.

13

Le XVIII Apologue ou Facécie eſt d'ung Homme glorieux,

et commence ou latin :
Vir quidam, &c.

UNG homme, aſſés glorieux & qui de ſes fais avoit de couſtume de ſoy louer & jacter trop plus que il n'avoit de puiſſance ou faculté en luy, ung certain jour, après ce que fuſt retourné en ſa maiſon de quelque voyage où il avoit eſté, ſe trouva en une compaignie de jeunes gens de bien & commença à réciter & compter qu'il avoit eſté en pluſieurs & diverſes régions & contrées, eſquelles il avoit faict pluſieurs vaillantiſes & faits d'armes. A le ouyr parler il avoit faict autant ou plus de vaillances & de faits d'armes que firent oncques Herculès, Jaſon, Hector ou Achillès, ainſi que ce glorieux fol ſe vantoit. Et tant ſe donna de gloire parmy le ventre qu'il donna à congnoiſtre à

tous les affiftens que fon père, qui le temps paffé avoit efté cent mille fois plus hardy que le fils qui telle gloire fe donnoit fous la cheminée, les dois au feu, n'euft aufé regarder en face ceulx que ledict fils difoit avoir deffaiz, combatus & vaincus. Et entre plufieurs autres chofes il dift qu'il avoit paffé par Rhodes où eftoient les meilleurs & plus habiles faulteurs & fortiffeurs du monde, mais qu'il avoit eu le pris & qu'il les avoit tous vaincus & furmontés par bien faulter & fortir, & qu'il s'en rapportoit pour tefmoings de vérité aux Rhodiens qui eftoient préfens à l'eure & qui virent faire tous les beaulx faulx à ung chafcun des faulteurs. En ladicte compaignie, où eftoit ce glorieux fol qui ainfi fe louoit & vantoit, avoit ung homme facécieux, fubtil & récréatif, qui bien entendit la joncherie, lequel refpondit & luy dift : « Vous êtes fort abille par voftre propos, & croy que en cefte paroiffe n'y ait homme pour fortir hault comme le poulce plus abille que vous, mais, pour prouver & attefter les belles vertus & proueffes qui font en vous dont vous vantez fi amplement, fe elles font en vérité, n'eft point meftier aller

quérir tefmoings à Rhodes. Car vous devez entendre que vous eftes maintenant à Rhodes pour fortir & faulter, & que yci trouverés plufieurs gentilz compaignons qui contre vous faulteront & apparoiftra par effect fe vos grandes & magnifiques parolles refpondront au fait, & adonc l'on verra par expérience & évidemment vos grandes vertus, proueffes & vaillantifes, & en ferés prifé & honnoré non pas feulement en cefte paroiffe, ne yci entour, mais généralement par tout le monde. » Quand ce vaillant maiftre & glorieux vantereau, qui tant fe eftoit vanté & loué, eult ouy ce que ceft homme lui avoit dift & qu'il le enhortoit de monftrer fes habillités & vaillantifes, il ne fift pas grant bruit ne noife, mais fe tint tout quoy & ne dift aucune parole, & bien congneut fa folie & qu'il avoit marché trop avant & que, pour fauver fon honneur, fe il eftoit queftion de faulter, fe feroit lyer la jambe & hanteroit la maifon de aucun cyrurgien, car de faulter ne favoit il riens.

SENS MORAL

Le deſſuſdiƈt Apologue & Fable joyeuſe & facécieuſe veult innuer & donner à entendre que nul ne ſe doit venter ne ſe attribuer louenge de ſavoir faire ou de avoir fait aucune choſe de importance ſe il n'en a la ſuffiſance, & qu'il n'eſt beſoing de prouver par teſmoings ce qui ſe peut promptement prouver par expérience.

Le XVIIII Apologue ou Fable eſt d'ung homme & de Apollo, Dieu de Sagesse,

et commence ou latin :
Quidam facinoroſus, &c.

Ung mauvais garçon, qui n'avoit aucune revérence aux Dieux ne Déeſſes, propoſa en lui meſmes qu'il eſſayeroit à tromper & décevoir le Dieu de ſageſſe Apollo, & que où il pourroit ce faire il acquerroit grant bruit & honneur. Et en effect, pour venir à ſes fins, diſpoſe que il yroit en l'iſle de Delphos, en laquelle eſtoit le temple dudict Apollo, ouquel il donnoit reſponſe des choſes advenir à ceulx qui le interroguoient. Et propoſa ledict ſot & oultrecuidé qu'il feroit quelque queſtion probleumatique audict Apollo & que en quelque façon le ſurprendroit. Pour mieulx venir à ſes fins, il print un petit moigneau ou paſſereau en ſa main, & jetta ſon manteau ſur ſes eſpaules, duquel

il couvroit & cachoit ses mains, puis après incontinent s'en alla le plus tost & le plus diligemment qu'il peut oudit temple du Dieu Apollo en ladicte ysle de Delphos & bien luy sembloit en son oultrecuidance qu'il acquerroit grant honneur. Quant fust arrivé auprès de l'autel dudit Dieu de sagesse, il leva les yeulx en hault en regardant ledit Apollo & luy fist une telle question & demande : « Sire Dieu, Apollo, ce que je tiens en ma main dextre est il mort ou vif? Dictes m'en vostre opinion. » Or avoit ledict gaudisseur en pensée que se Apollo luy eust dict & respondu qu'il eust esté mort, de le tirer & monstrer tout en apert tout vif, &, se il luy eust respondu qu'il eust esté vif, il avoit desliberé estraindre ledict oyseau de sa main & le tirer & monstrer tout mort audict Apollo, car il l'eust occis soubs son manteau devant que ledict Apollo eust achevé de prononcer lesdictes paroles. Iceluy Apollo, qui congneut & aperçeut la malicieuse & fraudulente calliditté & irrévérence dudit gaudisseur, luy dist : « Homme de malicieux engin, il est en ta puissance de faire lequel tu vouldras des deux choses par toy pensées & excogitées.

C'eſt de tirer l'oyſeau mort ou vif à ton plaiſir & bon vouloir. Fay lequel que tu vouldras des deux. »

SENS MORAL

Ce deſſudiċt Apologue & Fable veult innuer
& donner à entendre quant au ſens mo-
ral que nul homme mortel ne peut
faire ne penſer choſe qui ſoit celée
ou ſecrète devant Dieu, & que
nulle cautelle ne callidité
ou fallacieuſe invention
ne peut prouffiter
ne militer con-
tre la ſcience
Divine.

Le XX Apologue ou Fable eſt d'ung Peſcheur & d'une Suite, poiſſon marin,

et commence ou latin :
Piſcator quidam.

Ung jour entre les autres advint que ung Peſcheur alla en la mer en ſon baſteau pour peſcher, & après qu'il euſt getté ſes inſtrumens & les raitz & engins en la mer, il peſcha une petite Suite ou Aloſe marine, laquelle diſt audiċt Peſcheur : « Mon amy, je te prie & requiers, laiſſe moy aller; conſidère que je ſuis petite & jeune encores & que tu ne peus pas avoir grant argent de moy, quant tu me auras vendue. Laiſſe moy encores vivre juſques à ce que je ſoye plus grande & devenu beau ſaulmon, duquel tu pourras avoir grant argent & grant prouffit. » Et le peſcheur luy reſpondit : « Ma mye, ton parler ne te peult ſaulver en quelque façon que ce ſoit, car penſes tu que je ſoye

ſi fol ne ſi ſot que je laiſſe aller le gaing & prouffit, tant ſoit-il petit, lequel je tiens entre mes mains & en ma poſſeſſion, ſoubs couleur & eſpérance du gaing ou prouffit advenir, tant ſoit il grant & duquel ne ſuis pas ſeur ? Certes je te reſponds que nenny & de ce n'en fay aucune doubte & ne t'y atends point. »

SENS MORAL

Ce deſſuſdict Apologue & Fable veult innuer & donner à entendre que celuy n'eſt pas prudent ne ſage qui, pour eſpérance de quelque grant bien incertain & advenir, laiſſe & refuſe à prandre le petit gaing, qui eſt préſent & certain & qu'il tient entre ſes mains.

Le XXI Apologue & Fable eſt d'ung Cheval & d'ung Aſne,

et commence ou latin :
Vir quidam, &c.

UNG homme négociateur, ſoy meſlant du faict de Marchandiſe, avoit entre autres choſes ung Cheval & ung Aſne, leſquels il chargeoit de pluſieurs marchandiſes qu'il menoit par foires & marchés, &, ainſi qu'il s'en venoit ung jour du marché, il avoit exceſſivement chergié ſondict Aſne. Lequel povre Aſne, ainſi fort chergié, diſt au Cheval, qui devant luy aloit : « Mon compaignon, ſi tu me veux jamès veoir en ſanté, ayde moy & me reliève & ſoulaige de aucune partie de ma charge, car je ſuis ſi exceſſivement chergié que mon eſperit défault ; s'il ne te plaiſt me ſecourir, je ſuis demeuré & n'en puis plus. » Le Cheval, qui peu chargé eſtoit, fut fier & orgueilleux, &, ainſi comme ſe il fuſt ſourt, n'en faiſoit ſemblant & tiroit très diligemment pour gagner la maiſon, en

laquelle il efpèroit trouver viande & advène & de fon compaignon ne luy fouvint. A cefte caufe le povre Afne tumba mort foubz le fardeau. Son maiftre, qui de ce fuft fort marry, arrefta ledict Cheval & chergea fur luy tout ce que ledict Afne portoit par avant fa mort, & d'abundant la peau dudict Afne, lequel fuft incontinent efcorchié. Quant le Cheval fe fentit ainfi exceffivement chargé, il fift de grandes lamentations en fe repentant merveilleufement & amèrement qu'il n'avoit aydé & fupporté ledict Afne de fon exceffive charge, car il gémiffoit & crioit à haulte voix, en difant : « Ha, povre malheureux Cheval, le plus malheureux & fortuné de tous les autres chevaulx & beftes, que m'eft-il maintenant advenu? Pourquoy ay je refufé porter une partie de la charge de mon povre compaignon, l'Afne, lequel eft mort miférablement par mon défault & mefchanceté? A cefte heure fuis-je contraint à porter, non pas feulement partie dudict fardeau, mais toute la charge entière, & avecques ce la peau de mon povre & miférable ; compaignon, duquel je fuis prefque femblable. »

SENS MORAL

Ce deſſuſdict Apologue & Fable veult innuer & donner à entendre que les riches & puiſſans hommes des villes & cités ne doivent pas laiſſer porter aux pauvres ruraulx champeſtres toutes les cherges des taillez & impoſts leſquels ſont mis ſur eulx par les Princes pour la conſervation de la choſe publicque, ains les doivent relever en payant partie deſdicts impoſts, car, quant les ruraulx & champeſtres ſeront tant chargés & que on aura prins & plumé toute leur ſubſtance, il conviendra puis après que ceux qui ſont riches & puiſſans fourniſſent & parfaſſent au demourant.

—

Le XXII Apologue & Fable eſt d'ung homme & de Satyrus, Dieu champeſtre,

et commence ou latin :
Vir quidam cum Satyro, &c.

Ung homme par ſa diligence fiſt tant qu'il acquiſt l'amour d'ung Dieu champeſtre nommé Satyrus, & ung jour eſtoient leſdis amis, Satyrus & l'Omme, enſemble à table, où ilz faiſoient bonne chière & où ilz furent longuement tant que le deſſuſdict Homme, amy dudict Satyrus, pour raiſon de la froidure qu'il foiſoit, euſt froit aux mains & à ceſte cauſe aproucha ſeſdictes mains à ſa bouche pour icelles eſchauffer de ſon alayne. Ce voyant par ledict Satyrus, luy demanda pourquoy il ſouffloit ainſi en ſes mains. Et l'autre luy reſpondit : « Je eſchauffe & refocille mes mains engelées de la chaleur de ma bouche. » Peu de temps après, on leur apporta un mès de viande laquelle eſtoit

très chaude. Ce voyant par ledict Satyrus, Dieu champeftre, que fon amy, avant qu'il meift le morfeau en fa bouche, le foufloit affin que par infpiration de fon alaine il refrigéraft la chaleur de la viande, demanda à fon amy pourquoy il foufloit & infpiroit ainfi fur ladicte viande. Et il luy refpondit que ce faifoit il affin qu'il refroidift, fa viande avec la bouche. Et lors ledict Satyrus lui dift : « Veue ta confeffion, je protefte que jamès je n'auray amitié avecques toy, attendu que d'une mefme bouche tu produitz, engendre & rejettes froit & chault, qui font chofes contraires. »

SENS MORAL

Le deffufdict Apologue & Fable veult innuer & donner à entendre que on doit éviter l'amitié de ceulx qui font doubles & ambigus en parole, & defquelz la parole n'eft pas pure & fimple, ains dient maintenant de ung & tantoft du contraire, car vraie amitié doit eftre pure & fimple, fans quelque contrariété ne ambiguité.

Le XXIII Apologue ou Fable eſt d'ung Agricole & Laboureur & de ſes chiens,

et commence ou latin :

Agricola quidam hyberno ſydere.

Certain an fiſt un dur & aſpre yver tant que les oyſeaulx mouroient de froit aux champs & prenoit on les grues en volant, à tout le moins à la courſe. En ceſt an avoit ung Laboureur, riche & opulent, grande & copieuſe multitude de brebis, beufz, vaches, chièvres & autres manières de beſtes, telles qu'elles affièrent & compètent à ung riche cadet des champs. Voyant par ledict Agricole que, pour raiſon de ladicte froidure, ſeſdictes beſtes ne trouvoient que paiſtre aux champs, meſmement qu'elles avoient tout mengé ſes fourraiges & que plus n'avoyt de quoy les nourrir, conſidéra qu'il luy convenoit trouver quelque expédient pour le temps advenir, attendu qu'il n'avoit plus de quoy entretenir

lesdictes bestes & que l'yver estoit encores long, & en effect, pour plus briefve expédition, commença à tuer ses brebis, des chairs desquelles il vivoyt luy & sa famille. Après le meurtre & occision desquelles brebis il fist grant meurtre de chièvres, & finablement tua & occist grande quantité de beufz & de vaches, lesquelles bestes ilz mengèrent luy & sa famille pendant ledict yver, qui estoit si aspre de froidure que tout estoi déséché aux champs & mouroient de faim les povres bestes. Ledict Agricole & Laboureur avoit en sa maison plusieurs grans Chiens qui estoient pour deffendre des loups lesdictes brebis & autres bestes. Voyant par lesdicts Chiens que leur maistre mettoit à mort toutes ses bestes, eurent doubte & crainte que finablement il ne les voulsist occire, & consultèrent longuement ensemble sur le remède & provision qu'ilz pourroient mettre sur ce. Et en effect prindrent conclusion que finablement ilz s'enfuyroient & abandonneroient leurdict Maistre & qu'ilz se mettroient hors de dangier, car ilz disoient : « Se nostre Maistre n'a point pardonné à ceulx qui besongnoient & lui gagnoient sa vie, c'est

affavoir à fes propres beufs, comment nous pardonneroit il ? »

SENS MORAL

Ce deffufdict Apologue veult innuer & donner à entendre
que l'en doit fuir & éviter le fervice & compaignie de
ceulx qui ne exercent aucune humanité avecques
leurs prochains & principaulx amis, fami-
liers & domeftiques, ains les perfécu-
tent & flagellent; car c'eft grant fi-
gne de crudélité de inférer injure
ou perfécution à l'encontre de
ceulx que l'on deveroit
fupporter & entre-
tenir & garder de
toute injure.

Le XXIIII Apologue & Fable traicte d'ung Homme qui avoit efté mors d'ung Chien,

et commence ou latin :

Morfus a cane, &c.

UNG quidam paffoit par la rue de une cité, ainfi que on faict tous les jours par les rues des villes & cités, & rencontra en fon chemin le fils d'une mauvaife chienne, qui par manière de paffetemps voulut favoir fe la chair des jambes de celui qui par là paffoit eftoit plus dure que fes dens. Et en effet arrapa avecques fefdictes dens la jambe d'iceluy paffant & le mordit fi afprement qu'il emporta chair, cuyr & chauffe & jufques à grande effufion de fang, au moien de laquelle playe le povre compaignon couroit par tout d'une part & d'autre fçavoir s'il pourroit rencontrer homme qui confeil & médecine luy peuft donner contre ladicte morfure. Entre autres il rencontra ung quidam, auquel il

conta la qualité de ſa maladie, lequel luy diſt : « Se tu veulx guérir & recouvrer ſanté promptement de la deſſuſdicte morſure, pren une croute de pain moullée au ſang de ta playe & la baille à mengier au chien que ladicte playe & morſure t'a faicte. » Auquel Cyrurgien & Médecin celui, qui la playe avoit, reſpondit aſſés facécieuſement : « Certes tant de voſtre conſeil vault mieulx que plus ; vous ſçavés aſſés de cyrurgie pour faire tous ceulx d'une cité boiteux, tant voiſent ils droit. Par Herculés, ſe je mettoye voſtre Conſeil à exécution, je ſeroye digne de me faire mengier à tous les chiens de ceſte cité. »

SENS MORAL

Ce deſſuſdict Apologue veult innuer & donner à entendre que, tant plus on faict de bien à gens de mauvaiſe volenté, iniques & vicieulx, & qu'ilz auront prins & reçeu plus de bénéfices & de grâces de leurs bienfaicteurs, de tant ſeront ils plus animés à mal faire & porter nuiſance à celuy qui le bien leur a faict.

Le XXV Apologue & Fable eſt d'ung Turbot de mer & de ung Daulphin,

et commence ou latin :

Turbo cum, &c.

UNG jour le Turbot & le Daulphin, poiſſons de mer, eurent queſtion enſemble pour aucun différent qui eſtoit entre eulx pour raiſon de ce, comme je croy, que les gros voulent tousjours menger & deffaire les petis. Et en effet le Daulphin bailla la chaſſe audiƈt Turbot & le pourſuivoit legièrement pour iceluy dévorer. Et lediƈt Turbot tyroit de l'ayle tant que luy eſtoit poſſible, pour éviter les dens & morſures dudiƈt Daulphin. Et voiant par lediƈt Turbot qu'il ne povoit évader qu'il ne fuſt prins, ſe d'avanture il ne trouvoit quelques roches ou eſtroits partuis entre les rochiers de ladiƈte mer èſquels il ſe peuſt mettre & ſauver, il adviſa ung eſtroit paſſage entre deux roches ouquel il entra par ſi grant roideur qu'il ſe bleſſa juſques à la

mort. Et le Daulphin, qui par femblable roideur le pourfuivoit, fans préveoir le danger du paffage qui eftoit eftroit & le péril de ladicte roche laquelle eftoit très pointue, donna fi violentement contre ladicte roche, en cuidant entrer dedans le pertuis ou ledict Turbot fe eftoit mis, qu'il fe navra à mort. Ce que bien aparçeuft ledict Turbot, qui jà rendoit prefque l'efperit & lequel commença à dire : « A cefte heure, je n'ay point de regret à mourir, quant je voy devant mes yeulx la mort & deftruction de celui qui eft caufe de ma perdition, ains m'eft ladicte mort très joyeufe & ayfée à porter, fouffrir & endurer. »

SENS MORAL

Le deffufdict Apologue & Fable veult innuer & donner à entendre que les hommes portent plus pacientement les calamités & mifères èfquelles ilz tumbent par la malice de aucun, quant ilz voyent & aparçoivent ceulx, par lefquels ilz font en néceffité, eftre conftitués en pareille ou femblable calamité & adverfité.

Le XXVI Apologue
eſt d'ung Oyſeleur,

et commence ou latin :
Auceps quidam, &c.

CERTAIN Oyſeleur eſtoit très expert en l'art & ſcience de prendre les oyſeaux & en euſt frapé une pie en l'œil. Il ſe diſpoſa ung jour d'aller aux champs pour prendre proye & ſe cherga de ſes raitz, inſtrumens & exploiz propres & convenables pour le faict de oyſèlerie faire & excercer. Quant il fuſt aux champs, il adviſa un coulomb ramier, lequel ſe ſéoit ſur le coupeau d'ung arbre, &, pour icelui prendre & envelopper, dreſſa ſes perches & raits, eſpérant que ledict coulomb ſe jetteroit dedans. Et en effect ledict Oyſeleur faiſoit tout ce que eſtoit poſſible ſecrètement pour inviter & exciter ledict coulomb à ſoy mettre & lancer dedans leſdis raitz. Ainſi qu'il ſe occupoit à regarder la contenance dudict oyſeau, il marcha d'aventure ſur une manière de ſerpent nommé vipère, très ve-

nimeuſe & mortifère, lequel ſerpent ainſi comprimé, comme furieulx & irrité, mordit ledict Oyſeleur en certaine partie du pié. Et ſe eſpandit le venin dudict ſerpent par toutes les parties du corps dudict Oyſeleur, & voyant ledict Oyſeleur qu'il luy convenoit mourir pour raiſon & cauſe de ladicte morſure & venin, commença à dire à luy meſmes : « Ha, povre miſérable que je ſuis, à ceſte heure ay je congnoiſſance de mon faict, car je congnois que en voulant prendre & décevoir les oyſeaux par cauteleux artifices, ung autre eſt venu qui m'a prins & déçeu & me livre finablement à mort. »

SENS MORAL

Ce deſſudict Apologue veult innuer & donner à entendre que les hommes malicieux, traiſtres & déceptifz de ce monde, leſquels ſe applicquent à tromper, trahir et décevoir les ſimples & innocens en leur oſtant leurs biens & aucuneffois la vie par malicieuſes & faulces accuſations, règnent bien pour aucun temps, mais finablement ilz ſont punis & tumbent en calamité à l'eure qu'ilz cuident eſtre le plus à ſeur & qu'ilz ſont plus agus & plus déterminés de mal faire & de tromper autruy & décevoir.

Le XXVII Apologue
eſt d'ung Caſtor ou Blèreau,

et commence ou latin :
Caſtor preter cœteros quadrupedes.

Le Blèreau, que aucuns appellent Caſtor, eſt une beſte laquelle, entre toutes autres beſtes de quatre pieds, dure plus longuement en l'eaue à la manière des poiſſons, leſquelz il mengut & dévore, & de laquelle beſte les membres génitoires ſont très médicinables, utiles & prouffitables. A ceſte cauſe, voyant par luy que les chaſſeurs le cherchent & chaſſent pour avoir ſeſdis membres génitoires & qu'il ne peut eſchaper ne évader les mains deſdis chaſſeurs ſe ilz n'ont préalablement leſdis génitoires, il gette par grant magnanimité ſes dens en ſes deſſudits membres & les arrache à force & violentement en les gettant à ceux qui après luy courent, & par ces moyens il évade leurs mains en proro-

gant & alongeant ſa vie, laquelle il ſauve lors par la violente extraction de ſeſdis génitoires.

SENS MORAL

Ce deſſudict Apologue veult innuer & donner à entendre que les prudens & ſages hommes, à l'exemple dudit Caſtor, ne doivent craindre choſe temporelle, tant ſoit elle aſpre ne dure, pour recouvrer leur ſalut corporel, proroguer & alonger leur vie, attendu qu'il n'eſt choſe plus chère, ne de plus grant pris que la vie.

Le XXVIII Apologue & Fable eſt d'ung Divineur.

et commence ou latin :
Vaticinator quidam, &c.

Certain Divineur ung jour eſtoit aſſis en ung marché, ouquel il diſoit les advantures à tous ceux qui à luy venoient, mais que on luy baillaſt argent, & en effect il en parloit comme aveugle des couleurs. Luy excerçant ſondit office de divination, arriva ung ſien ſerviteur qui luy diſt qu'il partiſt ſoudainement dudict marché, & que certains larrons eſtoient arrivés en ſa maiſon, leſquels avoient rompu & froiſſé huys & feneſtres & emporté tout ce qui eſtoit dedans ſa maiſon. Ce ouy par le Divineur, qui fuſt très marri & eſmeu, il leſſa tous ceulx qui entour luy eſtoient & s'en courut légièrement vers ſa maiſon. Et, ainſi qu'il s'en couroit ſi diligemment, fuſt aperçeu par ung homme facécieux & récréatif qui jà avoit ouy le bruit

de ladicte roberie, lequel luy dist très joyeusement : « O homme, qui te mesles de diviner les advantures d'autrui, je me esmerveille de ta folie comment tu prens plaisir à diviner les choses advenir au prouffit d'autrui, & n'as pas eu soing de diviner ce qui te estoit à advenir de la perdition de tes biens. »

SENS MORAL

Ce dessusdict Apologue veult donner à entendre que ceulx sont folz & malentendus qui voulent pourvoier & mettre ordre aux besoingnes & affaires d'autrui & ne savent mettre ordre ne provision à leurs propres négoces & affaires, en quoy sont grandement à blasmer.

Le XXIX Apologue
eſt d'ung Oyſeleur & d'ung Merle,

et commence ou latin :

Auceps tetenderat, &c.

UNG jour s'en alla aux boys certain Oyſeleur pour prendre des Oyſeaux. Quant il fuſt au lieu qui lui ſembla plus convenable pour ſes raitz tendre, il commença à faire ſa tente. Et aſſès près de là eſtoit ung Merle qui ledict oyſeleur regardoit & contemploit que ce povoit eſtre que faiſoit ledict Oyſeleur. Après ce que ledict Merle euſt longuement regardé, il demanda audict Oyſeleur que c'eſtoit qu'il foiſoit ainſi ſoigneuſement. L'Oyſeleur luy reſpondit aſſès facécieuſement qu'il foiſoit une cité pour loger tous ceulx qui dedans vouldroient habiter & faire leur demeure. Ce faict, s'en partit l'Oyſeleur, lequel ſe eſlongna de ſa tente & muça dedans le boys, affin que le Merle & autres oyſeaux

ne le peuſſent veoir ne apercevoir. Le Merle, qui eut voulenté de venir voir des champs ce que on faiſoit à la ville, aperçeut quelque bonne viande laquelle eſtoit auprès deſdis raitz & tentez dudict oyſeleur, & penſa à luy meſmes que bien pourroit eſtre que la viande de la ville eſtoit plus délicieuſe que celle des champs & que en effect il en taſteroit. Il deſcendit de l'arbre ſur lequel il eſtoit aſſis, & ſe jetta dedans le milieu de la cité déceptive, c'eſt aſſavoir des raitz & tentes du deſſuſdict Oyſeleur, entre leſquelz il fuſt pris, couvert & retenu ſans ce qu'il euſt faculté ne puiſſance de ſoy deſlivrer ne extraire deſdicts raitz. Là tantoſt arriva l'Oyſeleur, lequel fuſt très joyeux de la proye laquelle il avoit prinſe & ſe ſaiſit du maiſtre Merle, qui citoyen vouloit devenir & menger les gras morſeaux de la bonne ville. Quant ledict Merle ſe vit ainſy trompé, il diſt à l'Oyſeleur, très facécieuſement : « O homme, qui villes & cités édifies, ſe tu en édifies beaucoup de telles, tu ne trouveras guières de citoyens qui les vueillent habiter ne y faire réſidence. »

SENS MORAL

Ce deſſuſdict Apologue & Facécie veult innuer & donner à entendre que non pas ſeulement la choſe privée, mais avecques ce la choſe publicque, eſt ſur toutes choſes en dangier quant les Princes & Gouverneurs de ladicte choſe publicque, qui doivent garder l'union des citoyens & iceulx entretenir en paix, excercent tyrannie & crudélité ſur eulx, & que, ſoubz umbre de juſtice, leſdis Princes exigent & extorquent les biens deſdis citoyens ſans néceſſité ne utilité de ladicte choſe publique.

—

Le XXX Apologue est d'ung Viateur & de Jupiter,

et commence en latin :
Viator longum ingreffurus iter, &c.

Ung riche Marchant avaricieux fe difpofa pour aller en certain voiage & voua à Jupiter, fouverain Dieu, Roy & Prince des autres Dieux, qu'il luy offreroit & feroit oblation & facrifice de la moitié de tout ce qu'il gagneroit & trouveroit en fon voyage. Ainfi qu'il cheminoit parmy les champs, il trouva deux vaiffeaux plains l'ung de almendes & l'autre de avelines & de fa trouvée fut fort joyeux, car tant comme ilz durèrent il ne ceffa de mengier & jouer des mafcheures & ne retint que les efcailles defdicts fruits pour préfenter & offrir à Jupiter auquel il avoit voué & promis donner la moitié de tous fes prouffis &, fi toft qu'il fuft arrivé au Temple de Jupiter, luy dift : « Sire Dieu, voyci la

moitié des biens que j'ay trouvés en mon voyage, lefquels je vous préfente & offre comme je vous avoye voué & promis, » & en ce difant mift lefdictes efquailles fur l'autel dudict Jupiter.

SENS MORAL

Ce deffufdict Apologue veult donner à
entendre que un homme avaricieux
ne garde foy ne loyauté aux
hommes ne à Dieu par
convoitife de avoir &
affembler argent,
où il fe déçoit
grande-
ment.

—

Le XXXI Apologue
eſt d'une Mère & ſon filz,

et commence ou latin :
Puer quidam, &c.

Une miſérable & malentendue femme avoit ung enfant, lequel elle aymoit d'ung fol & déſordonné appétit, ſans icelui chaſtier ne corriger de ſes meffais. Ce deſſuſdict enfant aloit à l'eſcole avec ſes compaignons & ſe enhardit deſrober ung tableau alphabétique auquel eſtoient les lettres de l'A B C, propre & convenable pour aprendre à congnoiſtre les lettres à ung enfant. Il aporta ledict tableau à ſa mère, &, pour ce que de ce elle ne le reprint ne chaſtia, il deſroboit tous les jours quelque peu de choſe & continua tant qu'il fuſt grant, & après les petites choſes fiſt un grant larrecin, pour raiſon duquel il fut prins & appréhendé, mis & conſtitué entre les mains de Juſtice. Quant il fuſt incarcéré & empriſonné, il fuſt interrogué ſur les cherges & informations faictes

à l'encontre de lui, & fuſt procédé à faire ſon procès tant & ſi avant que finablement, après la confeſſion par lui faicte des larrecins & autres maléfices par lui perpétrés, il fuſt condamné à eſtre pendu & eſtranglé. Quant vint le jour que on le devoit exécuter & que on le menoit au gibet, ſa povre & miſérable mère aloit après, laquelle gettoit grans cris & lamentations pour la pitié qu'elle avoit de ſon enfant, ce que le povre & calamiteux enfant ouyt & aperçeut & requiſt aux gens de la Juſtice qu'il leur pleuſt, avant qu'il rendit ſon eſperit, qu'il peuſt parler ung ſeul mot en l'oreille de ſadicte mère, ce qui luy fut accordé par la Juſtice. Et, ainſi que ladeſſuſdicte miſérable femme approcha ſon oreille de ſondict filz, eſpérant qu'il luy deuſt dire quelque ſecret ou lui cryer merci, il empoingna l'oreille de ſa deſſuſdicte mère avecques les dens & luy trencha & arracha très cruellement. Au moyen duquel excès ſa mère, la Juſtice & tous les aſſiſtans ſe prindrent à l'incréper, arguer & reprendre de ainſi avoir blécé & offenſé ſa propre mère, & qu'il ne devoit pas ſeulement mourir comme larron, mais avecques ce comme meurtrier

de ſa propre mère, auſquels le povre enfant reſpondit : « Certes, elle ne m'a pas eſté mère, ains a eſté cauſe de ma mort & deſtruction & de la confuſion laquelle je ſeuffre & endure publiquement, car, ſe elle m'euſt chaſtié & reprins du tableau alphabétique, lequel je prins & deſrobé à l'eſcole, quant je eſtoie enfant, je n'euſſe pas perſévéré à deſrober comme j'ay faict & ne ſeuſſe pas maintenant mené au gibet confuſiblement, à la honte d'elle & de tous ſes parens & amis, comme je ſuis, & ne mouruſſe pas ſi villainement, & pour tant à bon droit je l'ay punie & chaſtiée de ſon défault. »

SENS MORAL

Ce deſſuſdict Apologue veult innuer & donner à entendre que ceulx qui ne ſont cohercés, incrépés, reprins & chaſtiés de leurs petis vices au commencement de leurs meffais, ſont plus hardis & plus promptz d'entreprendre à faire grans & damnables péchés, & ſe aſſeurent & habituent à mal dire & à mal faire.

—

Le XXXII Apologue
du père & du filz,

et commence ou latin :
Filium ſenior quidam.

Ung ancien Prince avoit ung filz de noble & magnanime courage, lequel prenoit tout ſon plaiſir & félicité en la nourriture & déduit de chiens & oyſeaux, meſmement à voler & chaſſer. Le Père dudit Eſcuier ſonga & vit par viſion de ſonge une nuyt que ung lyon dévoroit ſondiƈt filz, de laquelle viſion il fuſt grandement eſpoventé & propoſa en lui meſmes, pour éviter que lediƈt ſonge ne advenift en vérité, qu'il feroit baſtir & conſtruire une maiſon de plaiſance très ſumptueuſe en édifice de tourelles, galeries, feneſtres, ſalles & chambres de plaiſance, ornéez & décoréez de paintures, tapiſſeries & autres choſes qui pevent récréer & réjouir le cueur de l'omme. Et ſpécialement, pour ce, comme dit eſt, que ledit Eſcuier prenoit ſa plaiſance

à la chaſſe & gibier de oyſeaux & beſtes ſauvages, propoſa ledict Père qu'il feroit paindre en ladicte maiſon toutes les ſortes de beſtes & oyſeaux leſquelz il pourroit ymaginer, affin que en l'inſpection & viſion deſdictes choſes ſondit filz print récréation & esbat, ce qu'il fiſt, & meſmement fiſt faire fontaines & jardins de plaiſance entour ladicte maiſon, leſquels eſtoient enclos avecques ledict logis tout pour réjouir & esbatre ledit jeune Eſcuier, lequel devoit eſtre enclos & gardé dedans ladicte maiſon. Quant l'édifice fuſt entièrement parfaict, le deſſuſdict Père appella ſon Fils & luy diſt que puis naguères il avoit ſongé un merveilleux ſonge, ouquel luy eſtoit advis que ung lyon le dévoroit & que, pour éviter au deſſudict inconvénient, attendu qu'il eſtoit jà ancien & qu'il n'avoit enfant que luy, avoit pourveu de remède convenable, car, diſoit-il à ſon fils : « Je vous ay faict faire le plus beau logis qui ſoit en toute ma terre, duquel vous ne bougerés. Là pourrés vous veoir toutes ſortes de beſtes & d'oyſeaux & prandre esbat & récréation à veoir les paintures & édifices ſingulières, leſquelles j'ay faict faire pour l'amour de vous. » Le

Fils, qui à ſon Père fuſt obéiſſant, luy diſt que de ſon plaiſir faire eſtoit il preſt & appareillé. Lors fuſt ledict jeune Eſcuier clos & enfermé en ladicte maiſon & lui furent baillées gardes & gouverneurs pour empeſcher que de ladicte maiſon ne peuſt aucunement ſortir. Quant ledict jeune Eſcuier eut eſté par pluſieurs jours dedans ladicte maiſon, veu & regardé les ſingulières paintures d'icelle & autres choſes délectables, plaiſantes & récréatives, il tourna un jour ſa veue ſur la painture du lyon qui là eſtoit & le regardoit d'ung mauvais œil, conſidérant en lui meſmes & diſant : « Maiſtre Lyon, ſe ne fuſſiés vous, je ne fuſſe pas priſonnier comme je ſuis. Car, jà ſoit ce que j'aye ciens tout ce que je vueil demander pour ma plaiſance, ſi je ne ay pas mon franc & libéral arbitre, pour ce que je ne puis aller voller & chaſſer aux champs comme je ſouloye, & tout eſt par voſtre faulte, Maiſtre Lyon, car je ſuis icy comme priſonnier par vous. O cruelle & mauldicte beſte, tant je te doy hayr & mauldire. Quelle vengeance pourray je prendre de toy ? Certes je te détruiray & aboliray. » Et en diſant leſdictes parolles, voulant crever l'œil dudict

Lyon, leva ſa main & donna un grant coup de poing contre la paroy, en laquelle, par cas de fortune, eſtoit demourée la poincte d'ung clou, laquelle eſtoit ſecrètement couverte de la painture dudit Lyon. Et fut la main dudit Eſcuier, qui eſtoit jeune & tendre, ſi très fort bleſſée que une apoſtume ſe nourrit & engendra en la main dudict Eſcuier, & que, au moyen de ladicte apoſtume, il entra en une fièvre chaulde, de laquelle il mourut inrémédiablement, & par ces moyens fuſt le ſonge du Père avéré, lequel Père avoit ſongé que ung Lyon occiroit ſon enfant, pour laquelle choſe éviter l'avoit faict tenir comme priſonnier en ladicte maiſon, contre lequel ſonge ne prouffita ne valut l'invention dudict Père.

SENS MORAL

Ce deſſudict Apologue veult innuer & donner à entendre que nul ne peult éviter l'ordonnance Divine, ne empeſcher par engin humain que ce que Dieu a ordonné & préveu ne aviengne, car contre Dieu ſens de homme n'a vertu ne povoir.

Le XXXIII & dernier Apologue de ce brief traiĉté eſt d'ung Homme chauve,

et commence ou latin :
Calvus quidam, &c.

Ung quidam fuſt, qui riche eſtoit & puiſſant des biens de fortune, mais il avoit grande néceſſité & beſoing des biens de Nature, laquelle l'avoit faiĉt chauve & privé de cheveulx, car il n'en avoit nulz en la teſte. A ceſte cauſe eſtoit il deſpriſé & contemné des Dames, qui ſouvent luy reprouchoient qu'il n'eſtoit que une brebis touſée, lequel ſe adviſa qu'il pourvoieroit audiĉt inconvénient quoy qu'i luy deuſt couſter, & en effeĉt trouva façon & moyen d'avoir une perrucque fainte, laquelle il attacha ſubtillement ſur ſa teſte. Quant il ſe viſt ainſi accouſtré de cheveulx, diſt qu'il ſe tiendroit à la maiſon par aucuns jours, pendant lequel temps il donneroit à entendre aux Dames qu'il auroit trouvé cer-

taine médecine par laquelle il auroit faict venir fesdis cheveulx, ce qu'il fift. Et certain jour après commanda que on luy abillaft fes cheveulx, car temps eftoit de prendre l'air & de faire oftenfion par les rues des biens qu'il avoit recouvers, defquelz il vouloit faire la fefte à fes Dames par amours & autres amis, car il pouvoit fembler qu'il avoit efté refondu. Quant il euft acouftré fadicte perrucque, monta à cheval & fe fift faire voye par les rues pour ce que bien luy fembloit que on le devoit veoir de toutes pars pour raifon de la nouveauté de fadicte perrucque. Fortune, qui n'eft pas tousjours propice, permift qu'il fourdit un grant & merveilleux eftourbillon de vent, lequel par fa violence tumba à terre les bonnet & perrucque de noftre homme, dont il fuft grandement raillé & fuft tout honteux. Car les rues, qui plaines eftoient de gens pour veoir la nouveauté de ladicte perrucque, furent plaines de grandes & haultes gorgées de ris. Mais indubitablement le beau Seigneur chauvet, à tout fon baffinet blanc, ne fuft honteux ne eftonné & dift très facécieufement, en riant avecques tous ceulx qui là eftoient : « Vous efmerveillez vous fe les

cheveulx où je n'avoye rien m'ont laiſſé & ſe ſont de avecques moy deſpartis, quant ceulx qui avecques moy furent nays m'ont dès piéça laiſſé & abandonné. »

SENS MORAL

Ce deſſuſdiſt Apologue veult innuer & donner à entendre que nul ne doit plourer ne ſoy deſconforter ſe il pert les biens & richeſſes temporelles, leſquelles Fortune lui a preſtées, car ce ne peult tousjours demourer avecques l'omme qui par Nature ne lui eſt approprié & donné.

Cy eſt la fin deſdis Apologues moraulx dudiſt Laurens Valle.



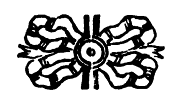
LES DITZ MORAULX



Le Prologue du Translateur

François Pétrarque, en certain Traicté qu'il faict des facécies des nobles hommes, dist que, ainsi comme l'ennui & fatigation qui ès pensées & opérations humaines est relevé & récréé par interposition de esbas & de jeux, pareillement l'ennuy, qui peut estre en narrant ou récitant choses utiles & prouffitables, est récréé & relevé par ditz & parolles facécieuses & récréatives. A ceste cause, mon très redoubté & très souverain Seigneur, après la translation des Apologues dessusdits, ay converti mon entendement à vous translater sommèrement & en brief aucuns Ditz moraulx & paroles joyeuses des nobles hommes anciens, affin que Vostre Royale Majesté, laquelle peut aucuneffois estre ennuyée de ouyr, narrer & réciter les grans affaires de

voſtre Royaulme, puiſſe avoir à main aucunes choſes récréatives & tant de vous que des nobles hommes aſſiſtans en voſtre Court royale, leſquelz Ditz vous feront à main & pourront eſtre par vous récitez ſelon les matières occurrentes pour cauſe de joyeuſeté ou pour ſatisfaire à l'importune requeſte de aucuns, ou pour reſpondre par parole urbaine & courtoiſe, couverte de aucune tranſſumptive ſimilitude, à celuy ou ceulx envers leſquelz Voſtre très redoubtée & très ſouveraine Majeſté les ſaura mieulx applicquer.





Le premier Dit facécieux de François Pétrarque *est de Publius Sulpitius.*

Caius Philippus eſtoit homme avaricieux, turbulent, ſédicieux & uſurpateur de dignités & offices publiques, accuſateur du Sénat Romain, quérant la deſtruction des ſages & prudens Conſeilliers dudict Sénat. Advint ung jour que ledict Caius médiſoit en plaine aſſiſtence d'icelui Sénat & l'accuſoit injuſtement. Là fuſt préſent ung noble orateur, nommé Publius Sulpitius, lequel print la défenſe de la cauſe dudict Sénat Rommain &, comme vertueux & magnanime, reſpondit aux objets & faulſes accuſations,

lesquelles ledict Philippus avoit malicieuse-ment ditz & obicéz contre l'estat & honneur des nobles Conseilliers Rommains. Quant ledict Philippus aperçeut la constance dudict orateur & qu'il ne savoit plus que dire contre lui ne contre le dessusdict Sénat, se advisa cauteleusement qu'il irriteroit ledict Sulpitius, qu'il le troubleroit & provocqueroit à ire. Pour ce faire lui demanda pour quoy il aboyoit ainci & ledit Sulpitius lui respondit tout soudain, sans pancer plus longuement ad ce qu'il devoit respondre : « Certes, j'ay bien matère de abayer, car je voy ung grant & merveilleux larron. » Que povoit respondre ledict Sulpitius plus à propos, plus briefve-ment, ne plus facécieusement, & eust il pancé ad ce qu'il devoit respondre par longue espace de temps ? Certes il ne povoit dire chose plus à propos, car c'est l'une des quatre bonnes conditions d'ung chien de abayer quant il voit ou oyoit le larron. A ceste cause fust ledict Philippus confus par son propos mesmes, car ledit Sulpitius donna à entendre que ledict Philippus estoit larron & que il devoit raisonnablement estre reprins & argué de son meffaict.

Autre Dit Joyeulx.

Ung jeune Efcuier montoit ung jour, qui paffa à cheval en la préfence d'ung viel routier de guerre, lequel copioit ledict Efcuier & luy dift en effect qu'il montoit encores plus légièrement fur fon cheval avec fa vièleffe que ne faifoit ledict Efcuier avecques fa jeuneffe. Le gentil homme, qui fe vit raillé par ledict routier, lui refpondit foudain treffacécieufement : « Ce n'eft pas de merveille fe tu montes plus légièrement que moy, car, foixante & dix ans avant que je fuffe nay, tu as excercé & expérimenté la fcience de aler à cheval ; ce néantmoins je monteroie & defcendroie trois fois de deffus telle befte, eft il avant que tu en fuffez monté & defcendu une fois. » Par ce eft donné à entendre que nul ne doit railler perfonne fe il ne le veult eftre.

Autre Dit Joyeulx.

Auguste Céfar, noble Empereur treffacécieux & récréatif, ouyt nouvelles que Hérodès Afcalonite, Roy de Judée, avoit commandé occire & tuer tous les petis enfans innocens au defoubs de deux ans au pays & terre de Judée & lieux circonvoifins, entre lefquelz fuft occis le propre filz dudit Hérodès. Quant ledict Céfar euft ce ouy, il dift affés promptement aux nobles hommes qui avecques luy eftoient : « Seigneur, je aymeroie mieulx eftre pourceau de Hérodès que fon filz. » Ce difoit il bien expert de la religion & loy Judaique, car les Juifz fe abftiennent de menger chairs de pourceau, & le réputent à auffi grant injure & crime comme ilz feroient de menger chair humaine.

Par ce eft donné à entendre
que c'eft grant inhumanité
à ung tyrant de faire
occire à tort &
fans caufe fes
propres en-
fans.

Autre Dit joyeulx.

Auguste Céſar ouyt dire, ung jour qui paſſa, que quelque noble homme de ſa Court eſtoit décédé de ce préſent ſiècle & qu'il devoit ſi grande quantité de pécunes à pluſieurs & divers créditeurs, deſquels il avoit prins & emprunté à toutes mains, que en effect de tous ſes biens n'eſtoit demouré ſeulement que la couche & coyte ſur laquelle il couchoit, que tout n'euſt eſté vendu pour ſatiſfaire à ſeſdis créditeurs. Quant l'Empereur euſt ce ouy, ſe eſmerveilla comment le treſpaſſé en ſon vivant povoit faire telle chière qu'il faiſoit, attendu les grans debtes èſquelles il eſtoit tenu & obligé, & commanda que on luy aportaſt la couche & coyte ſur laquelle couchoit ledit défunct. Et de ce commandement ſe eſmerveillèrent pluſieurs ignorans qu'il en vouloit faire. Céſar, clèrement voyant qu'ilz ſe eſmerveilloient de ſon commandement, leur rendit treſſacécieuſe raiſon en diſant : « Ne vous eſmerveillez ſe je veulx avoir ladicte couche & coyte, car elle me pourra faire

repoſer & dormir quant je feroy ennuyé de penſer aux affaires de mon Empire, attendu que noſtredict ſerviteur, qui eſtoit opprimé & chergé de tant de debtes, ne perdoit point à dormir deſus, ains ſe repoſoit & dormoit, ainſi que s'il euſt eſté quitte & ſans ſoucy. »

Par ce eſt donné à entendre
que celuy qui eſt chergé
de debtes n'eſt pas
ſaige s'il ne veille
pour s'en ac-
quitter.

—

Autre Dit moral.

GALBA eſtoit orateur très éloquent, mais tant y avoit de imperfection en luy qu'il eſtoit boſſu & contrefait & de engin cault & malicieux, duquel Lelius avoit accouſtumé dire : « L'engin de Galba eſt mal logié. » Il plaidoit, ung jour qui paſſa, certaine cauſe en la préſence de Auguſte Céſar &, en ſoy glorifiant de ſon éloquence, diſt

par plusieurs fois à l'Empereur : « Auguste, corrige en moy & en mes ditz ce que tu y verras à corriger. » Et ce réitera il par deux ou trois fois. Et finablement l'Empereur lui respondit très récréativement & à propos : « Galba, je te puis bien amonnester de bien faire, mais je ne pourroye corriger ne changer ton fallacieux engin. »

Par ce est donné à entendre
que c'est chose difficile
de corriger un mau-
vais homme &
vicieulx.

—

Autre Dit joyeulx.

UNG quidam estoit en la Court dudict César qui se estoit emplumé des biens de l'Empereur, car il avoit pesché à dextre & à senestre & de maint oyseau prins la plume, ainsi que font plusieurs Curiaulx. Quant il vist que son sac fust plain, se voulut mettre hors du service de l'Empereur, mais, pour ce qu'il estoit rural & de basse condition,

proposa qu'il se ennobliroit & puis après s'en yroit vivre en repos en certaines places & édifices qu'il avoit acquises & achetées, & en effect dist audict Empereur qu'il lui pleust à l'ennoblir, car Gentil-homme & Escuyer vouloist estre. César, qui congnoissoit bien la nature & condition de son serviteur, lui respondit courtoisement : « Je te puis treffacilement enrichir & donner des biens tant qu'il me plaira & que tu sauras souhèter, mais noble homme ne te puis-je faire ne de villain Escuier. »

Par ce veult donner à entendre
que on ne doit point aspirer
ne tendre à aucune chose,
se elle ne compète à
l'estat & décence
de la per-
sonne.

—

Autre Dit facécieux.

QUELQUE jeune jouvenceau estrangier vint ung jour qui passa à Romme pour

veoir la Court & cité de Romme. Icelui jeune adolescent estoit bien formé de corps & de membres, & si semblable de face & membres corporelz à l'Empereur Auguste que tout le peuple de la cité estoit suspendu au regard & admiration dudict jouvenceau, & disoit chascun qu'il resembloit en tout & partout audict Auguste ainsi que son frère eust esté. Ce venu à la congnoissance dudict Empereur, commanda que on luy amenast ledict jouvenceau. Quant il fut arrivé devant lui, il commença à regarder & veoir sa face en celle dudict jouvenceau, qui entièrement luy resembloit. Lors l'interrogua l'Empereur en ceste manière : « Dy moy, beau sire, as tu point de congnoissance que ta mère ait jamès esté en ceste cité de Romme ? » Le jouvenceau, qui bien entendit où l'Empereur vouloit venir, lui respondit : « Certes, Sire, ma mère ne fut jamès à Romme, mais mon père y a esté par plusieurs & diverses fois. » En ce disant le jouvenceau débouta facécieusement la suspition de sa mère, laquelle avoit esté ouverte par l'Empereur, & engendra au-

tre nouvelle ſuſpition contre ledict Empereur.

Par ce eſt donné à entendre
que obſcure & ſophiſtique demande requiert ſophiſtique reſponſe.

—

Ditz joyeulx.

Ou temps que Auguſte & Anthoine Céſar tenoient l'Empire Rommain acordablement enſemble, ung povre homme eſtoit à Romme qui par prudence ſe pourvoioit de ce qu'il pançoit luy eſtre prouffitable ou temps advenir, et avecques toute diligence nourriſſoit deux corbins. Il fiſt tant par paroles ſouvent répétées que l'ung deſdits corbins ſaluoit Auguſte & l'autre ſaluoit Anthoine. Après que Auguſte Céſar euſt deffait & vaincu Anthoine & qu'il fuſt retourné à Romme glorieux & triumphant, ledict povre homme qui leſdis corbins nourriſſoit, print celui qui

Auguste saluoit sur sa main & lui vint au devant. Ledict corbin, qui de parler estoit instruit, commença haultement à dire : « Je te salue, Auguste César, Empereur victorieux. » Auguste, qui de ce fut très joyeux, acheta ledict oyseau grant somme de deniers & dist aux nobles hommes qui avecques lui estoient : « Seigneurs, certes voyci une grande & ingénieuse subtilité, mais elle a esté par plusieurs fois & à grant labeur répétée & aprinse. »

En celuy mesme temps y avoit à Romme gens qui aprindrent une pie & ung papeguay à saluer l'Empereur à la manière dudict corbin, lesquelz l'Empereur acheta très-libéralement.

Par ce est donné à entendre que les
princes doivent estre libéraulx
& rémunérer libéralement
ceux qui pour l'amour
de eulx prennent
aucun labour
ou pai-
ne.

Autre Dit joyeulx.

Auprès de ceulx qui lesdis oyseaux avoient vendus demouroit ung povre Cousturier, lequel, voyant par lui que tous ses voisins estoient devenus riches par le moïen desdis oyseaulx, proposa qu'il nourriroit ung corbin & que à parler lui aprendroit. A ce faire mist & emploia tous ses cinq sens de nature. Mais, voyant par ledict povre Cousturier que sondict corbin ne saluoit point ledict Auguste, aussi comme ennuyé & pensant que ledict corbin fust muet & jamès n'eust sceu parler, le blamoit souvent & lui incrépoit qu'il ne parloit point, en disant : « J'ay perdu argent & paine. » Assès longtemps après l'Empereur passoit par devant l'ostel dudict Cousturier, à la fenestre duquel estoit ledict corbin, lequel commença à dire : « Je te salue, César, Empereur victorieux. » L'Empereur, qui ce oyt, respondit : « J'ay assés de tielz saluz en ma maison. » Le jour de lendemain l'Empereur, qui par là passoit, ouyt ledict corbin, qui les incrépations et injures de son maistre avoit retenues, & commença à chanter & dire par plusieurs fois :

« J'ay perdu argent & paine. » L'Empereur, qui oyt le corbin, ſe arreſta & ſe print grandement à rire en diſant : « Seigneurs, ceſt oyſeau fait plus fort que tous les autres. Nous avons achaté par cydevant chaſcun des autres oyſeaulx grant ſomme de deniers; nous aurons ceſtui cy quoy qu'il couſte. »

Par ce eſt donné à entendre que
ung Prince ne doit laiſſer
pour argent choſe qui
le puiſſe réjouyr, ne
où il puiſſe pran-
dre récréa-
tion.

Autre Dit joyeulx.

JULIA Auguſta, fille dudict Auguſte Céſar, Empereur Romain, eſtoit très pompeuſe & ambicieuſe de ſoy parer & cultiver effrénément, à la manière d'une femme impudique qui en ſes habitz ne garde modeſtie ne meſure. Et ce faiſoit elle contre les ammoneſtemens & corrections de ſondict père Auguſte, qui de ce la reprenoit. Et, voyant par elle ung

jour qu'elle avoit offencé l'Empereur par ſuperflus & impudiques ornemens & abitz, ainſi qu'elle eſtoit cavilleuſe & ſubtille, propoſa qu'elle appaiſeroit l'indignation de ſondit père, car elle ſe abilla honneſtement ainſi qu'il affiert à une femme pudique & ſe préſenta devant l'Empereur, ſon père, auquel elle diſt : « Sire, ne congnoiſſés vous pas combien de trop plus ceſt abit affiert & advient à la fille de l'Empereur que celui de hier ? Certes je me eſtoie hier abillée pour moy préſenter devant les yeux de mon mari pour lui complaire, & aujourdui me ſuis abillée de autre ſorte pour moy préſenter devant vous qui eſtes mon père, » & par tant contenta & appaiſa l'indignation de l'Empereur.

Par ce eſt donné à entendre que l'en doit mettre paine de complaire à tous ſes amis.

—

Autre Dit joyeulx.

La dessusdicte Julia fust une fois amonnestée par son amy, sobre & prudent, qu'elle fust imitatrice de la modestie & bonté paternelle, & qu'elle ensuivist les meurs & conseil de son père, lequel par tant de fois l'avoit amonnestée de soy gouverner, abiller & orner honnestement, auquel elle respondit : « Quant mon père me amonneste que je laisse mes grans pompes & abitz sumptueulx, il ne luy souvient point qu'il soit Empereur, mais, quant je prens abillemens sumptueux & à ma plaisance, j'ay souvenance & mémoire que je suis fille au grand & noble Empereur César. »

Par ce est donné à entendre que une femme est toujours inventive en responses.

—

Autre Dit joyeulx.

Le noble Empereur Vaſpaſian eſtoit amé d'une jeune dame, laquelle mouroit ſus bout ſe il ne l'abitoit une fois, & en effect tant ſe enhardit qu'elle lui demanda et pria qu'il lui pleuſt lui faire la courtoiſie & gracieuſeté, ou que en ſon refus elle treſpaſſeroit, & tant perſuada ledict Empereur qu'elle vainquit la rigueur de sa majeſté. Quant il lui eut rendu & recouvert ſa ſenté, il commanda à ſon Tréſorier qu'il lui donnaſt certaine ſomme de deniers pour ſalaire de ce qu'il l'avoit habitée ou pour l'amour dont elle l'avoit amé. Le Tréſorier, qui l'argent bailla, vint en ſon Eſcriptoire pour coucher la partie deſſuſdicte avecques ſes autres miſes, mais moult fuſt esbahi par quel moïen ne pour quelle cauſe il coucheroit avoir baillé ledit argent, & en effect retourna vers l'Empereur Vaſpaſian, auquel il demanda : « Sire, comment coucheray je en mon conte l'argent que j'ay baillé pour vous? » L'Empereur lui reſpondit : « Amy, tu es esbahy de peu de choſe. Eſcri en ton livre rational : Tant baillé

pour l'Empereur Vafpafian aymé, » car il eftoit amé de toutes gens.

Par ce est donné à entendre qu'il n'est point de plus ardente amour que d'une femme.

—

Autre Dit joyeulx.

UNG des maiftres gens dudict Vafpafian, qui bien fes befoignes faifoit, comme affès on en voit ès Cours des Princes, & lequel eftoit très familier & privé dudict Empereur, fe efforçoit à chafcune heure de folliciter ledict Vafpafian qu'il lui pleuft donner ung office à ung eftrangier, lequel il faignoit eftre fon frère germain. Vafpafian, qui bien congneuft la fraude de celui qui pour l'autre l'office demandoit, différa longuement, fans rendre quelque refponce. Et fift tant qu'il parla à celui qui l'office prétendoit avoir & lui demanda fe tel qui pour lui l'office demandoit eftoit fon parent &

se rien lui avoit donné ne promis, mesmement lui dist que en rien ne lui mentist. Ce suppliant, qui l'office prétendoit, lui respondit qu'il n'estoit aucunement parent ne affin de l'autre, quy pour luy avoit parlé, mais que on l'avoit adressé à lui comme au plus abille & myeulx aymé de l'Empereur, & aussi lui dist que grant somme d'argent luy avoit promis ou cas qu'il impétreroit pour luy ledict office. Ce entendu par l'Empereur, il dist audit suppliant : « Baille moy l'argent que tu luy as promis, car assés m'en a fait & joué de telles. Je vueil aucuneffois donner à congnoistre à mes gens de finesses que je suis parfois aussi fin que eulx. Tu auras l'office, je la te donne. » Et sur ce s'en partit ledict suppliant très joyeulx, sans dire adieu à son homme qui avoit parlé pour lui & auquel il devoit donner si grant argent ainsi que avoit promis. Celuy serviteur dudict Empereur, qui ainsi pourchassoit ledict office pour ledict suppliant disant qu'il estoit son frère germain, qui de tout ce que ledit Empereur avoit faict riens ne sçavoit, retourna tantost devers l'Empereur & luy demanda de rechef ledit office pour son frère, auquel l'Empereur respondit : treffacieuse-

ment : « Cherche ung auſtre frère que ceſtuy, car celui que tu appelles ton frère m'eſt préſentement de plus près que à toy & mieulx mon frère que le tien, pour ce que, comme à ſon frère & amy, m'a baillé du ſien largement. »

Par ce eſt donné à entendre qu'il eſt bien expédient pour l'utilité de la choſe publicque que les Princes donnent à congnoiſtre à leurs officiers qu'ilz entendent bien leurs practiques.

Iceluy Vaſpaſian eſtoit ſi facécieux Prince, ſi joyeux & récréatif, que, quant vint l'extrémité de ſa vie, en laquelle il fut aſſailli de griefve maladie, il ne ceſſa point de jouer & parler récréativement à ceulx qui ſa maladie plaignoient, car au premier aſſault de ſadicte maladie, laquelle il réputoit mortelle, il diſt à ſes nobles courtiſiens : « Ne vous eſmerveillez ne marriſſés de mon mal, car je voy bien que

par luy je suis preft de eftre déifié & tranfféré avecques les Dieux. »

Par ce eft donné à entendre que ung
Prince magnanime ne doit point
doubter la mort, car il doit
croire, s'il a vefcu virtueu-
fement, qu'il montera
au Ciel en béati-
tude là où sa
gloire dou-
blera.

Autre Dit facécieux.

Lucius Célius jouoit ung jour à la paulme, luy & plufieurs autres, en la compaignie de Gayus Céfar, lequel commanda que on donnaft & nombraft à chafcun de ceulx qui avecques luy jouoient cent efcus, excepté audict Lucius Célius, auquel il commanda que on n'en baillaft que cinquante, dont ledict Célius fut esbahy, & dift ledict Céfar récréativement : « Tous es compaignons du jeu jouent à deux mains, & Lucius Célius ne joue que à

unes; pour ce n'aura que cinquante efcus. »

Par ce eft donné à entendre que
ceulx qui plus travaillent &
méritent doivent ef-
tre le mieux fti-
pendiéz.

Autre Dit joyeulx.

VIRGILE fut reprins par ung quidam qu'il avoit defrobé les vers du poète Grec Homerus & qu'il les avoit congrégés & affemblés en fon livre de ENEYDÈS, lequel il avoit faict à l'honneur de Céfar. Iceluy Virgile refpondit : « Tout ainfi que ne feroit pas petite vertu de avoir ofté la massue de la main du vaillant & belliqueux champion Herculès, pareillement ce ne m'eft pas petite louenge de avoir prins & cueilly les bons ditz de Homerus. »

Par ce eft donné à entendre que ceulx
qui compofent livres des ditz
& fentences des acteurs
font louables & di-
gnes de mé-
moire.

Autre Dit joyeulx.

Lucius Malius estoit paintre très noble & ingénieux pour bien faire & tyrer toutes manières de personnages proprement sur le vif ou autrement. Icelui Malius avoit plusieurs enfans, desquelz aucuns estoient mal formés de membres & les autres avoient en eulx aucunes déformités monstrueuses. Advint ung certain jour que ung sien amy soupoit avecques luy, qui regardoit lesdis enfans & dist audit Malius : « Tu ne forges pas & pains personnages d'une sorte, car tu pains les plus beaux ymages du monde, & tes enfans sont si vilains & si déformez qu'i n'est rien plus. » Lors lui respondit ledict Malius : « Certes, mon amy, tu ne t'en dois esmerveiller, car je forge mes enfans par nuyt & ténèbres & à tâtons, & je pains les ymages par jour en plain mydi. »

Par ce est donné à entendre que les choses naturelles précèdent de trop les artificielles.

—

Autre Dit joyeulx.

UNG noble homme, ſage Conſeiller de Athènes, ouyt, ung jour qui paſſa, que les habitans & manans dudict Athènes refuſèrent faire & rendre les honneurs divins au Roy Alixandre qui lesdis honneurs vouloit par eulx lui eſtre rendus, ce qu'ilz refuſèrent. A ceſte cauſe leur diſt le deſſuſdict homme de conſeil : « Donnés vous de garde que, tant comme vous gardés le Ciel lequel vous denoyés audit Alixandre, vous ne perdéz la terre, laquelle il vous veult oſter par force des armes. » Ce qui ne fuſt pas moins ſagement dit que facécieuſement, car Alixandre, qui puiſſant eſtoit, les povoit grever & estre irrité pour une choſe en laquelle faiſant ilz ne encouroient aucun dommage.

Par ce eſt donné à entendre que on ne doit rien eſcondire aux Roys & Princes terriens, qui ont puiſſance de oſter la vie de leurs ſujets inobédiens.

—

Dit moral.

Caius Pontius, Duc des Sanitiens, avoit couftume de dire: « A la mienne voulenté que je euffe efté nay environ le temps ouquel les Rommains fe prindrent à eftre corrumpus par argent & par grans et magnifiques dons; certes je ne les euffe pas tant longuement laiffé régner. » Car il favoit bien que ung Empire, Royaulme ou Seigneurie, ne peut pas longuement durer en fa profpérité quant les gouverneurs d'icelui font corruptibles par argent.

Par ce eft donné à entendre que
c'eft la plus grant perdition qui
puiffe eftre en la chofe pu-
blicque quant les gou-
verneurs d'icelle font
corruptibles par
avarice.

—

Dit moral.

Jugurta, voyant que par force d'or & d'argent il avoit corrompu une partie des Sénateurs & Conseilliers Romains, en fortissant

hors de la cité de Romme ſe arreſta & retourna pluſieurs fois devers ladicte cité en diſant à lui meſmes : « O noble cité miſe en vente, & qui bientot périras ſe il vient marchant qui pour toy deſtruire te vueille achater. »

Par ce eſt donné à entendre
que avarice eſt cauſe
de la deſtruction
des royaulmes
& cités.

—

Autre Dit joyeulx.

Ung noble homme très ancien diſoit, ung jour qui paſſa, à ung ſien amy qui viel eſtoit : « Certes, j'ay grant compaſſion de toy quand me ſouvient du temps paſſé. A la mienne voulenté que tu fuſſes tel que tu eſtoies quant je te congneu premierement. » L'autre, qui prompt eſtoit en reſponce lui diſt : « Ne te ſuffiſt il point de m'avoir veu une fois fol, ſe tu ne deſires me veoir encores auſſi fol que devant. Je te prie, ne aye aucune compaſſion ſe je ſuis viel & ancien, mais ayes compaſſion

que j'ay esté jeune & fol. » O, combien grant sens comprent ceste très sage & briefve responce, laquelle nul ne peut entièrement comprendre, fors seulement celui qui a esprouvé les maulx & folies de jeunesse et les biens & vertus de vielesse.

Par ce est donné à entendre que folie passée ne doit plus estre desi-
rée.

—

Autre Dit joyeulx.

Ung bon beveur cheut, ung jour qui passa, en une fièvre, pour raison de laquelle il eut plus grant soif que jamès n'avoit eu par avant. Il fist venir les Médecins, lesquelz consultèrent entre eulx de l'estat dudict fébricitant, &, voyant par lui qu'ilz parlementoient secrètement, leur dist : « Messieurs, je vous prie, ne vous souffiés que d'une chose. Prenés seulement l'office & cherge de ma santé, c'est de me oster ma fièvre, & me laissés à moy la

charge & soing de guérir & oster ma soif. »

Par ce est donné à entendre
que celuy n'est capable de
conseil qui ne se veult
rigler selon l'o-
pinion de ses
Conseilz.

—

Autre Dit joyeulx.

Ung noble Frisian, qui jamès n'avoit beu de vin, vint ung jour à Romme pour certains affaires qu'il y avoit. Quant il fut assis à table pour disner, son Hoste lui aporta de très bon vin, duquel ledict Frisian beut jusques au clou. Quant vint l'eure de compter son escot, il demanda à son Hoste comment il appelloit le brevage lequel il lui avoit aporté à disner, & ledit Hoste lui respondit que on l'appelloit la *Lerme Dieu*. Lors dist ledit Frisian : « A la mienne voulenté que Dieu pleurast telles lermes en nostre pays. »

Autre Dit joyeulx.

Pacinius, homme noble, pleuroit ung jour & se complaignoit à ung sien voisin, homme noble nommé Arrius. Ledict Pacinius disoit à sondit voisin : « J'ay ung arbre maleureux en mon jardin ouquel ma première femme se pendit, dès long temps a, & depuis par aucun intervalle de temps ma seconde femme s'i est pendue, mais, qui pis est, ma tierce & derrenière femme s'i est pendue & défaicte de nouveau. » Auquel ledict Arrius respondit : « Je me esbahis comment tu peux plourer ne d'où te pevent venir telz lermes en si grant prosperité? O, tant ledict arbre t'a pendu & osté de riotes, de dommages & de calamités. Je te prie, mon amy, donne moy des greffes dudict arbre, affin que je en puisse enter & planter en mon jardin, car c'est ung arbre fruc-

tueulx & prouffitable pour tous hommes mariés. »

Par ce eſt donné à entendre que, ainſi que c'eſt ung commencement de Paradis à ung homme, qui a une femme de bien, de vivre avecques elle, pareillement c'eſt ung droit Enfer de vivre avecques la mauvaiſe, & n'en doit l'en demander que la dépeſche.

—

Autre Dit joyeulx.

APRÈS le treſpas du Roy Phelippe de Grèce, père de Alixandre le grant, le Roy Darius de Perſe envoya ſes Ambaſſadeurs par devers ledict Alexandre pour quérir certaine ſomme de deniers leſquelz ledit Philippe avoit acouſtumé payer audit Roy Darius. Alixandre, qui jeune eſtoit, fiſt reſponſe auſdis Ambaſſadeurs & leur diſt qu'ilz s'en povoient bien retourner en leur pays ſe autre choſe ne avoient à faire. Car la géline (ce eſtoit ſon père, le Roy Philippe), qui telz eufz

leur avoit pons, c'eſt a dire payé le deſſusdit tribut, eſtoit morte, pourquoy diſoit qu'ilz ne ſe attendiſſent plus à elle.

Par ce eſt donné à entendre que les enfans ne doivent pas enſuivir les mauvaises couſtumes de leurs parens.

—

Autre Dit moral.

ICELUY Alixandre fuſt incrépé & reprins par ung ſien Conſeiller de ce qu'il vouloit aller perſonnellement en bataille avecques ſes gens, ouquel il reſpondit : « Ce feroit grant laſcheté pour moy de dormir & eſtre en repos tant comme mes loyaulx ſubgetz expoſeroient & mettroient leurs corps en dangier pour moy & pour mon pays. »

Par ce eſt donné à entendre que ung bon Prince & Capitaine ne doit point abandonner ſes ſubgetz.

—

Autre Dit moral.

Ledict Alixandre avoit gangné certaine journée ſur ſes ennemis, & pour iceluy cuider décevoir, on luy amena toutes les plus belles dames de ceulx qui mors eſtoient, leſquelles lui furent offertes pour en faire à ſon plaiſir & pour icelui décevoir & vaincre. Ce voyant par lui, il reſpondit à ceulx qui leſdictes dames avoient amenées : « Il n'eſt pas bien ſéant à ung Roy, qui a eu victoire des hommes, de eſtre efféminé, vaincu, ou ſurmonté par folles femmes. »

Par ce eſt donné à entendre que
les Roys et Princes, pendant le
temps de guerre & de ba-
taille, doivent eſtre chaſ-
tes & continens &
ſoy exercer en
bonnes & ver-
tueuſes oc-
cupa -
tions.

—

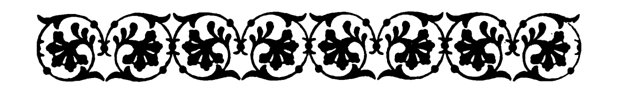
Autre Dit moral.

Nous lisons ès *Déclamations* de Quintilian que procès se meut & assist entre ung riche & puissant homme d'une part & ung povre homme de autre, pour raison de certains jardins à eulx appartenans lesquelz estoient situés & assis l'ung auprès de l'autre. Le riche avoit plusieurs belles fleurs dedans sondict jardin, & le povre avoit ou sien aucunes ruches de mouches à miel. Le riche print question au povre, luy disant que ses mouches luy gastoient ses fleurs, & le somma de les oster de sondict jardin, ce que le povre homme ne voulut faire, au moien duquel refus le riche jetta du venin sur lesdictes ruches, par le moyen & maléfice duquel toutes les mouches du povre homme moururent, & à ceste cause ledict povre homme fist adjourner le riche en cas & matière de dommage à lui faict & tendoit à fin de dédommagement & de intéreftz. Le riche insistoit au contraire, & en effect le riche dist au povre en jugement qu'il avoit trop de langaige & le povre lui res-

pondit : « Se ainſi eſt que j'aye perdu tous mes biens par ton maléfice, il ne me peut moins demourer que la povre parolle, de laquelle tu ne me ſçauroyes priver par ta richeſſe. »

Par ce eſt donné à entendre que nul
homme tant ſoit-il riche ou puiſ-
ſant, ne peut oſter au povre
ce qui lui compète naturè-
lement, ſuppoſé qu'il
le puiſſe priver
des biens de
fortune.

18



Dit joyeulx et facécieux moralisé du philosophe Thalès

Thalès fuſt un noble Philoſophe, lequel eſtoit grant Aſtrologien. Ung ſoir il ſortit de ſa maiſon pour regarder les planètes affin qu'il peuſt faire jugement de la diſpoſition du temps &, ainſi qu'il regardoit contremont en cheminant aſſés en paix, il trouva une foſſe en laquelle il tumba. En ſadicte maiſon avoit une vieille Chambrière, laquelle lui diſt aſſés facécieuſement : « Comment te meſle tu de vouloir comprendre, veoir & congnoiſtre les choſes qui ſont ès cieulx, quant tu ne peulx pas veoir en la terre ce qui eſt devant tes pieds ? »

Par ce eſt donné à entendre que on ne doit pas tant ſpéculer les choſes céleſtes que on ne regarde aux choſes temporelles.

—



DIT JOYEULX MORAL DU PHILOSOPHE SOLON

Le Roy Créſus ſe eſtoit ung jour paré & orné de toutes manières & ornemens exquis, & ſe aſſiſt en ung ſiège royal haultement eſlevé pour ſoy monſtrer & faire publicquement honorer. Luy eſtant aſſis oudiċt ſiège, il demanda au ſage Philoſophe Solon, qui par cas d'avanture eſtoit là préſent, ſe il avoit jamais veu choſe plus belle, mieulx ornée ne mieulx acouſtrée, ne digne d'eſtre plus curieuſement regardée. Auquel lediċt Solon reſpondit que ſi avoit, & lediċt Créſus luy demanda quoy. Il reſpondit qu'il avoit veu des faiſans, des paons & autres oyſeaulx, qui eſtoient plus beaux & plus dignes d'eſtre regardez & eſmerveillez trop plus que tous les ornemens dudiċt Créſus, car ilz eſtoient veſtus de belles plumes de diverſes couleurs & de beauté ineſtimable, leſquels demouroient tousjours naturèlement avec leſdis oyſeaulx

jusques à la mort, ce que ne faisoient pas lesdis ornemens roïaulx.

Par ce est donné à entendre que nul ne se doit eslever pour les riches abillemens, car ilz ne sont pas naturèlement permanens avecques la personne, ains procèdent de Fortune, qui les donne avecques ses autres biens & les oste quant il lui plaist.

Dit moral du philosophe Chilo

Chilo fut ung noble & sage Philosophe Lacédémonien, auquel Esopet demanda une fois que faisoit Jupiter, le souverain Roy des Dieux? Et il luy respondit qu'il humilioit les choses haultes & élevoit les choses humbles.

Autre Dit moral.

Ledit Esopet demanda audit Philosophe quelle chose estoit difficile? Il respondit que c'estoit céler son secret, emploïer bien son

temps, porter injures paciemment, gouverner & régir sa langue en sobrement parler: ne mesdire de personne, ou estre seur de ouyr après chose qui point ne plairoit.

Autre Dit moral.

DISOIT aussi ledict Philosophe que on ne doit menacer personne, & que ce faire est chose féminine, aussi que on doit plus tost subvenir au besoing de nécessité de son amy ou temps de son adversité que en prospérité.

DIT MORAL DU PHILOSOPHE PITTACUS.

PITTACUS, Mytylénien, noble & sage Philosophe, fust une fois interrogué qui estoit l'office de ung homme prudent? Il respondit que ce estoit préveoir les mauvaises fortunes & adversités, & pourvoier qu'elles ne adviennent, & où elles adviendroient, les porter & soustenir paciemment sans soy mouvoir, ce qui

est propre à l'omme de fort & vertueulx couraige.

Autre Dit moral.

Disoit aussi ledict Pittacus que on ne devoit jamès dire à personne ce que on avoit enpancé faire, car, où l'on ne pourroit ce acomplir, ce seroit chose digne de dérision.

Autre Dit moral.

Aussi disoit ledict Pittacus que on ne devoit point reprocher ou impropérer à aucun son infélicité, & que on ne devoit point user de paroles sophistiques; car la langue ne peult parler aucune chose de loyaulté, quant elle prononce sentence double & ambigue.

Autre Dit moral.

Acarnatès, noble adolescent, consulta, ung jour qui passa, avecques le sage Pittacus de son mariage, en luy disant : « Il y a deux

nobles damoiſelles, deſquelles l'une eſt pareille à mon eſtat en richeſſe & lignage; l'autre me excède & ſurmonte de trop en l'ung & l'autre. Laquelle dois je prandre des deux? » Auquel ledict Philoſophe reſpondit qu'il allaſt à certain quarreſour, ouquel les petis enfans de la cité convenoient enſemble pour jouer & ſoy eſbatre, & qu'il leur demandaſt leur opinion de la deſſuſdicte queſtion, meſme qu'il teniſt & accompliſt ce qu'ilz luy diroient & conſeilleroient. Quant il eut formé & faicte la queſtion auſdis enfans, ilz lui reſpondirent qu'il eſpouſaſt celle qui pareille eſtoit à ſon eſtat. Ce meſme conſeilla en cas pareille le noble Philoſophe Dion.

Par ce donnant à entendre que à ſoy
marier a grant difficulté, & que
les petis perſonnages de pe-
tit entendement en ren-
dent ſouvent meil-
leure opinion que
les plus
ſages.

Dit moral du philosophe Bias

Bias fuſt ung très ſage Philoſophe, auquel quelque Tyrant demanda, ung jour qui paſſa, que c'eſtoit que clémence, pitié & miſericorde? Ledict Bias ne lui reſpondit rien. Quant ledict Tyrant vit qu'il ne lui reſpondoit aucune choſe, luy demanda pour quoy il ne parloit? Et ledit Bias lui reſpondit : « Je ne te reſpons point pour ce que tu demandes & fais queſtion de une choſe qui ne te compète ne apartient, attendu ta crudélité. »

Par ce eſt donné à entendre que c'eſt
ſimpleſſe de reſpondre à une queſ-
tion, quant on a certaine ſcience
que celui qui la fait n'a pas
voulenté de eſtre inſtruit
ne de ſçavoir ce qu'il
demande pour
mieulx va-
loir.

Autre Dit moral.

Ung autre demanda audit Bias comment on devoit employer le temps ? Il reſpondit que on le devoit emploier tout ainſi comme

ſe on devoit mourir incontinent, ſuppoſé orez que on fuſt aſſeuré de vivre longuement, attendu qu'il n'eſt chose ſi chière ne ſi précieuſe que le temps, rien ſi bon que ſcience, rien plus mauvais que ignorance.

Autre Dit moral.

Ledit Bias diſoit que nobleſſe & grande richeſſe ne ſont pas ſeulement privés & vuydes de honneſteté, mais avecques ce diſoit que tout mal en venoit & procédoit.

Autre Dit moral.

Ledit Bias diſoit que bien commencer n'eſtoit pas peu de choſe, ains eſtoit de grant prouffit & conſéquence, & que ce eſtoit la moitié de l'euvre que bien commencer.

Autre Dit joyeulx & moral.

UNG quidam demanda, ung jour qui passa, audict Bias lequel estoit plus prouffitable se marier ou soy tenir d'espouser & prendre femme? Il respondit : « Lequel que tu faces des deux ne pourra estre si bien faict que une fois ne t'en repentez. »

Autre Dit moral.

LEDIT Bias disoit qu'il se émerveilloit, entre autres choses, des hommes qui se efforçoient par grant artifice de vouloir faire tant par leur engin que une pierre de albâtre ou de bois soit faicte semblable à ung homme.

Par ce veult donner à entendre que sur toutes choses les hommes devoient mettre paine & diligence de n'estre point veus semblables aux pierres insensibles, ne soy occuper à regarder ou émerveillier choses qui n'ont sens ne entendement.

Dit moral du philosophe Aristippus

Aristippus fust noble & sage Philosophe, auquel Denis le Tyrant envoya, ung jour qui passa, trois ribauldes les plus belles du pays, affin qu'il print & esleust celle qui plus belle lui sembleroit. Quant elles furent arrivées devant luy, il chemina avecques elles jusque à l'entrée de son logis, ainsi comme s'il les vousist mettre & introduire en sa maison. Il leur dist à l'entrée de l'uys : « J'ay charge de eslire la plus belle de vous trois. Ce pourrois je bien faire; mais je trouve que ce ne fust pas chose prouffitable à Pâris, filz de Priam, Roy de Troyes, de avoir proposé & devant mis en beaulté dame Vénus aux autres Déesses Juno & Pallas, ains en ensuivit grant scandale aux Troïens. Par quoy retournéz à celuy qui cy vous a envoyéez, & lui dictes que à lui appartient faire tel jugement. »

Par ce est donné à entendre que ne devons pas estre soudains en faisant jugement ou élection de aucune chose.

Autre Dit moral & joyeulx.

Le dessusdict Denis le Tirant cracha, ung jour qui passa, sur ledict sage Philosophe par manière de dérision & de mocquerie, qui de ce ne tint aucun conte. Là fut aucun présent qui en fut stomaché & le print à mal & injure, auquel ledit Philosophe Aristippus dist : « C'est simplesse de ce mouvoir ou courroucer de si peu de chose. Ne scavès vous pas que les Pescheurs, qui peschent en la mer, sont souventesfois moulléz & couvers de eaue en toutes les parties de leurs corps pour prendre ung bien petit poisson. Ce n'est doncques pas de merveille se je endure estre maculé & soullé en quelque partie de mon corps de ung peu de crachas pour prendre une grande balaine comme est Denis le Tirant, lequel je vains & surmonte par ung bien peu de pacience. »

Par ce est donné à entendre que patience vaint & surmonte toute injure.

Autre Dit moral.

Denis le Tyrant demanda une fois audict Aristippus d'ont procédoit ou povoit venir que les Philosophes hantoient voulentiers les maisons des Princes, riches & puissans hommes, & du contraire les riches ne hantoient point les maisons des Philosophes? Et il respondit : « La raison est bonne, car les Philosophes sçavent bien ce de quoy ilz ont à faire pour leur nécessité, & les riches ignorent & ne sçavent ce dont ilz ont besoing. »

Par ce donnant à entendre que, ainsi
que comme les Médecins visitent sou-
vent les portes & maisons des
Malades, pareillement les Phi-
losophes, qui sont les Méde-
cins des riches, visitent
souvent leurs
maisons.

Autre Dit joyeulx & moral.

Ung jour qui passa, ung quidam poursuivoit sedict Aristippus en lui disant plusieurs injures & opprobres, & il s'en alloit tousjours

légièrement ſans rien reſpondre, & celui qui les injures lui diſoit luy demanda : « Pourquoy t'en fuis tu ? » Il reſpondit : « Pour ce que tu as puiſſance & faculté de mal parler, & je n'ay point de faculté ne voulenté de te ouyr. »

Par ce donnant à entendre
que on ne doit tenir
conte des paroles
d'ung mauvais
langaiger.

—

Autre Dit moral.

UNG puiſſant homme luy demanda de quoy vauldroit mieulx ſon fils ſe il eſtoit inſtruit en ſcience & de quoy ſa condition en feroit meilleure ? Il reſpondit : « Certes, ſe de autre choſe ne lui peut prouffiter, à tout le moins lui vauldra il & prouffitera qu'il ne ſera pas en compaignie comme une beſte, qui de rien ne ſcet parler. »

—

Autre Dit moral.

ON demanda ung jour audict Ariſtippus pourquoy il demandoit argent à ſes pa-

rens, & il respondit que ce n'estoit pas affin qu'il usast dudict argent, mais affin qu'ilz sçeussent en quel usages la pécune se doit emploier, comme se il vouloit donner à entendre qu'elle se doit emploier & exposer à l'entretènement de ceulx qui estudient les sciences.

Autre Dit joyeulx.

UNG quidam se vantoit ung jour devant ledict Aristippus qu'il estoit très expert & abille en la faculté & science de bien nager en l'eaue. Auquel ledict Aristippus dist : « N'as tu point de honte de toy glorifier d'une chose qui est propre & naturelle aux poissons & en laquelle tu ne les fais que ensuivir petitement? »

Par ce donnant à entendre que nul ne se doit vanter des biens qui naturellement appartiennent à autrui, ainsi que nager naturellement compète aux poissons.

Autre Dit moral.

DENIS le Tyrant demanda, ung jour qui passa, audict Aristippus quelle différence il mettoit entre ung homme clerc & bien lettré & ung ydiot ou ignorant? Il respondit : « Se bien le veus sçavoir, envoye les tous nudz & dépourveus de biens temporelz en pays & nations estranges, & là congnoistras tu facillement la différence des deux, » comme se il vouloit dire : « Le sage vivra de sa science, & le fol mendiera. »

Autre Dit joyeulx.

UNG quidam se trouva ung jour devant ledict Aristippus, qui se jactoit & vantoit qu'il ne s'enyvroit jamès & si beuvoit tousjours per à quatre. Auquel ledict Aristippus dist : « Ce né t'est pas grant louenge, car tu ne diffères en ce cas des mules & chevaulx, qui jamès ne s'enyvrent & boivent tout à leur ayse. »

Autre Dit joyeulx.

Ung quidam reprenoit ung sien amy, en la présence dudit Aristippus, de ce qu'il hantoit avecques les ribauldes publicques, & lui disoit qu'il estoit bien lasche de ce qu'il n'en avoit une à lui tout seul. Auquel ledict Philosophe fist une telle question : « Je te demande : quelle différence y a il de demourer en une maison en laquelle plusieurs ont habité & demouré par cy devant ou en celle où personne n'a encores demouré? » Et il respondit qu'il n'y avoit aucune différence, jà soit ce qu'il peust sembler que celle qui avoit esté habitée fust plus propre & plus saine pour demourer. Il luy demanda de rechief : « Quelle différence y a il de estre porté en une nef en laquelle gens & peuples infinis ont esté portés, ou en celle à laquelle jamès homme ne fust porté? » — « Certes, » dist l'autre, « il n'y a point de différence. » — « Pareillement, » dit Aristippus, « il convient que tu confesses qu'il n'y a aucune différence de habiter une ribaulde qui c'est submise à plusieurs,

ou une femme qui ne s'eſt encores ſuppoſée à perſonne. »

Autre Dit joyeulx.

Ledit Ariſtippus requéroit, ung jour qui paſſa, le deſſuſdict Denis le Tyrant pour un ſien amy &, voyant que ledit Denis ne tenoit conte de ſes prières & requeſtes, il ſe jetta à ſes pieds pour le requérir plus humblement, & de ce fuſt ledict Ariſtippus reprins & incrépé de aucun qui là eſtoit, auquel il reſpondit : « Ce ne me doit pas eſtre attribué à coulpe ne à blaſme, ains en doit eſtre reprins ledict Denis, qui a les orailles à ſes pieds. »

Par ce veult donner à entendre que nul ne doit recevoir trop de honneur, car c'eſt uſurper ce qui apartient à Dieu.

Autre Dit joyeux moralisé.

Aucun reprint ledict Arıſtippus de ce qu'il avoit laiſſé Socratès pour venir avecques ledit Denis le Tyrant, auquel il diſt : « Tant que j'ay eu beſoing de ſcience & diſcipline, j'ay ſuivi la maiſon de Socratès, mais, quant j'ay eu néceſſité de argent, je ſuis venu en la maiſon de Denis, qui puiſſance avoit de m'en bailler. »

Par ce eſt donné à entendre que on ne ſe doit pas tousjours abuſer en ung lieu & que, auſſi toſt que on a faict ce pourquoy on y eſtoit allé, l'on doit aller autre part là ou l'en puiſſe faire ſon prouffit.

Autre Dit joyeulx.

Une ribaulde diſt, ung jour qui paſſa, audict Ariſtippus que elle avoit conçeu enfant de luy, à laquelle il reſpondit : « Tu n'as pas plus grant ſcience ne aparcevance de avoir conçeu

enfant de moy que tu pourroies avoir quelle espine te auroit picquée se tu passois par ung fort buisson très espès de espines fort poignantes, & tu voulsisses dire : « *Ceste cy m'a piqué.* »

Par ce est donné à entendre que une femme qui est habitée de plusieurs hommes ne scet à qui est l'enfant qu'elle conçoit.

Dit du sage philosophe Stilpo

Stilpo fust un noble philosophe qui eut une fille, laquelle il maria à ung sien amy. Ceste fille estoit tendre du béguin & laissoit voulentiers aller le chat au formage, & de ce fut adverti ledict Stilpo par ung, trop hatif de parler, qui luy dist que sadicte fille lui faisoit grant injure & opprobre de se gouverner si impudicquement & de estre si paillarde, auquel ledict Stilpo respondit : « Certes, ma fille

ne me sauroit estre à si grant opprobre, ne faire si grant deshonneur, comme je luy suis à grant honneur & ornement de son impudicité. »

Comme se il vouloit donner à entendre que ses vertus suffisoient pour couvrir l'impudicité & paillardise de sadicte fille, & que on doit aucunement supporter les petits deffaulx & vices des enfans pour l'onneur de leurs vertueux parens.

—

Dit moral du sage philosophe Ménédémus

Ménédémus fust ung noble & sage Philosophe qui avoit coustume de dire pour commun proverbe : « C'est ung grant bien de povoir user à sa voulenté de toutes les choses que on desire, mais c'est plus grant bien de ne convoiter fors seulement ce qui est décent & convenable & qui hon-

Diogènes

nestement est requis pour l'estat de la personne. »

Par ce donnant à entendre que toute superfluité doit estre évitée.

Les Ditz de Diogénès

Diogénès fut sage Philosophe, auquel on demanda une telle question : « En quel lieu de Grèce il avoit veu gens qui peussent estre appelléz & nommés hommes de bien? » Il respondit qu'il n'avoit veu lieu en Grèce où l'on peust trouver tels hommes, mais que bien avoit veu des enfans, en certaine partie de Grèce, qui avoient quelques indices & signes de estre une fois gens de bien. »

Par ce veult donner à entendre qu'il est difficile de trouver ung homme de bien, car les hommes se painent & travaillent de labourer la terre & de nager par mer pour amasser les biens temporelz de ce monde, mais peu se travaillent à acquérir nom de homme de bien.

Diogènes et le crachat

Autre Dit joyeulx.

LEDICT Diogénès ſe émerveilloit des poètes qui mettent tant de paine à enquérir & chercher les durs labeurs & perilz leſquels ſouffrit Ulixès, touteffois ilz ſont contens de ignorer leurs vices & les périls eſquels ils tumbent au moyen deſdis péchés.

Par ce veult donner à entendre que
on doit eſtre plus ſoigneux
de ſon fait que celuy
de autrui.

Autre Dit joyeulx.

UNG quidam invita ledict Diogénès à diſner en ſa maiſon, tapiſſée & parée de grant & ſumptueux appareil &, pour ce que ledict Diogénès crachoit voulentiers, l'oſte, qui invité l'avoit, luy diſt qu'il ne crachaſt point contre les paroys pour raiſon de la tapiſſerie. Eulx eſtant à diſner, il euſt voulenté de cracher & en effect adreſſa & lança ſon crachas contre le viſage de celuy qui invité l'avoit.

L'ofte, qui fut irrité, luy demanda pour quoy il l'avoit ce fait & il lui dift : « Pour ce que en toute la maifon n'ay peu trouver plus vil lieu ne moins acouftré que ta face. »

Par ce eft donné à entendre que
on ne doit point interdire
ne défendre à une per-
fonne ce qui luy eft
donné par or-
donnance de
nature.

—

Autre Dit moral et argument dudict Diogénès.

Toutes chofes font & appartiennent aux Dieux; les Sages font amis des Dieux, & toutes chofes font communes entre les amis, il s'enfuit doncques que toutes chofes font & appartiennent aux amis.

Par ce veult donner à entendre
que c'eft ung des grans
biens qui puiffent eftre
que vraye amitié &
union entre les
hommes.

—

Autre Dit joyeulx.

Ledict Diogénès ouyt la définition de l'Omme laquelle Platon avoit donnée, c'eſt aſſavoir : « Homme eſt une beſte aiant deux pieds ſans plumes. » Ceſte diffinition pleut audict Diogénès, lequel print un Coq de la grant ordre & le pluma tout vif. Ce faict, le porta au milieu de l'Eſcole dudict Platon & diſt aux diſciples dudict Platon : « Regardez & voyez cy l'omme de Platon, lequel je vous ay aporté, car il n'a que deux pieds & eſt ſans plumes. »

Par ce vouloit donner à
entendre que ladic-
te diffinition n'eſ-
toit pas ſuf-
filante.

Autre Dit moral.

Alexandre le grant, Roy de Grèce, diſt une fois audict Diogénès : « Que te ſemble de moy? Je ſuis Alexandre, le grant Roy? » Et

il luy refpondit : « Et je fuis Diogénès, le grant chien aboyant. » Ledict Alexandre luy demanda pourquoy il eftoit appelé chien. Il refpondit que c'eftoit pour ce qu'il abayoit & mordoit les mauvais en les reprenant de leurs vices.

Autre Dit joyeulx.

Diogénès paffoit ung jour d'yver par la terre des Mégarenfiens, & vit ung troupeau de moutons & d'enfans qui les gardoient; les moutons eftoient bien veftus de leurs toifons & lefdis enfans eftoient tous nudz. Diogénès commença à dire : « Certes je aymeroye mieulx eftre mouton des Mégarenfiens que leur enfant. »

Per ce donnant à entendre que
on doit plus chérir & pri-
fer les corps des hom-
mes que ceulx des
beftes irrai-
fona-
bles.

Autre Dit moral.

Les enfans eftoient ung jour à l'entour dudict Diogénès & luy dirent : « Nous nous donnerons de garde que tu ne nous mordes. » Aufquelz il refpondit : « N'ayez paour, mes enfans ; ung chien mort auffi toft les bons que les mauvais, & je ne reprens & ne rédargue que les vicieux. »

Par ce donne à entendre
que on ne doit arguer ne
reprendre les pref-
cheurs qui blaf-
ment les
vices.

Autre Dit moral.

Ung adolefcent, orné & paré curieufement à la manière d'une femme, fe préfenta devant lui & l'interrogua de quelque chofe, auquel Diogénès dift qu'il ne refpondroit point à la queftion jufques ad ce qu'il

eust parfaictement enquis se il estoit homme ou femme.

Par ce donne à entendre que on ne doit point respondre à une question sans considérer se la personne qui la fait est capable de la response & solution.

Autre Dit moral.

UNG jeune jouvenceau chantoit très mélodieusement ou bains &, après ce que Diogénès l'eut un peu escouté, dist à ceulx qui avecques lui estoient : « De tant qu'il chante plus joyeusement, de tant il est plus près de son dommaige. »

Par ce donnant à entendre que après grande joie vient grand deuil.

Autre Dit moral.

Ledict Diogénès difoit que ung riche homme fans fcience eftoit comme une brebis couverte d'une toifon d'or qui ne fert que de parement.

Autre Dit joyeulx.

Ung quidam demanda audict Diogénès à quelle heure on devoit difner. Il refpondit : « Le riche peut difner quant il luy plaift, mais le povre doit difner quant il peut. »

Autre Dit moral.

Ung quidam demanda audict Diogénès comment entretient Denis le Tyrant fes amis. Il refpondit : « Il les entretient & en ufe comme veffeaulx & hanaps propres à boire, car il évacue ceulx qui font plains, en

leur oſtant leurs biens & leur ſubſtance, & recule & déboute de lui ceulx qui ſont povres & indigents. »

Autre Dit moral.

Icelui Diogénès diſoit que les bons hommes eſtoient l'ymage & repréſentation des Dieux & que vaquer à fole & luxurieuſe amour eſtoit l'occupation des hommes pareſſeux & négligens.

Autre Dit moral.

Ledict Diogénès diſoit qu'il ne eſtoit choſe digne de plus grande compaſſion que ung viel homme povre & indigent.

Autre Dit moral.

Ung quidam demanda audit Diogénès quelle beſte mordoit plus aſprement & plus pernicieuſement. Il reſpondit que c'eſtoit

la langue ferpentine d'ung détracteur, qui mordoit jufques au fang celui qui mal ne lui avoit faict, en fon abfence, & la langue d'ung flatteur qui louoit aucun en fa préfence en lui attribuant louenges & vertus pour eftre en fa grace, qui eft chofe damnable & pernicieufe.

Autre Dit joyeulx.

Ung quidam demanda audict Diogénès, ung jour qui paffa, en quel aage ung homme fe devoit marier? Il refpondit : « Ung jeune adolefcent ne fe doit pas marier trop toft. »

Autre Dit moral.

Diogénès vift une fois un jeune mignon qui acouftroit fa perrucque & paroit très curieufement. Et, ce par lui veu, il dift à ceulx qui là eftoient : « Se il fe pare pour

plaire aux hommes, c'eſt choſe perdue &, ſe il ſe pare pour plaire aux femmes, c'eſt choſe vicieuſe. »

Par ce donnant à entendre que on ne ſe doit point trop curieuſement acouſtrer ne parer.

—

Autre Dit moral.

LEDICT Diogénès adviſa ung jeune adoleſcent, qui rougiſſoit pour aucunes paroles que on luy diſoit, dont ledict adoleſcent eſtoit honteux, auquel ledict Diogénès diſt : « Mon fils, ne te effroye de ainſi rougir, car ta rougeur eſt la propre couleur de parfaicte vertu. »

—

Autre Dit moral.

UNG quidam diſoit audict Diogénès que c'eſt mauvaiſe choſe que de vivre en la paine & labeur de ce monde. Il reſpondit : « Ce n'eſt pas mauvais que de vivre, mais c'eſt

très mauvaise chofe que de mal vivre en faifant mauvaifes euvres. »

Autre Dit moral.

Iceluy Diogénès vit ung jour certains hommes & femmes dedans le temple des Dieux, qui leur faifoient facrifice affin qu'ilz peuffent avoir des enfans, aufquels il dift : « Vous facrifiés pour avoir des enfans, mais vous ne facrifiés point affin qu'ilz foient bons & vertueulx. »

Par ce donnant à entendre que on ne doit demander à Dieu qu'il donne aucuns enfans, fe on ne demande enfemble qu'il luy plaife les donner bons & vertueulx, affin qu'il en puiffe eftre fervi.

Autre Dit moral.

Alixandre, Roy de Grèce, demanda une fois audict Diogénès fe il le craignoit point. Il refpondit : « Es tu bon ou mauvais? »

Alixandre luy dist : « Je pance estre bon, » & tantost Diogénès luy dist : « Certes, je ne te crains point doncques. »

Par ce donnant à entendre que les bons ne vouldroient faire aucune injure à personne.

Ditz du sage philosophe Zeno

Zeno fust sage philosophe, lequel fust une fois interrogué quel homme l'en povoit dire & réputer pour son amy. Il respondit que c'estoit celuy duquel on povoit véritablement dire : « Voyci ung autre moy. »

Comme se il vouloit dire que vrais amys ont mesme vouloir, & ce que l'ung veult l'autre le doit vouloir en toutes choses honnestes & licites.

Autre Dit moral.

LEDICT Zeno eftoit ung jour affis avecques grant seigneurie à la table d'ung Roy fans dire mot. Ung des familiers du Roy luy demanda pourquoy il ne parloit. Il refpondit : « Fay affavoir au Roy qu'il a en fa compaignie ung homme qui fe fçet taire. »

Par ce eft donné à entendre que filence eft bien féant à la table des grans Seigneurs.

—

ET CE BRIEFVEMENT SUFFISE DES DITZ DES SAGES HOMMES.



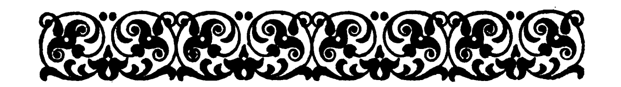


TABLE DES MATIÈRES

AVEC RENVOIS

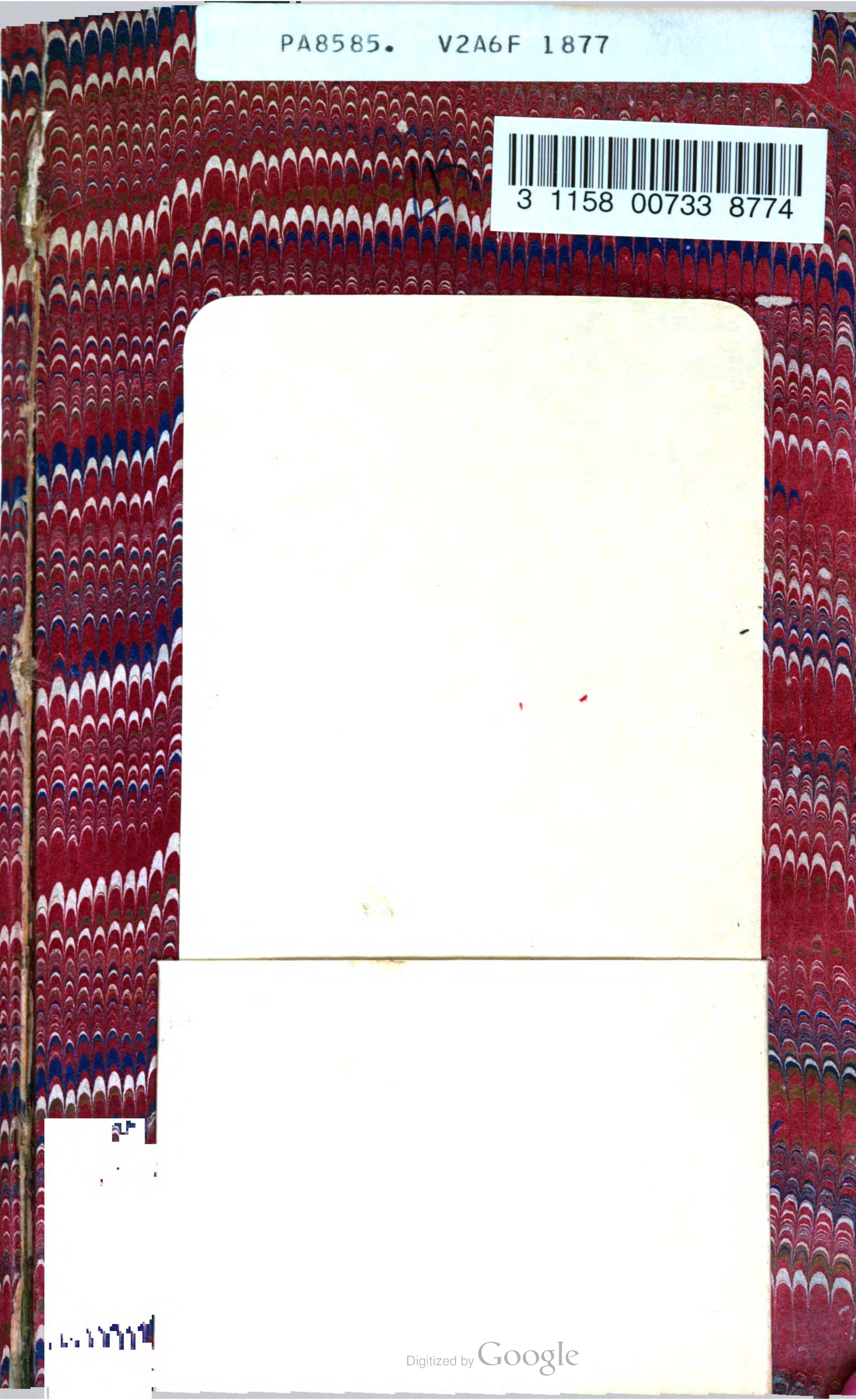
d'après l'ouvrage de Robert sur les Fables inédites des XII[e] XIII[e] et XIV[e] siècles et les Fables de La Fontaine, Paris, 1825, 2 vol. in-8,

aux divers auteurs qui ont traité les mêmes sujets d'Apologues que Tardif.

INTRODUCTION

LES DITZ MORAULX

Le Puy, imp Marchessou.


PA8585. V2A6F 1877
3 1158 00733 8774
Digitized by Google

